CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOMFY SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 7 836 800 €.
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde (74300) Cluses.
476 980 362 R.C.S. Annecy.

Avis de réunion valant avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 12 mai 2010, à 11 h 00, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale mixte en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A) De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

— Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
— Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
— Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
— Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice ; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
— Affectation des résultats et fixation du dividende ;
— Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce ;
— Approbation des conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce ;
— Renouvellement de Ledouble SA aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
— Nomination de CFCA aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
— Renouvellement d'Ernst & Young et Autres aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
— Nomination d'AUDITEX aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
— Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 ;
— Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la Société.

B) De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

— Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce
— Modification de l'article 8 des statuts ;
— Modification de l'article 9 des statuts ;
— Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification consécutive de l'article 12 des statuts ;
— Changement de la limite d'âge des membres du Directoire et modification consécutive de l'article 15 des statuts ;
— Modification de l'article 19 des statuts ;
— Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Projet de résolutions

Assemblée générale mixte du 12 mai 2010

Partie ordinaire :

Première résolution *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)*. — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.
Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)*. — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net attribuable au Groupe de 88 176 000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution *(Affectation des résultats de l'exercice 2009 et fixation du dividende)*. — L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 83 681 150,76 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 221 801,60 €, soit la somme totale de 84 902 952,36 €, comme suit :

Attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 € par action, soit 4,80 € x 7 836 800 actions	37 616 640,00 €

Dotation à la réserve facultative	47 286 312,36 €
	84 902 952,36 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.
Les actions détenues par la Société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.
Le dividende serait mis en paiement le 27 mai 2010 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 21 mai 2010.
Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nombre d'actions rémunérées (*)	7 612 749	7 583 022	7 582 258
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	39 586 294,80 €	41 706 621,00 €	36 394 838,40 €
Dividendes par action	5,20 €	5,50 €	4,80 €

(*) Hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution *(Conventions réglementées)*. — L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution *(Renouvellement de Ledouble SA et de Ernst & Young et Autres aux fonctions de Commissaires aux comptes titulaires)*. — L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de :
— Ledouble SA, Commissaire aux comptes titulaire,
— Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire.
Les Commissaires aux comptes titulaires sont nommés jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution *(Nomination de CFCA et d'Auditex aux fonctions de Commissaires aux comptes suppléants)*. — L'Assemblée générale décide de nommer :
— CFCA (36, avenue Hoche - 75008 Paris), Commissaire aux comptes suppléant,
— Auditex (11, allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche - 92400 Courbevoie), Commissaire aux comptes suppléant.
Les Commissaires aux comptes suppléants sont nommés jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution *(Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2010)*. — L'Assemblée générale fixe à 80 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Huitième résolution *(Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)*. — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :
— animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
— assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
— de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
— de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.
Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.
L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 200 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 156 736 000 €.
L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.
Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées.
Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.
Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009 concernant le précédent programme de rachat d'actions.
L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en oeuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Partie extraordinaire :

Neuvième résolution *(Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce)*. — L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :
1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 11 mai 2012, la durée de validité de la présente autorisation,
3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution *(Modification de l'article 8 intitulé « Modifications du capital »)*. — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer la dernière phrase du paragraphe 5 de l'article 8 des statuts relative à la souscription d'actions à titre réductible par le texte suivant : « Les actionnaires pourront également être admis à souscrire ces actions à titre réductible dans les conditions prévues par la loi. ».
Le reste de cet article demeure inchangé.

Onzième résolution *(Modification de l'article 9 intitulé « Libération des actions »)*. — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts relatif à la modalité d'information des souscripteurs par le texte suivant : « Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date arrêtée pour chaque versement, dans les conditions et modalités fixées par le Directoire ».
Le reste de cet article demeure inchangé.

Douzième résolution *(Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification de l'article 12 intitulé « Droits et obligations attachés aux actions »)*. — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide d'abroger l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et, en conséquence, de supprimer les trois derniers paragraphes de l'article 12 des statuts.
Le reste de cet article demeure inchangé.

Treizième résolution *(Changement de la limite d'âge des membres du Directoire et modification de l'article 15 intitulé « Directoire »)*. — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de porter de 65 à 70 ans la limite d'âge applicable aux membres du Directoire et, en conséquence de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 des statuts comme suit : « Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance. »
Le reste de cet article demeure inchangé.

Quatorzième résolution *(Modification de l'article 19 intitulé « Organisation – Fonctionnement – Attributions du Conseil de Surveillance »)*. — L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer les alinéas 2 et 3 du paragraphe relatif aux exclusions de la prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Conseil de Surveillance participant aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et de remplacer le texte de l'alinéa 1er par "la vérification et le contrôle des comptes sociaux et consolidés".

Quinzième résolution *(Pouvoirs pour les formalités)*. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

———————

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 6 mai 2010 à minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 6 mai 2010 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter à distance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par écrit devant parvenir à la Société Somfy SA, Secrétariat Général, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 6 mai 2010 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 9 mai 2010 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Les demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par des actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce devront, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, auprès du Secrétariat Général, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la date de l'Assemblée,

soit jusqu'au 17 avril 2010 inclus. Les demandes devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission par les auteurs de ces demandes d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au 6 mai 2010 à minuit, heure de Paris.
Sauf présentation de telles demandes, le présent avis de réunion vaut avis de convocation.

Le Directoire.

1001073

somfy

Cluses, le 20 avril 2010

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués pour le mercredi 12 mai 2010, à 11 h 00, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à (74300) CLUSES, en Assemblée générale mixte en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A) – de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice ; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Renouvellement de Ledouble SA aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
9. Nomination de CFCA aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
10. Renouvellement d'Ernst & Young et Autres aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
11. Nomination d'AUDITEX aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
12. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 ;
13. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société.

B) – de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225.209 du Code du Commerce ;
2. Modification de l'article 8 des statuts ;
3. Modification de l'article 9 des statuts ;
4. Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification consécutive de l'article 12 des statuts ;

SOMFY SA
Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362

somfy

5. Changement de la limite d'âge des membres du Directoire et modification consécutive de l'article 15 des statuts ;
6. Modification de l'article 19 des statuts ;
7. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est à dire au plus tard le jeudi 6 mai 2010 à minuit, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est délivrée par l'intermédiaire habilité à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 6 mai 2010 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant voter à distance peuvent exercer leur droit au moyen d'un formulaire qu'ils devront demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société Somfy SA, Secrétariat Général, 50 avenue du Nouveau Monde à (74300) Cluses, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 6 mai 2010 au plus tard. Ce formulaire dûment rempli et signé sera retourné à la société Somfy SA où il devra parvenir au plus tard le 9 mai 2010 pour être pris en compte.

Dans le cas des propriétaires d'actions au porteur, le formulaire ne prendra effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'avis de réunion et de convocation est paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 42 du 7 avril 2010.

Le Directoire

SOMFY SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 7 836 800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 CLUSES
476.980.362 RCS Annecy

POUVOIR
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 MAI 2010

Je soussigné(e) : ……
Nom : ……
Domicile : ……

☐ Propriétaire de ……. actions nominatives ou ……. actions au porteur
☐ Nue-propriétaire
☐ Usufruitier(ère)

constitue pour mandataire sans faculté de substituer : ……..

à l'effet de me représenter à l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le mercredi 12 mai 2010, à 11 heures, au siège social à (74300) CLUSES 50, avenue du Nouveau Monde, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A) – de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

1. Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
2. Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce ;
4. Approbation des comptes sociaux et comptes consolidés dudit exercice ; quitus aux membres du Directoire et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats et fixation du dividende ;
6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
7. Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
8. Renouvellement de Ledouble SA aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
9. Nomination de CFCA aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
10. Renouvellement d'Ernst & Young et Autres aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire ;
11. Nomination d'AUDITEX aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant ;
12. Fixation des jetons de présence du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 ;
13. Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder au rachat d'actions de la société.

B) – de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225.209 du Code du Commerce ;
2. Modification de l'article 8 des statuts ;
3. Modification de l'article 9 des statuts ;
4. Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification consécutive de l'article 12 des statuts ;
5. Changement de la limite d'âge des membres du Directoire et modification consécutive de l'article 15 des statuts ;
6. Modification de l'article 19 des statuts ;
7. Pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

A
Le
Signature *

* Le mandant fera précéder sa signature
de la mention manuscrite **"Bon pour pouvoir"**

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / *Before selecting, please see instructions on reverse side.*

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / *WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM*

A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
CONVOQUEE LE 12 MAI 2010 A 11 : 00

COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
CONVENED ON 12TH MAY 2010 AT 11 : 00

CADRE RESERVE / *For Company's use only*

Identifiant / *Account*

Nombre d'actions / *Number of shares*

Nominatif / *Registered* — VS / *single vote* — VD / double vote

Porteur / *Bearer*

Nombre de voix / *Number of voting rights :*

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7.836.800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde – 74300 CLUSES
441.378.312 RCS Annecy

☐ **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE** / *I VOTE BY POST*
Cf. au verso renvoi (3) - *See reverse (3)*

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, **à l'EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens.
I vote FOR all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■

	Oui/ *Yes*	Non/*No* Abst/*Abs*		Oui/ *Yes*	Non/*No* Abst/*Abs*
1 2 3 4 5 6 7 8 9	A ☐	☐	F	☐	☐
10 11 12 13 14 15 16 17 18	B ☐	☐	G	☐	☐
19 20 21 22 23 24 25 26 27	C ☐	☐	H	☐	☐
28 29 30 31 32 33 34 35 36	D ☐	☐	J	☐	☐
37 38 39 40 41 42 43 44 45	E ☐	☐	K	☐	☐

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / *In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting.*
- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / *I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...* ☐
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / *I abstain from voting (is equivalent to a vote against).* ..... ☐
- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 2) à M, Mme ou Melle..... ☐

pour voter en mon nom / *I appoint (see reverse (2)) Mr, Mrs or Miss / to vote on my behalf*

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

A LA SOCIETE : 9 mai 2010
TO THE COMPANY : 9th May 2010

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE, SANS RIEN REMPLIR

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
DATE AND SIGN THE BOTTOM OF THE FORM WITHOUT COMPLETING IT

CF. AU VERSO RENVOI (2) - SEE REVERSE (2)

☐ **JE DONNE POUVOIR A :** (SOIT LE CONJOINT, SOIT UN AUTRE ACTIONNAIRE - CF. RENVOI (2) AU VERSO) **POUR ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE**
/ I HEREBY APPOINT (YOU MAY GIVE YOUR PROXY EITHER TO YOUR SPOUSE OR TO ANOTHER SHAREHOLDER - SEE REVERSE (2) **TO REPRESENT ME AT THE ABOVE MENTIONED MEETING.**

M, MME OU MELLE / MR, MRS OR MISS

ADRESSE / ADDRESS

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données, ne seront valides que si les titres correspondants ont été immobilisés, dans les délais prévus, par l'établissement financier qui tient votre compte de titres.
CAUTION : concerning bearer shares, your vote or proxy will not be counted unless these shares have been blocked from trading by the subcustodian within the prescribed period.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - *See reverse (1)*

Date & Signature

U T I L I S A T I O N D U D O C U M E N T

A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.
B. A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote * . Dans ce cas il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités :
⇨Voter par correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire) ⇨donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au bas du formulaire sans remplir) ⇨ donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis
dater et signer au bas du formulaire).

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (e QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE la signature de l'actionnaire est indispensable demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier.
Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.
Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.
Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. 131-3-§3 du décret du 23 mars 1967).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Code de Commerce art. L 225-107 :
"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des
statuts sont réputées non écrites.
Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes
négatifs."
⇨ Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto.
Dans ce cas, il vous est demandé :
• Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :
- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.
- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines ou sur toutes les résolutions en noircissant individuellement
les cases correspondantes.
• Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :
- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.
En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous
est demandé d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée), en noircissant
la case correspondante à votre choix.

POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMÉE

(2) Code de Commerce art. L 225-106 :

"Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée, sans autres limites que celles
résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Avant chaque réunion de l'Assemblée générale des actionnaires, le Président du conseil d'administration ou
le Directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'art. L 225-102afin de leur permettre de désigner un ou
plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du présent article. Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'art. L 225-23 ou de l'art. L 225-71 l'Assemblée générale ordinaire doit nommer
au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de surveillance
des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents
sont réputées non écrites.
**Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à
l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant"**.

* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art. D 133) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (Art. D 133-8). La langue française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

I N S T R U C T I O N S F O R C O M P L E T I O N

A. If the shareholder wishes to attend the meeting personally, tick box A on the front of the document. Please also date and sign at the bottom of the form.
B. Otherwise, the shareholder may use this form as a postal vote *.
In this case check box B on the front of the form and choose one of the three possibilities :
- use the postal voting form (tick the appropriate box, date and sign below)
- give your proxy to the Chairman of the meeting (date and just sign at the bottom of the form without filling in)
- give your proxy to another shareholder (tick and fill in the appropriate box, date and sign below).

(1) The shareholder should write his exact name and address in capital letters in the space provided ; if this information is already supplied, please verify and correct if necessary. If the shareholder is a legal entity, the signatory should indicate his full name and the capacity in which he is entitled to sign on
the legal entity's behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian, etc.), please specify your full name and the capacity in which you are signing the proxy.
The form sent for one meeting will be valid for all meetings subsequently convened with the same agenda (art. 131-3§3 of March 23, 1967 law)

POSTAL VOTING FORM

(3) Code de Commerce art. L 225-107 : "A shareholder can vote by post by using a postal voting form determined by law.
Any other methods are deemed to be invalid".
Only the forms received by the Company before the meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum.
The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote against."
If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document : "I VOTE BY POST"
In such event, please comply with the following instructions :

• For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can :
- either vote "for" for all the resolutions by leaving the boxes blank
- or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice

• For the resolutions not agreed by the Board, you can :
- vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.
In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting you are requested to choose between three possibilities (proxy to the
chairman of the meeting , abstention or proxy to another shareholder) by shading the appropriate box.

PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING OR PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER

(2) Code de Commerce art. L 225-106 : "A shareholder can have himself/herself represented by another or by his/her spouse".

Any shareholder can receive proxies issued by the other shareholders to have themselves represented at a meeting, without any other limitations than those laid down by the law or by the articles of association fixing the maximum number of votes to which a person is entitled both in his/her own name or a proxy. Before each shareholder's meeting, the Chairman of the Board of Directors or the Executive Board, may consult the shareholders listed in art. L 225-102 in order to allow them to designate one or several proxies to represent them at the shareholders' meeting in accordance with this article. Such consultation is obligatory when the articles of association, having been modified pursuant to art. L 225-23 or L 225-71
require the shareholders' ordinary meeting to appoint to the Board of Directors or the Executive Board, one or more shareholder employees or members of the Executive Board of a pension fund holding shares in the company. The clauses in contradiction with the provisions of the foregoing
paragraphs are deemed to be invalid. When proxies do not indicate the name of the appointed proxy, the chairman of the meeting will vote the proxy in favor of the adoption of the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors or the Executive Board, and will vote the proxy against the adoption of all the other draft resolutions. To give any other vote, the shareholder must choose a proxy who accepts to vote as he/she indicates.

* The text of the resolutions are in the notification of the meeting which is sent with this proxy (art. D 133) : please do not use both "I VOTE BY POST" and "I HEREBY APPOINT" (art. D 133-8). The French version of this document governs ; **the English translation is for convenience only.**
NB : If any information included in this form is used for a computer file, it is protected by the provisions of law 78-17 of January 6, 1978, especially about rights of access and alteration that can be exercised by interested parties.

SOMFY SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social : 7 836 800 euros
Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - 74300 CLUSES
476.980.362 RCS Annecy

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R 225-8, alinéas 1 et 2 du Code de Commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur, peut demander à la société, en utilisant la formule au verso, l'envoi à l'adresse indiquée des documents visés par les articles R 225-81 et R 225-83 dudit code.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 12 MAI 2010

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS *

Je soussigné (e) :

NOM ou dénomination sociale :

Prénom ou forme :

Domicile ou siège social :

Propriétaire de actions SOMFY.

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2010 tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du Code de Commerce.

A

Le

- *Conformément à l'article R 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.*

RAPPORT ANNUEL 2009

UN MONDE DE CONFORTS À IMAGINER

somfy

somfy

SOMMAIRE

01 Stratégie
02 Nos marchés
04 Nos clients
06 Les consommateurs
08 Les acteurs du bâtiment
10 Profil
12 Chiffres clés
14 Message de Paul Georges Despature
15 Entretien avec Jean-Philippe Demaël
17 Entretien avec Wilfrid Le Naour

18 **REINVENTER SANS CESSE NOS MARCHÉS**
20 Stores et volets roulants
22 Solutions tertiaires et stores d'intérieur
24 Portails et portes de garage
26 Industrie & Logistique

28 **ACTIVER TOUTES NOS DYNAMIQUES LOCALES**
30 Distribution
32 France
34 Allemagne, Europe centrale, Europe de l'Est
36 Europe du Nord
37 Europe du Sud
38 Amériques
39 Asie-Pacifique

40 **RESPONSABILITES**
42 Économie d'énergie : asseoir notre légitimité
44 Entreprise : des engagements en action
46 Management : s'adapter sans remettre en cause nos valeurs
48 Fondation Somfy

50 **SOMFY PARTICIPATIONS**
52 Investir pour consolider le Groupe dans la durée
54 Portefeuille de sociétés

58 Relation actionnaires
59 Organisation

60 **RAPPORT FINANCIER**

MOTEUR DE NOTRE DÉVELOPPEMENT,
L'**ANTICIPATION** NOUS POSITIONNE EN LEADER
POUR SERVIR L'ÉVOLUTION DES BESOINS DE
CONFORT PAR L' AUTOMATISATION DU BÂTIMENT.

PILIER DU DIALOGUE STRATÉGIQUE ENTRE NOS
ÉQUIPES DE DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALES,
NOTRE ORGANISATION **GLOBALE/LOCALE**
DYNAMISE LE CYCLE DE L'INNOVATION.

GARANT DE NOTRE RAPIDITÉ À DÉPLOYER DES
BUSINESS MODELS ADAPTÉS À CHAQUE PAYS
ET CHAQUE MARCHÉ, NOTRE **INDÉPENDANCE**
FINANCIÈRE, TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIELLE
NOUS PERMET D'ENVISAGER SEREINEMENT L'AVENIR.

C'EST POURQUOI, EN 2009, SOMFY
A RENFORCÉ TOUS LES FONDAMENTAUX
DE SON MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT
POUR UNE **CROISSANCE** MEILLEURE.

« S'IMPLANTER DANS UN NOUVEAU PAYS, C'EST SAVOIR S'ADAPTER AU CONTEXTE ET AUX HABITUDES LOCALES. »

FRANCISCO TELLITUD GENERAL MANAGER DE SOMFY MEXIQUE ET DES TERRITOIRES D'AMÉRIQUE LATINE.

ANNEXE DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS,
UNIVERSITÉ NATIONALE
ET AUTONOME DE MEXICO,
MEXICO CITY, MEXIQUE

CRÉATEUR D'IDÉES NEUVES

Dans les territoires émergents, l'offre du secteur du bâtiment demeure souvent peu structurée. Le premier enjeu est de constituer un réseau de fabricants et d'installateurs capables de fournir un service de qualité, au bénéfice du plus grand nombre de consommateurs. Au Mexique, Somfy Activités a montré la voie du développement du marché des protections solaires automatisées. Dans ce vaste pays où les distances sont un défi quotidien, ses équipes commerciales ont mis en place une flotte de camions qui servent de mini-stocks mobiles avancés, mais aussi de lieux de showroom et de formations itinérantes au plus près des besoins des installateurs. Pour soutenir leur professionnalisation, un service technique est accessible 24 h/24. Chaque année, ils contribuent ainsi à asseoir le rôle des solutions Somfy en matière de confort et d'économies d'énergie dans la maison et les bâtiments de bureaux.

« ÊTRE LEADER SUR MA ZONE DE CHALANDISE, C'EST SAVOIR CAPTER LES TENDANCES AVANT LE MARCHÉ ET FORMER MES ÉQUIPES EN PERMANENCE. »

PASCAL VIGNON INSTALLATEUR EXPERT SOMFY,
CO-DIRIGEANT DES QUATRE MAGASINS CHABANEL DE BIENS
DE SECOND ŒUVRE DANS LA DRÔME ET L'ARDÈCHE.

SHOWROOM DE LA SOCIÉTÉ CHABANEL
VALENCE, FRANCE

DIFFUSEUR DE SAVOIRS

Sous l'impulsion de l'innovation technologique, le métier d'installateur évolue. À la convergence de la menuiserie et de l'électricité, ses rôles de conseil et de pose impliquent une formation continue. L'émergence du Web comme outil de prescription en fait une vitrine nécessaire pour séduire les consommateurs. Somfy Activités accompagne la performance de son réseau d'installateurs agréés Experts en leur proposant en avant-première des produits et services qui construisent les marchés de demain. Chaque lancement est assorti de formations personnalisées. En 2009, ce partenariat a soutenu les ambitions de croissance de la société Chabanel : grâce aux services novateurs de vente en ligne (e-comptoir) et d'assistance disponibles depuis www.somfy.fr ; mais aussi par l'appui de l'équipe commerciale Somfy nouvellement dédiée auprès des constructeurs de maisons neuves de sa région.

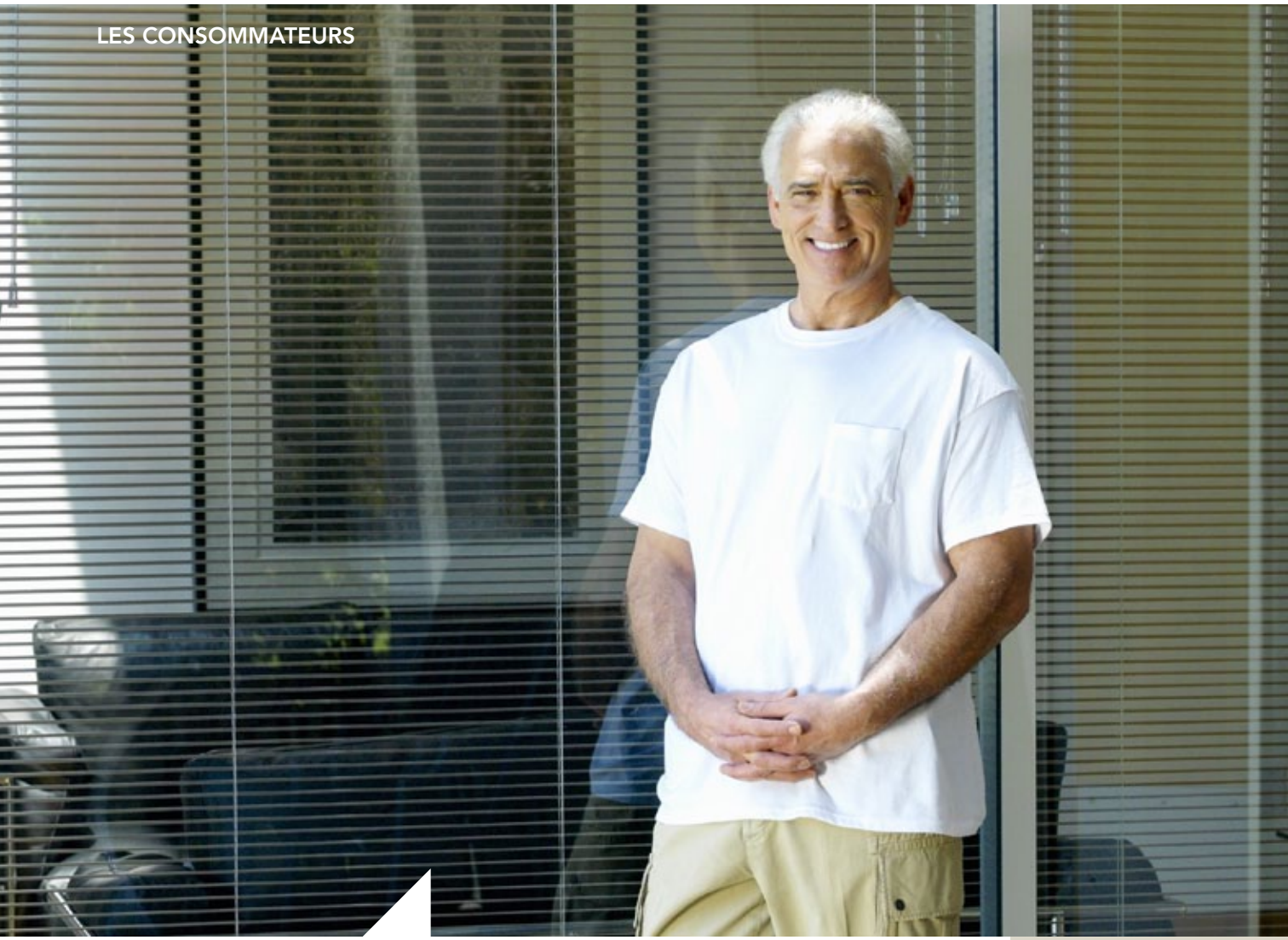

« LES AUTOMATISMES QUI ÉQUIPENT MA MAISON N'ONT D'UTILITÉ QUE S'ILS AMÉLIORENT MON QUOTIDIEN ET S'ADAPTENT À MON MODE DE VIE. »

ANDRÉ VAILLANT PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON-TEST ÉQUIPÉE DE L'INTERFACE TAHOMA À LYON.

LA MAISON DE M. VAILLANT
LYON, FRANCE

FACILITATEUR DE VIE

Parce que la domotique répond aux nouveaux défis du secteur du bâtiment que sont l'économie d'énergie, le maintien des personnes âgées à domicile et la sécurisation des accès, elle ne doit pas être réservée aux maisons haut de gamme. Somfy Activités fait évoluer sa nouvelle génération d'automatismes pour la maison vers des solutions de services, simples à utiliser et installer dans le cadre de nouvelles constructions et de travaux de rénovation. Avec TaHoma, Somfy propose aux utilisateurs un service inédit qui permet de piloter, superviser et programmer depuis chez soi ou à distance tous les équipements motorisés Somfy de sa maison ainsi que d'autres équipements compatibles comme les fenêtres de toit, l'éclairage… Depuis un ordinateur ou un smartphone, il suffit de se connecter via internet à un site sécurisé pour piloter de façon simple, intuitive et conviviale toute la maison, créer des scénarios de vie en quelques clics ou réagir aux imprévus à distance.

« LES NOUVELLES NORMES THERMIQUES NOUS POUSSENT À INNOVER POUR PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CONCEPTION ET L'ESTHÉTIQUE DES BÂTIMENTS. »

ROGÉRIO BUENO ARCHITECTE, QUI UTILISE LES SOLUTIONS DE FAÇADES DYNAMIQUES SOMFY POUR UN CHANTIER ACTUELLEMENT EN COURS À BRAGA, AU PORTUGAL.

LE FUTUR CENTRE DE SOINS O POVERELLO,
EN CONSTRUCTION DEPUIS DÉCEMBRE 2009
BRAGA, PORTUGAL

ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS

Le durcissement des normes thermiques place les façades vitrées au cœur du défi de la performance énergétique des bâtiments. Dans ce contexte, les architectes doivent trouver des solutions pour canaliser les échanges thermiques qui interviennent au niveau de la façade. Pour la conception du centre de soins O Poverello de Braga (Portugal), Rogério Bueno a dû composer avec une contrainte majeure : le terrain accidenté qui implique un bâtiment tout en longueur, avec une vaste façade orientée Sud. Pour réguler l'apport en rayonnements solaires dans les chambres des patients et les parties communes, l'architecte a fait appel aux automatismes Somfy (logiciels, horloges, capteurs, etc.) qui permettent aux protections solaires de jouer un rôle d'intermédiaire parfait entre le climat extérieur et le confort intérieur souhaité. Pour préserver l'intégrité architecturale de la chapelle existante, Somfy a également créé une motorisation sur-mesure pour ses fenêtres triangulaires.

UN GROUPE, DEUX BRANCHES, POUR UNE DOUBLE STRATÉGIE DE CROISSANCE

Comprendre les évolutions et agir avec un temps d'avance. Le développement de l'activité cœur de métier du groupe Somfy repose sur une mission simple : anticiper et répondre aux besoins de confort par l'automatisation des ouvertures et fermetures du bâtiment. Favorisant le bien-être des personnes et les économies d'énergie, les automatismes Somfy sont aujourd'hui présents dans la maison, les bureaux et espaces publics, et trouvent sans cesse de nouvelles applications dans la vie quotidienne.

Défricher les nouveaux espaces de croissance. À travers son offre de solutions novatrices, la branche Somfy Activités accompagne la performance de ses clients et prescripteurs professionnels. Pour les besoins des marchés du résidentiel et du tertiaire, Somfy déploie une stratégie commerciale segmentée et adaptée à chaque pays. La personnalisation des scénarios d'automatisation et les possibilités de pilotage à distance offertes par les nouvelles technologies sont des axes de développement importants.

Investir pour le long terme. Depuis 40 ans, la stratégie de croissance rentable de Somfy s'appuie sur un fort soutien à l'innovation, à l'expansion géographique et à l'optimisation de l'outil de production. C'est cette volonté de consolider l'entreprise dans la durée qui a présidé à la création de la branche Somfy Participations en 2008. Guidée par une démarche d'accompagnement originale à la fois financière et industrielle, sa vocation est de valoriser les investissements du Groupe dans d'autres sociétés industrielles. Pour dynamiser son potentiel de croissance intrinsèque, la branche Somfy Activités accélère ses projets de développement tant organique qu'externe et explore de nouveaux champs d'activités connexes et complémentaires.

SOMFY ACTIVITÉS, LE CŒUR DE MÉTIER DU GROUPE

666,5 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2009

4 450
COLLABORATEURS

3 activités
ORGANISÉES PAR APPLICATIONS :
- Stores et volets roulants
- Solutions tertiaires et stores d'intérieur,
- Portails et portes de garage

65 %
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
RÉALISÉ À L'INTERNATIONAL

52 pays
RÉPARTIS DANS
9 BUSINESS AREAS

76 entités
ET 13 BUREAUX
DE REPRÉSENTATION

4 marques
COMPLÉMENTAIRES :
SOMFY, BFT, SIMU, MINGARDI

220 millions
D'UTILISATEURS DANS LE MONDE

30 000
CLIENTS PROFESSIONNELS
DANS LE MONDE

SOMFY PARTICIPATIONS, LA BRANCHE INVESTISSEMENTS

94,2 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2009

3
CRITÈRES D'INVESTISSEMENT :
- des sociétés industrielles en phase de transition,
- sur des activités à fort potentiel de croissance
- dont somfy comprend les business models et partage les valeurs entrepreneuriales.

8 sociétés
DANS LESQUELLES
nous avons des participations minoritaires, aux côtés d'actionnaires familiaux ou institutionnels,
ou des participations majoritaires.

INDICATEURS DU GROUPE SOMFY

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions €)

La progression du chiffre d'affaires publié du Groupe ressort à 1,5%, avec une contribution de 666,5 M€ de Somfy Activités et de 94,2 M€ de Somfy Participations.

Sur Somfy Activités, l'évolution à données comparables sur 2009 est de - 3,7%, avec toutefois un retour à la croissance constaté au fil des trimestres (T4 2009 à + 4,5%).

Sur Somfy Participations, les trois filiales consolidées globalement sont en recul sur l'année. Deux d'entre elles, Zurflüh Feller et Cotherm ont renoué avec la croissance au quatrième trimestre. Sirem n'est parvenue qu'à atténuer en fin d'année la tendance négative observée sur les mois précédents.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (en millions €)

Le résultat opérationnel courant reste stable à 124,1 M€. La marge brute s'est bien tenue grâce à de meilleures conditions d'achat et à l'optimisation de l'outil de production. Des mesures conjoncturelles ont également été prises pour réduire les frais généraux. Cependant, les budgets de recherche et développement ont été maintenus pour conforter le positionnement de Somfy. Le résultat opérationnel courant bénéficie également de la consolidation en année pleine de Zurflüh Feller et Sirem.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 114,7 M€ pour Somfy Activités, soit en léger retrait de 2,7 %.

RÉSULTAT NET
(en millions €)

Le résultat net publié est en hausse de 2,4% à 87,6 M€.

L'amélioration sensible du résultat financier (due notamment à la comptabilisation des dividendes de FAAC) a partiellement compensé les éléments non courants, affectés par les projets de réorganisation industrielle et les dépréciations de goodwill.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX (en millions €)

À 30,2 M€, le niveau des investissements industriels et commerciaux a fortement ralenti en 2009.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (en millions €)

L'amélioration de la capacité d'autofinancement du Groupe de 19,1 M€ est liée à la progression du résultat net et à la forte hausse des charges calculées sur l'exercice (provision pour réorganisation industrielle, dépréciations de goodwill).

ENDETTEMENT FINANCIER NET
(en millions €)

L'année 2009 a été génératrice de trésorerie ce qui a permis de passer d'un endettement financier net de 76,4 M€ à un excédent financier net de 13,0 M€. Une partie de l'endettement (51,7 M€), affectable aux opérations de LBO, est sans recours. L'excédent financier net comprend notamment un prêt mezzanine (53,7 M€) consenti par Somfy SA à CIAT.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers €	2009	2008	Variation N/N-1	Variation N/N-1 à taux et périmètre constants
France	203 504	200 830	1,3 %	1,2 %
Allemagne	101 257	95 717	5,8 %	5,6 %
Europe du Nord	83 383	92 035	-9,4 %	-6,1 %
Europe de l'Est et Centrale	52 503	54 822	-4,2 %	0,1 %
Europe du Sud	126 120	139 446	-9,6 %	-12,2 %
Asie Pacifique	42 532	43 166	-1,5 %	-3,7 %
Amériques	57 242	64 988	-11,9 %	-14,4 %
Somfy Activités	**666 541**	**691 004**	**-3,5 %**	**-3,7 %**
Somfy Participations	**94 236**	**58 349**	**61,5 %**	**-7,5 %**
Somfy Consolidé	**760 777**	**749 353**	**1,5 %**	**-4,0 %**

EFFECTIFS INSCRITS

RÉPARTITION DES EFFECTIFS HOMMES/FEMMES

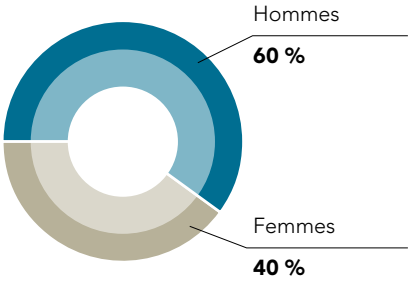

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

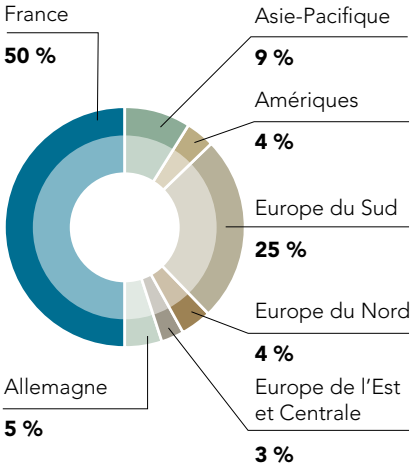

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

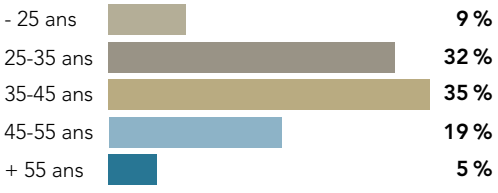

« DES RÉSULTATS TRÈS SOLIDES DANS UN CONTEXTE DE CRISE »

MESSAGE DE **PAUL GEORGES DESPATURE** PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Malgré la crise, **le groupe Somfy a généré un bilan financier solide** qui se matérialise par une légère progression de son chiffre d'affaires et un résultat opérationnel courant stable. Cette performance traduit à la fois l'excellente réactivité de Somfy Activités, qui a pris des mesures conjoncturelles dès 2008, mais également l'efficacité de Somfy Participations dans sa démarche d'accompagnement des sociétés en portefeuille qui ont pu se désendetter fortement.

2009 valide aussi, et plus que jamais, la pertinence des efforts de développement, puisque les nouveaux produits ont largement contribué à la bonne résistance de Somfy Activités.

En 2010, dans un contexte de marchés toujours difficile et incertain, Somfy Activités va renforcer ses investissements dans les domaines stratégiques qui construisent l'avenir. Tout en maintenant nos efforts en faveur de l'innovation produit, nous allons consolider la présence sur le terrain de nos équipes commerciales, particulièrement dans les pays émergents, continuer à dynamiser notre réseau de clients par l'apport de nouveaux services, et amplifier nos actions publicitaires pour nourrir la notoriété de la marque Somfy. Cette année, la solidité de notre bilan nous amène également à affecter un budget spécifique au développement sous le mode test d'un certain nombre de projets ciblés, avec un objectif de rentabilité à moyen ou à long terme. La priorité sera notamment donnée à l'exploration de nouveaux canaux de distribution et services qui seront sources de croissance dans l'avenir.

En 2009, notre vision stratégique à long terme nous a également amenés à réorganiser notre schéma industriel européen afin de préserver la compétitivité de nos activités. Conformément à ses valeurs, Somfy a été exemplaire dans l'accompagnement social de cette réorganisation. À travers cette décision, notre volonté est clairement affirmée de conserver une base industrielle en France et de la rendre suffisamment compétitive pour qu'elle soit pérenne.

Enfin, Somfy a décidé de s'investir dans le mouvement olympique, en devenant partenaire officiel du Comité National Olympique et Sportif Français et de la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2018. Depuis 2005, Somfy soutient les équipes de France de biathlon, discipline olympique par excellence, et se reconnaît dans les valeurs de performance, d'engagement et de solidarité de ces champions. ●

« 2009 VALIDE LA PERTINENCE DE NOTRE STRATÉGIE D'INNOVATION »

ENTRETIEN AVEC **JEAN-PHILIPPE DEMAËL** DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOMFY ACTIVITÉS

Bien qu'avec des résultats solides, 2009 est la première année sans croissance pour Somfy Activités. Quel bilan tirez-vous de cet exercice ?
Le premier constat, c'est la solidité du modèle de Somfy Activités qui nous a globalement permis d'enregistrer une bien meilleure performance que l'évolution des marchés. C'est particulièrement vrai sur des territoires historiques comme la France et l'Allemagne, mais aussi sur notre application traditionnelle, les Stores et volets roulants, sur laquelle Somfy a continué à gagner des parts de marché. Autre satisfaction en 2009 : l'excellente tenue de notre activité la plus récente, les portails et portes de garage, où notre chiffre d'affaires est en baisse de 3 % alors même que la taille du marché s'est contractée de 11 % en moyenne.

RÉSISTANCE DE NOS MARCHÉS TRADITIONNELS

Le second constat que nous faisons est que notre stratégie d'anticipation et d'innovation fonctionne. Après 4 millions d'euros en 2007, 15 millions d'euros en 2008, la part des nouveaux produits dans notre chiffre d'affaires s'est élevée à 65 millions d'euros en 2009. Avec les mesures conjoncturelles de maîtrise des coûts, c'est cette contribution toujours plus importante qui nous a permis de générer un bon niveau de résultats. Par conséquent, ces performances nous apportent deux enseignements : la résistance du business model de Somfy sur ses marchés matures et la pertinence de notre stratégie d'élargissement de notre champ d'action. C'est en étant de plus en plus présents sur les solutions tertiaires et les accès que nous avons mieux résisté à la crise que la plupart de nos concurrents. En 2009, ces marchés ont joué leur rôle d'amortisseurs de la décroissance.

31 %

LA PART DES MOTEURS RADIO RTS DANS LES VENTES TOTALES A CONTINUÉ DE CROÎTRE EN 2009

La crise a accéléré certaines évolutions de fond de vos marchés. Quels sont les moyens mis en œuvre pour s'y adapter ?
L'émergence d'une nouvelle concurrence à bas coûts, l'éclatement de la bulle immobilière, notamment en Espagne, et l'individualisation des besoins des consommateurs sont autant

de paramètres que nous devons intégrer dans notre stratégie de croissance rentable. C'est pourquoi 2009 a été une année de consolidation de nos fondamentaux.
Pour renforcer notre dispositif d'anticipation, nous avons créé une nouvelle entité, Somfy Initiative, qui va nous permettre de prendre pied plus rapidement sur des champs d'activité connexes et complémentaires. En 2009, cette « pépinière » de projets novateurs a par exemple travaillé sur les réponses que Somfy peut apporter au vieillissement de la population, un enjeu fort de l'habitat ces prochaines années. Dans un contexte évolutif, la réactivité stratégique est un autre facteur clé de succès qui va bénéficier dès 2010 de l'optimisation de l'efficacité de notre organisation matricielle globale/locale.
Enfin, sur l'entrée de gamme, l'accélération des prises de position de nouveaux acteurs, notamment asiatiques, nous a conduits à restructurer notre schéma industriel en Europe. Le transfert de la production des composants au sein de nos usines d'assemblage est une étape indispensable pour la sauvegarde de notre compétitivité sur ce segment stratégique.

ACCÉLÉRER LA DIVERSIFICATION DES BUSINESS MODELS

Le développement de Somfy se fonde largement sur l'anticipation et l'innovation. Comment avez-vous continué à bâtir la croissance future ?
Nous avons tout d'abord maintenu nos investissements en faveur du développement produits afin de nourrir le cycle de l'innovation. 2010 sera d'ailleurs une année très active en termes de lancements de nouvelles offres. Au niveau commercial, nous avons accéléré la diversification des business models pour mieux répondre à chaque segment de marché de manière différenciée. En 2009, Somfy Activités a également poursuivi sa croissance externe avec cinq acquisitions et prises de participations qui viennent, soit élargir le champ d'action de nos trois activités, soit renforcer leurs positions.

65 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES DES NOUVEAUX PRODUITS EN 2009 CONTRE 15 M€ EN 2008

Quelles sont les perspectives de l'évolution de vos marchés en 2010 ?
La reprise amorcée au second semestre 2009 reste relativement incertaine, au moins jusqu'en 2011. La zone d'incertitude qui persiste sur le comportement du marché de la rénovation et la pression accrue sur les prix de vente font que nous restons prudents dans nos projections. Dans ce contexte, où le marché ne tirera pas naturellement notre croissance, ma conviction est que nous disposons de tous les atouts pour surperformer le marché grâce à l'innovation produits et commerciale. ●

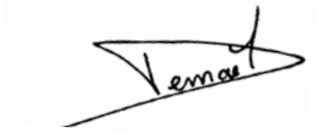

« 2009 a été une année de consolidation de nos fondamentaux. »

« MALGRÉ LA CRISE, LES ENTREPRISES OÙ NOUS AVONS INVESTI ONT PROGRESSÉ »

ENTRETIEN AVEC **WILFRID LE NAOUR** DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOMFY PARTICIPATIONS

Quel a été l'impact de la crise sur les entreprises dont Somfy est actionnaire ?
Toutes ont été affectées dans leurs activités avec une intensité plus ou moins forte. Conformément à la promesse d'accompagnement que nous faisons aux entreprises, l'équipe de Somfy Participations a été particulièrement active en matière de support managérial, avec un mot d'ordre : prioriser le cash et ne pas perdre le fil des projets stratégiques. En période de crise, les entreprises sous LBO commettent souvent l'erreur de se focaliser uniquement sur la réduction des coûts et négligent leurs ambitions de développement.
Malgré une baisse parfois très importante de leur chiffre d'affaires, aucune entreprise n'a connu de problème financier. Elles ont même réussi à se désendetter très fortement. Toutes ont su mettre en œuvre des mesures conjoncturelles et, parfois même, procéder aux ajustements structurels nécessaires à leurs projets d'avenir. Dans le même temps, les entreprises ont maintenu le cap de leurs ambitions stratégiques, voire même lancé des plans de développement importants. Gaviota, CIAT et Sirem ont ainsi procédé à des acquisitions ou à des prises de participations dans des sociétés qui viennent renforcer leurs fondamentaux. Cotherm et ZF ont continué de leur côté à nourrir leur croissance organique par la mise en œuvre de projets ambitieux.

Quel est votre bilan de cette première année pleine d'exercice ?
Je suis satisfait du travail réalisé, tant par les équipes de direction des entreprises que par Somfy Participations. En tant qu'actionnaire, notre rôle était de créer l'environnement favorable pour qu'elles puissent continuer à mettre en œuvre leurs stratégies. Cet objectif a été atteint. En interne, nous avons progressé dans nos process de gestion de nos participations, avec notamment la mise en place d'un responsable de participations pour chaque entreprise et des business review régulières. Cette année, nous publions pour la première fois un actif net réévalué de nos participations, ce qui témoigne de la maturité de notre organisation.
En 2010, dans un contexte de marchés qui restera dégradé pour la plupart des entreprises, nous allons poursuivre notre démarche d'accompagnement pour continuer à valoriser le portefeuille de nos participations existantes. Nous étudierons également les opportunités de réaliser de nouveaux investissements. ●

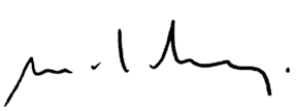

365,8 M€
VALEUR DE L'ACTIF NET RÉÉVALUÉ DE NOS PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009.

8 SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE

RÉINVENTER SANS CESSE NOS MARCHÉS

Au service de la diversité des besoins de confort, nos équipes de recherche et développement consolident en permanence notre leadership technique. Guidée par les enjeux sociétaux liés au bâtiment et les mutations de nos marchés, l'innovation produits nous ouvre de nouveaux potentiels et renforce l'attractivité de nos applications traditionnelles. Essentielle au renouvellement de notre cycle d'innovation, la croissance externe élargit nos champs d'action. En 2009, nos positions diversifiées et notre capacité à soutenir la performance de nos clients dans un contexte difficile ont permis à Somfy Activités de générer des résultats solides.

EN 2009,
26 BREVETS DÉPOSÉS ET PLUS
DE 40 LANCEMENTS PRODUITS

STORES ET VOLETS ROULANTS

toute la maison entre en mouvement

Malgré une année difficile sur le segment d'entrée de gamme, la technologie RTS et les ventes d'automatismes ont continué de progresser, sous l'impulsion des nouvelles solutions d'économies d'énergie et de confort thermique.

17
LANCEMENTS PRODUITS

+25%
PROGRESSION DES NOUVEAUX PRODUITS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DE L'ACTIVITÉ STORES ET VOLETS ROULANTS.

Impactée par la crise sur le marché du résidentiel neuf, l'activité volets roulants de Somfy a, en revanche, bénéficié de la bonne tenue du marché de la rénovation grâce à des offres sans fil adaptées et à forte valeur ajoutée. Sur son activité stores d'extérieur, qui a pâti du resserrement du budget des ménages, le succès des nouveaux automatismes (capteurs, commandes…) a permis de générer des sources de marges additionnelles.

VERS UN NOUVEL UNIVERS DE FONCTIONNALITÉS

Lancés avec succès en 2009, les packs Isolation Dynamique™ [1] symbolisent la volonté de Somfy de renouveler les bénéfices de l'automatisation. Basée sur la technologie sans fil RTS[2], cette combinaison d'automatismes (capteur solaire, de température, horloge) permet aux volets roulants et stores d'être toujours à la bonne position. Avec à la clé pour l'occupant, un confort lumineux et thermique optimal été comme hiver, et des économies tangibles de chauffage et d'électricité. Conformément au rôle d'apporteur d'affaires de Somfy, ces automatismes ont également permis aux installateurs de la filière menuiserie et fermetures de prendre pied sur le segment de l'économie d'énergie. Sur le marché du résidentiel neuf, le nouveau concept d'Isolation Dynamique™ [1] a également séduit les constructeurs de maisons individuelles et les fabricants de produits qui intègrent des moteurs Somfy dans leur offre.

UNE AMBITION : RENDRE LA DOMOTIQUE ACCESSIBLE

Porté par la gamme de moteurs et d'automatismes YeSseo, le développement commercial des solutions de domotique Somfy va bénéficier d'une impulsion inédite avec le lancement fin 2010 d'une interface web baptisée Tahoma. Grâce à ce boîtier compatible avec toutes les box ADSL du marché, les automatismes YeSseo pourront adresser des informations sur leur état et leur fonctionnement vers les ordinateurs et autres Smartphone, mais aussi être pilotés à distance. En 2009, la filiale France a été missionnée par le Groupe pour définir les offres de services aux consommateurs et clients qui seront associées à ce nouveau produit. Présenté fin 2009 sur le salon Batimat à Paris, Tahoma a reçu un accueil très enthousiaste de la part des clients installateurs. Grâce à cette interface, le coût d'un équipement complet de domotique sera en effet nettement moins onéreux qu'un système classique. Pour sa gamme domotique

1. L'Isolation Dynamique™ est un concept 100 % Somfy qui consiste à automatiser les volets roulants et les protections solaires pour réaliser des économies d'énergie et offrir un confort thermique optimisé.
2. RTS : Radio Technology Somfy® est un système exclusif Somfy de radiocommande sécurisée qui permet de piloter toutes les ouvertures de la maison. Son utilisation est simple et il existe une compatibilité totale entre les moteurs et les commandes RTS.

UNE PIÈCE EN PLUS

En 2009, Somfy a créé de la valeur sur son marché des stores d'extérieur. Les nouvelles rampes de lumière et de chauffage qui allongent la saison d'utilisation de la terrasse, en font une nouvelle pièce à vivre tout au long de l'année. Grâce à leur compatibilité avec tous les produits de la gamme sans fil RTS, ces équipements dotés de variateur d'intensité s'intègrent également dans les scénarios de vie de confort et d'économie d'énergie de la Home Motion[4].

YeSseo, Somfy utilise un protocole de communication sans fil, io-homecontrol®[3], commun à d'autres fabricants d'équipements pour la maison. En 2009, io-homecontrol®[3] a accueilli un 8e partenaire, CIAT, qui apporte son expertise des pompes à chaleur.

ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE DE LA HOME MOTION[4]

En 2009, Somfy a continué à approfondir la largeur de son offre pour répondre à la diversité des besoins d'équipements dans l'habitat. Sa prise de participation de 40% dans Axis, société française spécialisée dans la motorisation des volets battants, lui permet de compléter le champ d'applications de ses automatismes. Compatible avec les solutions RTS[2] de Somfy, cette nouvelle gamme sera commercialisée à compter de 2010 auprès des installateurs.
Le nouveau moteur Oximo WireFree RTS[2] permet, quant à lui, de s'adapter aux contraintes d'installation liées à la rénovation : son fonctionnement à piles ne nécessite aucune modification électrique dans le logement. Lancé avec succès en Allemagne et en France, il sera commercialisé dans toute l'Europe en 2010.

« En 2009, Somfy a conduit l'évolution technologique de son activité historique en développant des produits complémentaires aux moteurs. »

3. io-homecontrol®: est une technologie radio partagée avec d'autres grandes marques de l'univers du bâtiment. Cette technologie bidirectionnelle permet de piloter toute la maison (toutes les ouvertures + chauffage, fenêtres de toit + climatisation…) et offre un retour d'information sur la télécommande.
4. Home Motion: créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

SOLUTIONS TERTIAIRES ET STORES D'INTÉRIEUR

faire entrer le meilleur du climat à l'intérieur

Sur cette activité pionnière, liée à l'économie d'énergie et au bien-être des occupants, la performance nettement supérieure à l'évolution des marchés conforte la stratégie conquérante de Somfy : l'innovation, la prescription et l'anticipation des futures normes thermiques.

En 2009, le recul des investissements dans le secteur de l'immobilier neuf a ralenti la croissance de l'activité sur ses marchés naturellement les plus dynamiques que sont les États-Unis, l'Asie et l'Amérique du Sud. Somfy a, en revanche, accéléré le déploiement de ses solutions de façades dynamiques en France, en Allemagne et dans les pays nordiques. Ces résultats confirment sa légitimité en tant qu'acteur de la performance énergétique des bâtiments et le potentiel intrinsèque de cette activité, même en dehors des territoires émergents qui restent un axe fort du développement des applications stores d'intérieur.

+42%

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DE L'HÔTELLERIE.

LES PARTENARIATS ACCÉLÈRENT LE DÉPLOIEMENT DES FAÇADES BIOCLIMATIQUES

Dans les grands bâtiments tertiaires et résidentiels, l'optimisation de l'efficacité énergétique nécessite une gestion globale de tous les équipements. En 2009, pour répondre au besoin de solutions combinées, Somfy a renforcé ses partenariats avec d'autres fabricants d'envergure internationale. Cette démarche s'est opérée principalement avec des acteurs leaders du secteur de l'éclairage et de la domotique, en direction des segments du résidentiel haut de gamme et de l'hôtellerie. Facteur de choix déterminant pour les architectes, ces collaborations ont permis de remporter de nombreux chantiers. Dans la plupart des filiales, elles ont également donné lieu à des actions communes de communication et de formation auprès des clients des partenaires. En amont, cette coopération entre fabricants se traduit aussi par la mise en compatibilité des différents protocoles de communication.

LES NOUVEAUX OUTILS DE SIMULATION FACILITENT LA PRESCRIPTION

Servi par un grand nombre de prescripteurs (architectes, cabinets d'études et de maîtrise d'ouvrages), le marché tertiaire implique des efforts continus en matière d'outils destinés à promouvoir l'offre auprès du client final. En 2009, Somfy a intégré le paramètre de calcul d'ombre dans son logiciel de simulation des gains énergétiques. Désormais, les bénéfices des façades bioclimatiques sont traduits de manière tangible, fenêtre par fenêtre, en fonc-

UNE COMMANDE UNIQUE POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS

Conçues pour le résidentiel haut de gamme, les nouvelles interfaces HTI [1] (Home Technology Integration) rendent les moteurs Somfy compatibles avec tous les systèmes de contrôle centralisés. L'occupant peut piloter ses protections solaires et tous les équipements électriques de la maison depuis un point de commande unique.

tion de la situation du bâtiment et de l'évolution de l'ombre au fil de la journée et des saisons. Somfy a, par ailleurs, développé un outil similaire pour chaque type de produits porteurs grâce à un partenariat avec la plupart des fabricants de stores intérieurs présents sur le marché.

SOMFY DÉVELOPPE SON EXPERTISE SECTORIELLE

Au-delà des contraintes climatiques propres à chaque région du monde, le tertiaire présente une grande variété de problématiques liées à l'activité professionnelle des occupants. Implanté depuis 10 ans sur le secteur de l'hôtellerie, notamment pour l'automatisation des stores d'intérieur et des rideaux, Somfy a déployé en 2009 des outils marketing dédiés. L'acquisition d'Energy Eye™, une société spécialisée dans les solutions d'économies d'énergie appliquées à l'hôtellerie, va dans l'avenir accroître la capacité du Groupe à servir ce marché porteur. Basé à San Diego, Energy Eye™ conçoit des systèmes de détection automatique de présence dans les chambres d'hôtels, qui fonctionnent en réseau avec les thermostats de la climatisation. ●

« En 2009, Somfy s'est donné les moyens de devenir la marque référente de la gestion du climat à l'intérieur des bâtiments. »

1. Home Techology Integration, c'est l'intégration des différentes technologies et solutions utilisées pour automatiser et contrôler diverses applications et dispositifs (audio-vidéo, éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, sécurité, stores d'intérieur...).

PORTAILS ET PORTES DE GARAGE

vers des applications qui communiquent avec l'utilisateur

Sur un marché des portes et portails qui a diminué de 10% en moyenne en Europe, l'activité la plus récente de Somfy a réalisé une bonne performance grâce à son positionnement multicanal et ses offres novatrices en matière de sécurité.

En 2009, l'activité portails et portes de garage a tiré pleinement parti de son portefeuille de marques complémentaires (Somfy, BFT et Simu) pour gagner des parts de marché et réaliser des performances supérieures à l'évolution des marchés du résidentiel et de l'accès commercial. Ces bons résultats récompensent également les efforts consentis pour développer une offre de gestion des accès et de sécurité à forte valeur ajoutée.

SOMFY IMPOSE SA MARQUE DANS LE RÉSIDENTIEL…

En France, les plans de développement produits de ces dernières années ont permis à la marque Somfy de renforcer ses parts de marché dans tous ses réseaux de distribution. Auprès des professionnels (installateurs, fabricants), cette performance traduit l'excellent accueil réservé aux offres différenciées « 100 % Pro » lancées fin 2007 qui servent toutes les configurations de fermetures de la maison, avec des motorisations et automatismes fiables et simples. Grâce à sa compatibilité avec les autres applications RTS[1] sans fil de Somfy, l'offre professionnelle est désormais totalement intégrée aux solutions de Home Motion[2].

En phase avec les préoccupations de sécurité, la nouvelle gamme d'alarmes anti-intrusion sans fil Protexiom a, de son côté, conquis les clients des grandes surfaces de bricolage grâce à sa facilité d'installation et d'utilisation. Protexiom permet en effet d'accéder à distance à son alarme pour vérifier que les fermetures sont correctement verrouillées. Sur l'année, les ventes de solutions d'alarme ont globalement progressé de 30%.

13
LANCEMENTS PRODUITS

26,4%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AVEC DES OFFRES NOUVELLES EN 2009 POUR SOMFY. SUR L'ANNÉE, LES VENTES DE SOLUTIONS D'ALARME ONT GLOBALEMENT PROGRESSÉ DE 30%

… ET PART À LA CONQUÊTE DU MARCHÉ EUROPÉEN

En 2009, la marque Somfy a poursuivi avec succès son déploiement commercial hors de France où elle a enregistré de bons résultats en Pologne, en Grèce, au Maroc et en Hollande. Afin d'adapter son offre aux besoins et aux spécificités des systèmes d'ouverture de chaque territoire, l'activité portail et portes de garages s'appuie sur un réseau de 6 centres de Recherche et Développement chacun spécialisé par applications.

« En 2009, l'activité a consolidé les fondements de la réalisation de son ambition stratégique : rattraper puis dépasser ses concurrents. »

BFT CONSOLIDE SA DISTRIBUTION…

Distribuée dans plus de 120 pays, la marque BFT a renforcé ses fondamentaux sur ses marchés matures européens. En Italie, où la marque est confrontée à une vive concurrence, les équipes ont redynamisé les liens commerciaux avec leurs clients grossistes électriciens, ce qui a permis de stopper l'érosion des parts de marché. En France, BFT a poursuivi sa stratégie d'acquisition de ses distributeurs pour asseoir la maîtrise de son réseau. En Espagne, le rachat de la société Pujol, distributeur et fabricant de motorisations, permet à BFT d'étendre sa couverture territoriale avec 16 points de vente supplémentaires et d'offrir de nouveaux débouchés à ses produits grâce à un potentiel de 2000 clients supplémentaires.

… ET ÉLARGIT LE CHAMP D'ACTION DE SOMFY ACTIVITÉS

En 2009, l'acquisition par BFT de la société O&O (Italie), fabricant d'automatismes pour l'accès urbain, permet à Somfy d'étendre son champ d'action et de se positionner sur de nouveaux segments tels que les entreprises de sécurité et les acheteurs publics. Ses bornes escamotables pour la chaussée répondent à la demande grandissante de solutions de contrôle de l'accès urbain en Europe de l'Ouest, sous l'impulsion de la préservation de l'environnement des centres-villes. ●

1. RTS : Radio Technology Somfy® est un système exclusif Somfy de radiocommande sécurisée qui permet de piloter toutes les ouvertures de la maison. Son utilisation est simple et il existe une compatibilité totale entre les moteurs et les commandes RTS.
2. Home Motion : créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

SÉCURISER SA MAISON À DISTANCE

Protexiom, la nouvelle gamme d'alarme anti-intrusion de Somfy, utilise toutes les potentialités d'Internet. Grâce à un système d'accès sécurisé, l'utilisateur peut, depuis son ordinateur, mettre son alarme sous/hors tension, lire le journal d'événements et même programmer l'activation des volets roulants et de l'éclairage.

PROTEXIOM 600

INDUSTRIE & LOGISTIQUE

renforcer la compétitivité et l'innovation

Socle des fondamentaux sur lesquels Somfy assoit son objectif de croissance rentable, l'industrie a fait l'objet en 2009 d'évolutions structurelles de fond. Objectifs : répondre aux exigences de compétitivité exprimées sur l'entrée de gamme et accompagner le développement d'offres de valeur.

7 SITES DE PRODUCTION

8 500 RÉFÉRENCES

1 CENTRE LOGISTIQUE INTERNATIONAL À BONNEVILLE

UNE PRIORITÉ, LA COMPÉTITIVITÉ DES PRODUITS D'ENTRÉE DE GAMME

En 2009, la crise a accéléré la montée en puissance de la concurrence à bas coûts en provenance des pays émergents sur l'entrée de gamme qui est un levier stratégique de la maîtrise des marchés matures. Afin d'améliorer sa structure de coûts et gagner en compétitivité sur ce segment, Somfy a décidé, en octobre 2009, de restructurer son outil industriel européen. Cette décision, qui prend effet courant 2010, a des répercussions sur deux sites de production : Saint-Rémy-de-Maurienne (France), exploité par la filiale Spirel, et les deux usines de Bologne (Italie) qui produisent des moteurs de marques Asa et Mingardi.

En France, Spirel produit des stators, la partie fixe de la rotative du moteur. Malgré les efforts de rationalisation entrepris ces dernières années, le site a été confronté à une insuffisance de compétitivité et à une dégradation continue de sa rentabilité. À partir d'avril 2010, la moitié de sa production de stators sera intégrée dans les usines d'assemblage de moteurs de Cluses (Haute-Savoie) et de Gray (Haute-Saône). L'autre moitié continuera à être produite dans l'usine de Saint-Rémy-de-Maurienne. Pour assurer la pérennité du site, Somfy Activités a conclu un contrat de fourniture d'une durée de 4 ans. Ce transfert vers les usines de Cluses et de Gray a pour objectif de réunir sur un même site la production de composants et l'assemblage. Il va permettre à la fois de renforcer la productivité, en réduisant les délais de fabrication, et de réaliser des économies sur les charges indirectes grâce à une meilleure gestion des stocks. Cette mesure aura également des bénéfices en termes d'optimisation de la qualité et d'accélération de l'innovation. Le site d'assemblage de Cluses (Garette) travaille en effet en lien direct avec le principal centre de recherche et développement de Somfy situé sur le site de Méca 2 à proximité. Axés sur des offres d'entrée de gamme, les sites italiens de Bologne ont subi en 2009 une forte baisse des volumes produits. C'est pourquoi,

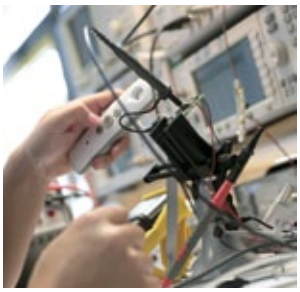

UNE QUALITÉ OPTIMALE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

Facteur majeur de différenciation, la promesse de qualité des produits Somfy bénéficie en 2009 du déploiement d'une démarche intégrée qui prend en compte, de la conception à l'après-vente, toutes les composantes de la perception qu'ont les clients et utilisateurs de la qualité. Ce processus s'appuie notamment sur des enquêtes de satisfaction conduites en France et en Allemagne.

dès l'été 2010, l'activité sera concentrée sur un seul site afin de permettre une amélioration de la structure de coûts.

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR SERVIR LA RAPIDITÉ STRATÉGIQUE

2009 a également vu la décision de faire évoluer l'organisation industrielle de Somfy afin d'accompagner la croissance et la performance de ses trois Activités. À compter du second semestre 2010, elles se verront ainsi transférer la responsabilité opérationnelle des sites de production qui servent leurs champs d'applications. En limitant le nombre d'interfaces, cette mesure va permettre un développement produits plus rapide et une optimisation de la qualité. La Direction Industrielle Groupe continuera à piloter le modèle industriel de Somfy Activités et conserve la maîtrise de ses schémas directeurs afin de maintenir la cohérence industrielle globale. ●

50
ENTREPÔTS LOGISTIQUES
À TRAVERS LE MONDE

« En 2009, Somfy a solidifié les fondamentaux de son modèle industriel qui lui permet d'accroître en permanence son avantage concurrentiel sur tous ses segments de marchés. »

ACTIVER TOUTES NOS DYNAMIQUES LOCALES

L'organisation de notre distribution nous confère réactivité et flexibilité. En prise directe avec les évolutions des marchés, nos équipes locales alimentent la stratégie Groupe de conquête commerciale et territoriale par leur maîtrise du terrain. Dans chaque pays, elles pilotent l'activité de nos applications et de nos marques en déployant des business models adaptés aux spécificités et besoins de chaque territoire. En 2009, ce dispositif commercial, tourné vers la performance et l'international, a permis à Somfy Activités de tirer pleinement parti de toutes les dynamiques de croissance.

220 MILLIONS D'UTILISATEURS
30 000 CLIENTS DANS LE MONDE

DISTRIBUTION

des équipes commerciales au plus près des besoins

Dans 52 pays, les équipes commerciales sont responsables des performances de l'ensemble des applications de Somfy Activités. Dans un contexte de marchés difficile, elles ont fait preuve de réactivité et d'adaptation pour se repositionner sur les segments les plus dynamiques et accroître leur rôle d'apporteur d'affaires.

52 PAYS

DANS LES TERRITOIRES MATURES, CONTINUER À ANIMER LES RÉSEAUX

Sur ses marchés matures, qui sont principalement européens, Somfy Activités bénéficie de la complémentarité de ses réseaux de distribution :

- les installateurs Experts Somfy, qui assurent une proximité géographique de la marque avec le consommateur final ;
- les fabricants de produits porteurs [1] « Powered by Somfy », qui sont des Grands Comptes stratégiques en matière de volume d'affaires, et permettent également à Somfy de servir des chantiers importants, notamment dans le secteur du résidentiel neuf ;
- les Grandes Surfaces de Bricolage qui, dans certains pays, commercialisent des solutions pour portails et portes de garage spécifiquement conçues pour une installation par l'utilisateur final.

En 2009, ce positionnement solide et équilibré a joué son rôle d'amortisseur à la crise. Face à une décroissance plus marquée de l'activité sur le secteur du neuf, les forces de ventes ont réorienté leurs efforts commerciaux en direction des installateurs qui opèrent sur des chantiers de rénovation. Nourrie par le maintien des actions de communication, la notoriété de la marque Somfy est de son côté venue dynamiser les ventes dans les enseignes de bricolage.

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DE NOS CLIENTS

Parallèlement à la mise sur le marché de produits toujours plus performants, les filiales de distribution ont renforcé leur rôle d'apporteur d'affaires auprès des clients, grâce à leurs innovations commerciales. Les installateurs voient ainsi leur métier évoluer vers plus d'assistance et de services, notamment par le biais des sites

1. Produit porteur : produit fini comprenant des applications Somfy.

« Les fabricants partenaires bénéficient de l'approche commerciale de plus en plus segmentée de Somfy, ce qui leur permet d'élargir leur clientèle »

Internet marchands de Somfy dont le principal objectif est de drainer du trafic vers les Experts Somfy. Les fabricants partenaires bénéficient, quant à eux, de l'approche commerciale de plus en plus segmentée de Somfy, ce qui leur permet d'élargir leur clientèle. Sur le marché de la construction de maisons neuves et de certains bâtiments tertiaires, ce sont eux qui assurent les contrats de fourniture des produits porteurs [1] avec motorisation intégrée.

DANS LES PAYS ÉMERGENTS, STRUCTURER LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Sur les marchés émergents, le renforcement des positions de Somfy passe en priorité par le déploiement de ses activités solutions tertiaires et stores d'intérieur, mais aussi portails et portes de garage dont l'offre de produits pour les commerces est un point d'entrée dans de nombreux pays en voie de développement. Dans ce contexte, l'enjeu des filiales de distribution est à la fois de constituer des réseaux d'installateurs partenaires pour servir les marchés résidentiel et tertiaire, mais également d'accélérer la mise en place de business models adaptés aux différents acteurs du tertiaire, ce qui implique des actions de prescription, de formation et la création de partenariats avec d'autres fabricants qui opèrent sur le secteur de la performance énergétique des bâtiments. ●

76 ENTITÉS

13 BUREAUX DE REPRÉSENTATIONS

RÉUNION DES EXPERTS SOMFY, ITALIE

FRANCE

notre marché d'expérimentations

En 2009, la résistance du marché français confirme la solidité du modèle de Somfy Activités dans ses territoires matures. Elle consacre également les innovations commerciales lancées en France pour renouveler en permanence les bénéfices rendus aux clients et à l'utilisateur final.

CENTRE DE COMMANDE RÉGIONAL RFF DE DIJON, FRANCE.
Solution Somfy : Animeo BS + Premium avec commande radio RTS

En 2009, la filiale France a pleinement tiré parti de la maîtrise de son positionnement multi-réseau traditionnel (assembleurs, installateurs, distributeurs). Ses ventes ont ainsi enregistré une croissance notable auprès des installateurs (+5%) et des grandes surfaces de distribution (+30%) où la nouvelle gamme d'alarmes interactives Protexiom a rencontré un réel succès.

LES SERVICES AUX PARTICULIERS SOUTIENNENT LA CRÉATION DE VALEUR

En tant qu'acteur B2B au service du confort des utilisateurs, Somfy se doit de concilier son rôle d'apporteur d'affaires avec sa promesse de qualité et de simplicité faite aux consommateurs. En 2009, cette double démarche s'est traduite par le déploiement au niveau national du service Somfy Assistance jusqu'ici en phase

test. Proposé aux internautes depuis la page d'accueil du site Somfy.fr, ce service a vocation à résoudre les dysfonctionnements et pannes des ouvrants de la maison, qu'ils soient ou non de marque Somfy. Il s'appuie sur une équipe de techniciens Somfy qui établissent gratuitement un premier diagnostic et se chargent si besoin de prendre rendez-vous avec l'installateur Somfy Assistance le plus proche. Support indispensable au développement des solutions de Home Motion[1], ce service vise également à drainer une nouvelle clientèle vers les clients professionnels de Somfy. Sur l'année, deux interventions sur trois ont donné lieu à un devis pour des travaux complémentaires. De son côté, le consommateur bénéficie d'une assistance rapide, qualitative et transparente puisque basée sur un tarif forfaitaire. À fin 2009, 80 artisans indépendants étaient labellisés Somfy Assistance. L'objectif est d'accroître rapidement la couverture de ce réseau.

Lancé en 2009, le service « e-comptoir » offre à l'internaute la possibilité de retirer son achat chez l'un des 300 Experts Somfy qui proposent cette prestation. Ce service permet, par ailleurs, au réseau d'installateurs Experts Somfy de profiter du trafic généré par le site de vente en ligne de Somfy France qui commercialise des produits complémentaires de ceux de ses clients professionnels. L'objectif est double : développer les prospects des installateurs et capter le potentiel important des ventes en ligne grâce à la proximité physique et au rôle de conseil des Experts Somfy. À terme, Somfy France ambitionne de faire de ces points-relais le réseau domotique français de référence.

« En 2009, notre rôle d'apporteur d'affaires a consolidé la maîtrise de notre distribution. »

32 %

EN 2009, LA NOTORIÉTÉ SPONTANÉE DE LA MARQUE SOMFY A PROGRESSÉ DE 3 POINTS AUPRÈS DES CONSOMMATEURS FRANÇAIS

UNE APPROCHE SEGMENTÉE POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

En France, le faible taux de motorisation des maisons neuves individuelles en fait un espace de croissance important pour Somfy. En 2009, la filiale a constitué une équipe dédiée chargée de prospecter les constructeurs et de leur fournir les outils marketing clients appropriés. Les solutions d'Isolation Dynamique™ et la gamme domotique YeSseo ont déjà séduit plusieurs constructeurs français. Ce nouveau marché permet également à Somfy de consolider son rôle d'apporteur d'affaires auprès de ses clients fabricants qui, in fine, réalisent les chantiers. Dans le tertiaire, la mise en place d'une équipe dédiée a également porté ses fruits. L'activation du nouveau réseau de clients que sont les électriciens a permis une croissance significative des solutions Animeo pour les façades bioclimatiques (+ 80 % de chiffre d'affaires de la gamme Animeo) . ●

1. Home Motion : créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

ALLEMAGNE & EUROPE CENTRALE

la proximité clients, clé de la croissance

En Allemagne, Autriche et Suisse, la croissance de l'activité s'est accompagnée d'un gain de parts de marché. Cette performance traduit la capacité d'écoute et d'anticipation des équipes commerciales qui ont su accompagner le dynamisme de leurs clients.

EFFICACITÉ TECHNIQUE ET GAIN DE PRODUCTIVITÉ, L'ÉQUATION GAGNANTE

Pour consolider ses positions sur ces marchés matures où l'application stores et volets roulants prédomine, Somfy se doit de recréer en permanence son avantage concurrentiel. En 2009, cette démarche s'est concrétisée par la commercialisation d'ilmo, premier moteur filaire sans réglage. Grâce à sa facilité d'intégration et à son réglage automatique, dès le branchement, ilmo offre d'importants gains de productivité aux clients assembleurs et installateurs. Conçue pour les besoins spécifiques des pays d'Europe Centrale et de l'Est, l'adaptation d'ilmo (40 WT) s'est immédiatement imposée auprès de clients Grands Comptes.

Somfy Allemagne a également accompagné l'évolution des pratiques d'achats de ses clients installateurs en mettant à leur disposition une plateforme de commande en ligne dédiée. Sa flexibilité horaire et le gain de temps occasionné ont séduit les Experts Somfy qui sont déjà plus de la moitié à passer commande via ce canal. L'objectif est de tripler son volume d'affaires en 2010.

+5,6%

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN ALLEMAGNE EN 2009

PACK ISOLATION DYNAMIQUE™

LES MARCHÉS POURSUIVENT LEUR MONTÉE EN VALEUR

En 2009, Somfy a renforcé sa présence commerciale auprès des installateurs pour accélérer le déploiement de ses automatismes avec radio intégrée. En Suisse, le lancement des Packs Isolation Dynamique™ s'est accompagné de journées d'information et de la certification de 31 spécialistes qui ont permis une percée significative de cette solution génératrice d'économies d'énergie. En Allemagne, pour ériger l'automatisation en standard sur tous les marchés, Somfy s'est allié à plusieurs de ses clients industriels pour réaliser des actions communes de sensibilisation. Dans le même temps, la forte croissance des ventes de motorisations pour stores vénitiens, applications très répandues dans les pays germanophones, a permis à Somfy de renforcer ses positions sur ce marché.

« La solidité des partenariats avec nos clients a permis des actions concertées sur les marchés porteurs. »

ÉLARGISSEMENT DU SOCLE DE CLIENTS

Pour accélérer le déploiement des nouvelles applications de ses 3 activités, Somfy a poursuivi sa démarche d'extension et de diversification de son réseau de distributeurs et prescripteurs. En Autriche, une campagne de marketing menée conjointement avec un fabricant a permis de stimuler la prescription des applications pour stores d'intérieur auprès des décorateurs. Somfy Autriche s'est également associé à une enseigne leader de distribution de matériel électrique pour promouvoir auprès des électriciens le potentiel d'affaires supplémentaire offert par ses automatismes de Home Motion [1]. ●

EUROPE DE L'EST toujours dynamique

Dans cette vaste zone (27 pays), Somfy Activités sert aussi bien des marchés bien établis qu'émergents.

La forte baisse enregistrée en Russie sur le marché de l'immobilier neuf a toutefois pesé sur le chiffre d'affaires de la zone (-7,6%). Dans ce territoire, les équipes Somfy ont répondu avec réactivité à l'accélération des besoins en produits d'entrée de gamme grâce aux marques tactiques qui ont permis au Groupe de maintenir ses parts de marché. En Pologne, marché déjà mature sur lequel Somfy bénéficie d'un solide positionnement multiréseau, l'activité a enregistré une très forte croissance sur l'ensemble des applications, notamment sur l'offre de portails et portes de garage de marque Somfy qui a été introduite avec succès en 2009. ●

1. Home Motion : créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

EUROPE DU NORD
l'innovation s'impose

Dans un marché très morose qui a impacté l'activité protections solaires, Somfy a maintenu son haut niveau de parts de marchés en Europe du Nord grâce au repositionnement de ses équipes vers les nouveaux segments porteurs que sont l'économie d'énergie et la domotique.

HERMITAGE AMSTERDAM, AMSTERDAM, PAYS-BAS.
Solution Somfy: solution de gestion de la façade Animeo KNX

+14,8 %
PROGRESSION DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'ACTIVITÉ SOLUTIONS POUR BÂTIMENTS TERTIAIRES

1. Home Motion: créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.
2. io-homecontrol®: est une technologie radio partagée avec d'autres grandes marques de l'univers du bâtiment. Cette technologie bidirectionnelle permet de piloter toute la maison (toutes les ouvertures + chauffage, fenêtres de toit + climatisation…) et offre un retour d'information sur la télécommande.
3. Home Techology Integration, c'est l'intégration des différentes technologies et solutions utilisées pour automatiser et contrôler diverses applications et dispositifs (audio-vidéo, éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, sécurité, stores d'intérieur...).

"Achat plaisir" par excellence, la motorisation des stores de terrasse a logiquement pâti de la baisse de la consommation des ménages. Sur ce marché important en volume dans ces territoires, Somfy Activités a enregistré une baisse de 6,1 % de ses ventes.

TIRER PARTI DE LA SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE

Afin de tirer parti de la forte sensibilité écologique des pays nordiques, les filiales de distribution ont fait preuve de réactivité pour redéployer leurs forces de ventes et ressources en direction des acteurs du tertiaire. Grandissant depuis plusieurs années, l'intérêt pour les solutions de façades bioclimatiques a été dynamisé par des actions de formation des prescripteurs (architectes, investisseurs immobiliers) qui ont été sensibilisés aux économies d'énergie, au confort visuel et thermique.
En parallèle, pour accélérer leur déploiement opérationnel, les équipes de terrain ont accentué leur démarche partenariale avec les fabricants de façades qui intègrent les solutions Somfy dans le produit fini.

LA HOME MOTION[1] EST EN MARCHE

Dans cette région où les automatismes et points de contrôle représentent déjà un quart du chiffre d'affaires global, les solutions de domotique trouvent un terrain de développement propice. En 2009, le marché belge a ainsi réservé un accueil très favorable aux produits de la gamme YeSseo qui ont été conjointement lancés avec les applications des sept autres fabricants partenaires du protocole de communication Io-homecontrol®[2].
Au Royaume-Uni, sur le segment du résidentiel haut de gamme, Somfy a créé l'événement autour de la mise sur le marché des solutions d'interface HTI[3] qui assurent la compatibilité de ses automatismes avec les autres systèmes de pilotage de la maison « intelligente » (chauffage, lumière, projection vidéo, etc.). Une campagne marketing a permis de sensibiliser les installateurs et intégrateurs de systèmes centralisés aux bénéfices de l'automatisation des protections solaires d'intérieur. ●

BURJ DUBAI, DUBAI

EUROPE DU SUD

entre compétitivité et rentabilité

La bonne résistance des applications protections solaires n'a pas permis de compenser la forte baisse de l'activité volets roulants en Espagne. Sur ces marchés très concurrentiels, la gestion équilibrée de la plateforme multimarque de Somfy est la clé du retour à la croissance.

BAISSE DES VOLUMES EN ESPAGNE MAIS MAINTIEN DE LA VALEUR

Fortement positionnée sur le marché du résidentiel neuf en Espagne, l'activité de Somfy a subi l'effondrement des mises en chantier de nouveaux logements. Malgré la baisse des ventes occasionnée sur les applications volets roulants, Somfy a maintenu un haut niveau de rentabilité grâce à la bonne pénétration de ses moteurs radios à forte valeur ajoutée.
Pour anticiper le redimensionnement durable de la taille du marché volets roulants, Somfy crée les conditions de développement des solutions pour stores intérieurs, notamment par la création d'un réseau de clients décorateurs. Afin de contrer la vive concurrence à bas coûts sur les produits d'entrée de gamme, Somfy capitalise sur ses marques tactiques avec un double objectif de compétitivité et de croissance rentable.

1. Home Motion : créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

18,9 %

PART DES MARCHÉS EUROPE DU SUD DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE SOMFY ACTIVITÉS

LES AUTRES MARCHÉS GARDENT LE CAP

En Italie et en Grèce, marchés principalement résidentiels où l'activité est moins exposée aux inflexions de l'immobilier neuf, les ventes d'applications d'intérieur sont restées dynamiques. Elles ont permis à Somfy de gagner des parts de marché, notamment auprès de ses clients italiens qui interviennent sur des chantiers à l'international. Sur ces territoires, les filiales accentuent leurs actions de formation à destination des installateurs pour accroître le taux de pénétration des automatismes avec radio intégrée et dynamiser le segment de la Home Motion [1]. En Israël, où Somfy bénéficie d'un solide réseau de clients et d'une forte notoriété, l'activité a maintenu une croissance soutenue.

MOYEN-ORIENT & AFRIQUE

Pour la première fois depuis sa prise de position dans la région, il y a 20 ans, Somfy Activités enregistre une décroissance due au ralentissement général de ses marchés. Déjà vive ces dernières années, la concurrence chinoise a profité de la crise pour banaliser certains produits par une stratégie à bas prix. Somfy Activités va positionner plus fortement ses marques tactiques sur l'entrée de gamme, tout en continuant à accentuer la pénétration de ses produits de valeur de marque Somfy (automatismes, Home Motion [1], solutions d'économie d'énergie dans le tertiaire) qui restent promis à un bel avenir dans la région.

AMÉRIQUES

un potentiel intact à exploiter

Affectées dans leurs dynamiques de croissance, les filiales de la zone Amériques continuent à se mettre en position de saisir l'important marché qui s'ouvre aux applications de protections solaires d'intérieur dans l'habitat et le tertiaire.

LE BÂTIMENT OUEST DU CENTRE DES CONGRÈS DE VANCOUVER, CANADA.
Solution Somfy: protections solaires intérieures motorisées par Somfy et automatisées à l'aide d'un équipement Somfy Digital Network.

8,6%

PART DES MARCHÉS AMÉRIQUES DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE SOMFY ACTIVITÉS

En Amérique du Nord, l'activité de Somfy a été plus fortement touchée par la récession qu'en Europe, en particulier sur le segment de l'immobilier neuf. La baisse des ventes des applications stores d'intérieur, activité principale de la région, a été très marquée sur le marché de la décoration (moteurs silencieux Sonesse et produits autonomes sans fil WireFree). Sur ces territoires, où les efforts commerciaux sont orientés d'ordinaire auprès des architectes et décorateurs, les filiales ont rapidement redéployé leurs forces de ventes auprès des clients installateurs. Cette réactivité a permis une forte croissance des nouvelles offres de motorisation pour rideaux (gamme Glystro) dans le résidentiel et l'hôtellerie. En Amérique Centrale et du Sud, l'activité a subi le ralentissement des projets de chantiers tertiaires, notamment au Brésil et au Mexique.

CONDUIRE L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Territoire de protections solaires, l'Amérique du Nord représente un axe de croissance d'autant plus important pour l'activité stores d'intérieur que seuls 3% des équipements (vénitiens, rouleaux, plissés…) sont actuellement motorisés. Pour se positionner en acteur incontournable sur ce marché, Somfy a poursuivi sa stratégie d'innovation. Sur le segment du résidentiel moyen et haut de gamme, la filiale nord-américaine a lancé une nouvelle interface (ILT-Z-Wave) qui rend les motorisations silencieuses Sonesse compatibles avec les produits de 160 autres sociétés partenaires du protocole d'interopérabilité américain Z-Wave. L'objectif est d'accélérer la diffusion des solutions de Home Motion[1] auprès du réseau d'installateurs et d'intégrateurs de systèmes centralisés.
L'acquisition de la société américaine Energy Eye™, spécialiste de la gestion centralisée de la consommation énergétique des chambres d'hôtels (climatisation, chauffage, lumière), permet à Somfy de renforcer son expertise sectorielle sur ce marché qui est resté porteur en 2009.

ASIE-PACIFIQUE

le haut de gamme, socle de la différenciation

Sur ces territoires qui ont renoué avec la croissance en fin d'année, Somfy doit composer avec une vive concurrence. Dans ce contexte, les équipes commerciales continuent à nourrir la notoriété de la marque Somfy pour asseoir ses positions sur les segments haut de gamme du tertiaire et du résidentiel.

En 2009, la crise a accéléré la bipolarisation des marchés asiatiques dont la demande en motorisations se compartimente désormais entre l'entrée de gamme, qui est servie par les industriels locaux, et des produits à haute valeur ajoutée sur lesquels la marque Somfy est l'unique acteur en présence. En réponse à cette nouvelle donne, les filiales ont accentué l'activation des marques tactiques dans leurs stratégies commerciales, notamment l'offre LianDa produite dans l'usine chinoise du Groupe. Fort de positions déjà bien établies dans certains pays (Australie, Japon, Corée du Sud), Somfy a également continué à renforcer son action sur le segment haut de gamme grâce à une présence accrue auprès de ses clients professionnels et aux formations en direction des prescripteurs.

UNE DÉMARCHE PIONNIÈRE SUR LES APPLICATIONS TERTIAIRES ET STORES D'INTÉRIEUR

En 2009, Somfy a su tirer parti du dynamisme du segment résidentiel très haut de gamme en nouant des partenariats qui lui ont permis de se positionner sur le marché de la Home Motion[1]. Dans nombre de pays asiatiques, ses solutions d'automatisation des protections solaires sont en effet parfaitement adaptées aux attentes locales, notamment les moteurs silencieux (Sonesse) et autonomes (WireFree). Les motorisations pour rideaux et voilages (Glystro) enregistrent, quant à eux, un succès grandissant dans l'hôtellerie 5 étoiles.

Bien implantées en Asie du Sud-Est, les solutions de façade dynamique pour le tertiaire constituent un enjeu de croissance important sur l'ensemble de la zone Asie-Pacifique. Dans ces pays où les équipements de climatisation sont fréquents, la gestion de la lumière naturelle et de la ventilation nocturne sont en effet très efficaces pour réduire les besoins en production de froid. En 2009, afin d'améliorer ses connaissances scientifiques et techniques sur le concept de la façade bioclimatique en milieu tropical, Somfy a lancé une étude de cas sur un bâtiment situé en Thaïlande. ●

SHANGHAI ECO-HOUSE, CHINE
EXPOSITION UNIVERSELLE DE SHANGHAI
Solution Somfy: moteurs pour rideau écologique dotés de capteurs solaires

6,4%

PART DES MARCHÉS ASIE-PACIFIQUE DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE SOMFY ACTIVITÉS

1. Home Motion: créée par Somfy, la Home Motion est l'animation et la mise en mouvement des ouvertures de la maison grâce aux moteurs, commandes et automatismes Somfy qui offrent au quotidien plus de facilité, de sécurité, d'économies d'énergie… et de confort.

RESPONSABILITÉS

Parce que notre ambition repose beaucoup sur les hommes et les femmes du Groupe, nos engagements sociaux, économiques et environnementaux sont proches de leurs préoccupations et de leurs intérêts. Le déploiement progressif d'une politique intégrée de Développement Durable dans tous nos actes quotidiens et comportements internes traduit la volonté de nos collaborateurs de faire de Somfy une entreprise exemplaire. En prise directe avec les grands enjeux environnementaux et sociétaux de notre époque, notre métier nous confère également une double responsabilité : contribuer au progrès du bâtiment et le traduire en termes de création de valeur pour nos parties prenantes.

L'AUTOMATISATION
DES PROTECTIONS SOLAIRES
ET VOLETS ROULANTS
RÉDUIT LE BESOIN EN
CLIMATISATION DE 28 %

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
asseoir notre légitimité

Leader mondial des motorisations pour stores et volets roulants, Somfy s'est engagé depuis plusieurs années à accroître la contribution de l'automatisation à la performance énergétique globale des bâtiments. Avec deux grands enjeux pour la planète : la rénovation du parc résidentiel existant fortement énergivore et l'émergence d'immeubles de bureaux à haute efficacité énergétique.

3 SAVOIR-FAIRE
AU SERVICE DES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- L'Isolation Dynamique™ (1)
- La gestion de la lumière naturelle
- La ventilation naturelle

Dans le résidentiel, l'Isolation Dynamique™ (1) permet d'abaisser la température intérieure de 9 °C l'été et d'économiser jusqu'à 10 % de chauffage l'hiver. Dans le tertiaire, les solutions de façades bioclimatiques réduisent de 20 % à 40 % la consommation énergétique totale du bâtiment (électricité, air conditionné, chauffage), en fonction de la zone climatique et des équipements utilisés.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES BÉNÉFICES ET LES MODES DE CONCEPTION

Somfy Activités est un pionnier de la gestion et de l'utilisation du climat à l'intérieur des bâtiments. Dans le cadre de son programme « Somfy for Bioclimatic Façades », Somfy a poursuivi ses recherches, en collaboration avec son réseau d'universités partenaires, mais aussi au travers de bâtiments pilotes. Outre les paramètres propres aux infrastructures (taille, activité des occupants, etc.), les travaux portent actuellement sur l'environnement climatique et, notamment, l'humidité et la chaleur, afin de pouvoir adapter les solutions aux spécificités de chaque région du monde.

SENSIBILISER

Après les ouvrages et brochures édités en 2008, Somfy a continué à promouvoir l'efficacité de son offre à travers une démarche pédagogique qui associe tous les acteurs de la filière du bâtiment : architectes, fabricants de vitrages et des produits porteurs des moteurs, installateurs… L'objectif est de diffuser les informations scientifiques déjà disponibles sur l'efficacité de l'automatisation. En 2009, un site internet sur la maison bioclimatique a ainsi été mis en ligne (www.isolation-dynamique.fr) en direction du grand public, tandis que les prescripteurs (architectes, bureaux d'études et de maîtrise d'ouvrage) bénéficient d'un site dédié entièrement renouvelé (www.somfyarchitecture.fr).

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT

En France, les bénéfices énergétiques de l'automatisation des volets roulants sont validés par la Réglementation Thermique 2005 et le coût des travaux associés rentre dans l'Ecoprêt à taux zéro (Eco-PTZ). En 2009, Somfy a accentué ses actions de communication auprès des pouvoirs publics pour que l'Isolation Dynamique™ (1) soit intégrée dans la future réglementation thermique européenne. Somfy a ainsi participé au groupe de travail chargé de formaliser cette Directive dans le cadre de l'association européenne EuroACE qui rassemble une trentaine d'autres fabricants d'équipements efficaces en matière de performance énergétique des bâtiments. ●

1. L'Isolation Dynamique™ est un concept 100 % Somfy qui consiste à automatiser les volets roulants et les protections solaires pour réaliser des économies d'énergie et offrir un confort thermique optimisé.

« Dans le tertiaire, les solutions de façades bioclimatiques réduisent de 20 % à 40 % la consommation énergétique totale du bâtiment (électricité, air conditionné, chauffage), en fonction de la zone climatique et des équipements utilisés. »

DES SOLUTIONS POUR TOUS LES CLIMATS

En Thaïlande, Somfy a lancé une étude de cas sur les bénéfices de ses solutions de façades bioclimatiques en milieu tropical. Les résultats de ces travaux de recherche menés sur un bâtiment pilote, en partenariat avec un cabinet d'architecture asiatique, seront mutualisés auprès de l'ensemble des équipes Somfy implantées dans les territoires tropicaux.

ENTREPRISE

des engagements en action

La réalisation, l'année précédente, d'un diagnostic de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et d'un Bilan Carbone® des sites de Cluses a abouti en 2009 au lancement d'actions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale de Somfy Activités.

éco AMBASSADEURS

LE GUIDE DES ÉCOGESTES DESTINÉ AUX SALARIÉS DE SOMFY SAS

Conformément aux objectifs de l'Union Européenne, Somfy Activités s'est engagé à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Dans ce cadre, en 2009, le Groupe a déployé 21 mesures assorties d'indicateurs d'efficacité sur les quatre sites de Cluses et de Bonneville (Haute-Savoie). Axée sur l'assemblage, l'activité industrielle de Somfy n'implique pas de procédés à fort impact environnemental, c'est pourquoi ces actions se sont concentrées sur trois priorités : le fonctionnement interne, le transport des marchandises et celui des collaborateurs.

MISE EN PLACE D'UN MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Pour s'assurer que ces actions soient déployées dans l'ensemble des services, Somfy a créé un réseau d'éco-ambassadeurs dont la mission est également de recueillir les propositions émanant des salariés. Pour les consommables de bureau et le transport de fret, en amont comme en aval de ses sites haut-savoyards, les critères environnementaux sont désormais intégrés dans le choix des prestataires et fournitures. Pour leurs déplacements professionnels intra-européens, les collaborateurs doivent maintenant privilégier le train sur les lignes directes et, le cas échéant, motiver leur préférence pour l'avion. La mise en place par l'entreprise de navettes entre Cluses (1 400 collaborateurs) et les agglomérations environnantes ayant reçu l'intérêt d'un salarié sur deux, un projet est à l'étude. Enfin, une journée dédiée a permis de sensibiliser les salariés à la nécessité d'adopter des éco-gestes au quotidien (éclairage, recyclage du papier…).

VERS UN PRINCIPE D'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS

En 2009, Somfy a également lancé un plan de réduction de l'empreinte environnementale de ses produits tout au long de leur cycle de vie, avec l'objectif d'une mise en œuvre effective dès 2011 sur son offre de nouvelle génération. Un programme PEP (Profil Environnemental de Produit) a ainsi été mis en place pour permettre, dans un premier temps, d'analyser leurs performances énergétiques. En parallèle, les acheteurs des usines et les concepteurs du centre Meca 2 (Cluses), principal centre de recherche et développement du Groupe, ont suivi des formations à l'éco-conception. ●

Zoom : voyage d'un container Somfy de Bonneville à Dayton, USA

Pour envoyer un container à Somfy Systems basé à Dayton, aux États-Unis, Somfy a le choix entre plusieurs alternatives d'acheminement du container entre Bonneville et un port maritime.

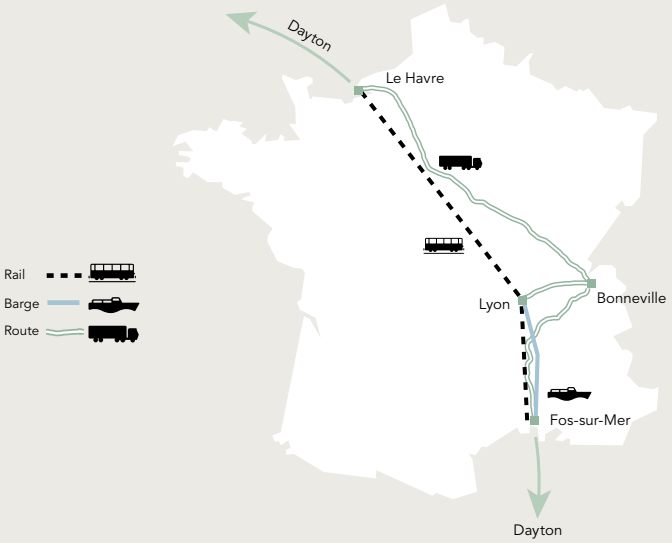

SOLUTION INITIALE

1	Bonneville		Fos-sur-Mer	Dayton	Solution rapide et souple

AUTRES ITINÉRAIRES ÉTUDIÉS POUR DIMINUER LES ÉMISSIONS GES*

2	Bonneville	Lyon		Fos-sur-Mer	Dayton	-24 % d'émissions GES* délai de transport +1 jour**
3	Bonneville	Lyon		Fos-sur-Mer	Dayton	-18 % d'émissions GES* délai de transport +1 jour** sujet aux intempéries
4	Bonneville		Le Havre		Dayton	-15 % d'émissions GES* délai de transport +1 jour**

SOLUTION RETENUE

2	Bonneville	Lyon		Fos-sur-Mer	Dayton	-24 % d'émissions GES* délai de transport +1 jour**

Grâce à cette analyse, et en tenant compte des conditions tarifaires, c'est le pré-acheminement via la route puis le rail vers le port d'embarquement de Fos-sur-Mer qui a été choisi, soit une baisse de 24% d'émissions de GES*. Il est opérationnel depuis le 22 février 2010.

* GES : gaz à effet de serre ** Sur la totalité du trajet France-USA

70 %
DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR CERTAINS MOTEURS EN VEILLE

5
SITES SOMFY ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UN BILAN CARBONE®

MANAGEMENT

s'adapter sans remettre en cause nos valeurs

En 2009, Somfy a arbitré en faveur du moyen et du long terme afin de préserver la croissance rentable du Groupe, gage de la pérennité de ses emplois. L'adaptation du tissu industriel aux évolutions des marchés s'est opérée sans remettre en cause les valeurs humaines et de responsabilité du Groupe.

COLLABORATEURS DANS LES LOCAUX DE SOMFY

DES SOLUTIONS INTERNES AU GROUPE POUR LES COLLABORATEURS DE SPIREL

En octobre 2009, Somfy annonçait sa volonté de transférer la moitié de la production assurée par le site de Spirel (Saint-Rémy-de-Maurienne en Savoie) vers ses usines de Cluses (Haute-Savoie) et de Gray (Haute-Saône). Dès le début du projet, Somfy s'est mobilisé pour mettre en œuvre un plan social complet et ambitieux. Les 115 collaborateurs (sur un total de 222) dont les emplois ne sont pas maintenus sur le site de Spirel se sont ainsi tous vus proposer un poste à Cluses ou à Gray, avec une aide à la mobilité des conjoints. Afin que ceux qui n'ont pas pu ou pas souhaité rester dans le Groupe puissent retrouver au plus vite un projet personnel construit, le Groupe a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi reposant sur un accompagnement individualisé. Tous les salariés concernés ont ainsi pu bénéficier d'un plan de départ volontaire, d'une aide à la création d'entreprise et de formations.

TOUS MOBILISÉS AUTOUR DE LA PERFORMANCE

En 2009, dans un contexte de ralentissement de l'activité, Somfy a poursuivi ses mesures conjoncturelles de maîtrise des coûts mises en œuvre dès les premiers signes de ralentissement économique, au second semestre 2008. En France, le Groupe a gelé les salaires et partout priorité a été donnée à la mobilité interne pour les postes à pourvoir ce qui a concerné deux postes sur trois. Cette adaptation nécessaire n'a toutefois pas altéré la motivation des col-

COLLABORATEURS
DANS LES LOCAUX DE SOMFY

laborateurs qui ont fait preuve de rigueur et de mobilisation pour dynamiser les marchés porteurs et défricher de nouveaux espaces de croissance.
Le Groupe a maintenu ses programmes de formation à un rythme soutenu, particulièrement ceux visant à renforcer la responsabilisation, la capacité de délégation et le partage d'expériences qui sont des qualités indispensables pour accompagner l'ambition de croissance mondiale de Somfy.

LES COLLABORATEURS NOURRISSENT LE CYCLE DE L'INNOVATION

Début 2009, la forte mobilisation suscitée par le concours interne "Vos rêves sont nos projets" et la qualité des idées proposées démontrent que la créativité et l'esprit entrepreneurial des collaborateurs demeurent le fondement de la capacité de Somfy à anticiper les attentes des clients et des utilisateurs. Issues de tous les métiers et du monde entier, plus de 650 idées de projets d'avenir pour Somfy ont ainsi été soumises. Huit projets innovants retenus par le jury sont en cours de démarrage en 2010.

26 500

HEURES DE FORMATION DISPENSÉES EN 2009.

4 450

COLLABORATEURS POUR SOMFY ACTIVITÉS.

UNE CHARTE D'ÉTHIQUE POUR LE GROUPE

En 2009, Somfy a rédigé une Charte d'éthique qui sera diffusée auprès de l'ensemble des collaborateurs en 2010. Elle formalise les pratiques sociales, commerciales et de gouvernance qui s'appliquent au niveau du périmètre Groupe.

FONDATION SOMFY

partager notre expertise du bâtiment

Présente sur le front de la reconstruction d'urgence depuis sa création en 2004, la Fondation Somfy souhaite désormais élargir sa contribution aux grands enjeux sociétaux liés à l'habitat, dans son domaine d'expertise et avec pour principale priorité d'améliorer le logement des personnes.

Fondation Somfy
mieux habiter la planète

Recentrée sur l'habitat en 2007, la Fondation d'entreprise du Groupe s'est fixé quatre domaines d'intervention prioritaires qui seront progressivement activés en fonction des opportunités de partenariats :

- la sécurisation de l'habitat, à travers le maintien de l'aide financière aux programmes humanitaires des Architectes de l'Urgence ;
- l'apport de confort et d'autonomie aux seniors et aux personnes à mobilité réduite par l'accompagnement de projets d'automatisation des équipements des logements ;
- le soutien à la recherche scientifique au bénéfice de bâtiments plus respectueux de l'environnement ;
- l'innovation technologique appliquée à la préservation du patrimoine bâti.

POUR UN LOGEMENT PLUS FIABLE AVEC LES ARCHITECTES DE L'URGENCE

Depuis 2004, la Fondation Somfy est un partenaire fidèle des Architectes de l'Urgence à qui elle alloue chaque année une enveloppe globale pour ses programmes de reconstruction et d'accompagnement des populations de régions touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits. Au-delà des interventions de relogement d'urgence menées par l'ONG, sa démarche de formation des architectes locaux et de reconstruction en adéquation avec les usages locaux et les contraintes environnementales incarnent parfaitement la volonté de la Fondation Somfy de contribuer, par ses actions, à un habitat plus fiable et plus écologique.

4 PROGRAMMES FINANCÉS EN 2009

La Fondation Somfy a financé quatre missions des Architectes de l'Urgence, dont deux ont porté sur des actions d'évaluation qui précèdent le lancement effectif des interventions. Au cours de l'été, en Colombie, les Architectes de l'Urgence ont mené, à la demande de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), une évaluation de l'aide au relogement des populations déplacées de la région rurale de Nariño qui fuient les attaques des groupes

« En tant qu'acteur du bâtiment, les priorités de notre Fondation sont d'améliorer l'accès de tous à un logement sûr et respectueux de l'environnement. »

PROGRAMME DE RECONSTRUCTION DE MAISONS POST-TSUNAMI. SIGLI, INDONÉSIE

armés qui contrôlent le commerce de la coca. Actuellement en cours, le programme comprend la construction de maisons neuves pour 71 familles, ainsi qu'un appui matériel et technique pour la mise en place de petites unités productives qui vont permettre à ces populations déplacées de retrouver rapidement un moyen de subsistance. Sur l'île indonésienne de Sumatra où les Architectes de l'Urgence sont présents depuis le tsunami de décembre 2004, la Fondation Somfy s'est de nouveau associée à l'ONG pour son intervention d'urgence suite au tremblement de terre de septembre 2009. Dans la région de Padang, l'aide financière a permis de réhabiliter deux écoles. Au Pérou, suite au tremblement de terre qui a frappé la région d'Ica en juillet 2007, la Fondation Somfy a financé une nouvelle phase de construction de logements dans le respect des normes parasismiques.

ALLER JUSQU'AU BOUT DES PROJETS

En France, la Fondation Somfy a mené à terme sa collaboration initiée en 2004 au projet Phénoclim du CREA (Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude). Pour ce programme à la fois scientifique et pédagogique qui invite le public à mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation des milieux montagnards, les ingénieurs Somfy ont conçu et fabriqué 60 stations autonomes de mesure de la température de l'air et du sol, en partenariat avec trois lycées techniques et professionnels de Haute-Savoie.

SOMFY PARTICIPATIONS

Créée en janvier 2008, la branche se place au service de l'ambition de croissance rentable et durable du Groupe en investissant de manière sélective dans des sociétés industrielles dont les activités se situent en dehors du cœur de métier de Somfy. Pour valoriser ces participations, les équipes de Somfy Participations mobilisent les savoir-faire acquis au sein du Groupe pour accompagner le management et le développement des entreprises dont elle est actionnaire. En 2009, la valorisation du portefeuille existant, malgré la crise, valide notre volonté d'investir dans le cadre d'une démarche à la fois financière et entrepreneuriale.

INVESTIR POUR CONSOLIDER LE GROUPE DANS LA DURÉE

L'année 2009 a validé la stratégie et le positionnement de Somfy Participations comme investisseur en capital. L'objectif a été de mener de front le désendettement des entreprises et l'accélération de leurs projets stratégiques.

La branche a privilégié les opérations de build-up et le développement du portefeuille existant. Malgré un deal flow important et de qualité, la société n'a procédé à aucun nouvel investissement.

SUCCÈS DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Soumises à l'impact de la crise sur le secteur du bâtiment, quasiment toutes les entreprises du portefeuille existant ont été confrontées à une baisse de leurs activités. Dans ce contexte, les équipes de Somfy Participations ont joué un rôle d'accompagnement très actif auprès des dirigeants, avec deux objectifs : la maîtrise des équilibres financiers et le maintien des ambitions de développement. Afin de supporter les plans d'économies mis en œuvre par les sociétés, cette collaboration s'est concrétisée par un apport de méthodes et d'aide technique, notamment des benchmark achats qui ont mobilisé des compétences au sein du groupe Somfy. Malgré une contraction parfois importante de leur chiffre d'affaires, toutes les sociétés se sont désendettées très fortement et ont amélioré leurs situations de trésorerie.

ACCÉLÉRATION DES PROJETS STRATÉGIQUES

La tenue de "business review" régulières a également contribué à donner le tempo de la concrétisation rapide des priorités stratégiques définies avant la crise. Conformément à son rôle d'actionnaire, Somfy Participations s'est assuré que les entreprises disposent des ressources et compétences nécessaires à leur développement.
Malgré un contexte difficile, toutes les sociétés ont réalisé des développements importants pour leur croissance future, qu'il s'agisse d'acquisitions qui complètent leurs expertises (Sirem, Gaviota-Simbac, CIAT) ou d'extension de leurs champs d'action.

VALORISATION DU PORTEFEUILLE EXISTANT

Pour la première fois depuis sa création en janvier 2008, Somfy Participations a publié en 2009 un actif net réévalué des capitaux propres investis dans son portefeuille actuel de sociétés. Au 31 décembre 2009, la valeur de ses actifs s'élève à 365,8 millions d'euros.
En 2010, la priorité de Somfy Participations sera de continuer à accroître la valeur de ses participations grâce à ses actions d'accompagnement des entreprises. En fonction des opportunités qui se présenteront sur le marché, la branche étudiera également la possibilité de procéder à de nouvelles prises de participations. ●

94,2 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR SOMFY PARTICIPATIONS EN 2009.

« Des participations majoritaires ou minoritaires dans 8 sociétés industrielles à fort potentiel de croissance. »

PORTEFEUILLE DE SOMFY PARTICIPATIONS

Sociétés	Activités	Taux de participation	1re prise de participation
agta record	Portes automatiques pour le tertiaire et l'industrie.	32,95 %	2000
Babeau-Seguin	Constructeur de maisons individuelles.	9,14 %	2008
CIAT	Équipements de climatisation, de traitement de l'air, d'échanges thermiques et de chauffage par les énergies renouvelables pour le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.	40,0 %	2008
Cotherm	Composants de régulation thermique (thermostat) pour les chauffe-eau et chauffages électriques, et solutions de programmation et de régulation thermique pour diverses applications.	65,0 %	2006
FAAC	Systèmes et automatismes pour les portails et portes de garage pour des clients installateurs professionnels.	34,0 %	1990
Gaviota-Simbac	Composants et moteurs pour les volets roulants et les stores pour des clients assembleurs et fabricants.	46,5 %	2001
Sirem	Motoréducteurs, pompes et commandes électriques associées, pour des applications dans l'industrie et autour de l'eau.	87,53 %	2008
Zurflüh-Feller	Composants et accessoires pour volets roulants pour des clients fabricants et distributeurs.	100,0 %	2008

SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE

AGTA RECORD

Taux de participation : 32,95 %

228,5 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2008

24,9 M€
ROC[1] 2008

1 735
EFFECTIFS 2008

Acteur majeur sur le marché européen des portes automatiques piétonnes, agta record est une société suisse présente dans plus de 50 pays au travers de ses filiales. Outre la production et la commercialisation, ses activités recouvrent également l'installation et la maintenance.

En 2009, la société a opposé une bonne résistance face à la crise, avec un chiffre d'affaires en baisse de 2,4 % à taux de change constants. La croissance de l'activité maintenance et services (+ 8 % de chiffre d'affaires), qui représente un peu plus du tiers du chiffre d'affaires global d'agta record, a permis d'amortir la récession constatée sur les marchés nord-américain (- 18 % aux États-Unis) et européen.

La baisse d'activité enregistrée au 4e trimestre est la conséquence de la diminution régulière des commandes à compter de février 2009 et dont le plancher semble avoir été atteint en octobre. agta record reste prudent sur les perspectives d'activité pour 2010.

1. ROC : Résultat Opérationnel Courant.

BABEAU SEGUIN

Taux de participation : 9,14 %

113,6 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009 ESTIMÉ

10,5 M€
ROC[1] 2009 ESTIMÉ

275
EFFECTIFS 2009

Le nouvel ensemble, issu du rapprochement des groupes de construction de maisons individuelles Batilor et Babeau Seguin, intervenu en juillet 2008, devrait réaliser sur l'exercice 2009 un chiffre d'affaires consolidé de près de 114 M€ pour une rentabilité d'exploitation de 10,5 M€ et un résultat net (avant prise en compte des charges financières liées à la dette LBO) de près de 6,6 M€. Le groupe est le 4e opérateur français sur le marché de la maison individuelle en secteur diffus et le premier opérateur dans l'est de la France, avec une présence dans plus de 16 départements, près de 1 200 maisons livrées en 2009, 30 agences et 275 salariés.

Dans ce contexte de marché, le groupe a affiché une bonne capacité de résistance, avec un chiffre d'affaires

CIAT

Taux de participation : 40,0 %

303,8 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

12,5 M€
ROC[1] 2009

2 503
EFFECTIFS 2009

2009 estimé en retrait de l'ordre de 10% seulement par rapport à l'exercice précédent et des niveaux de marge maintenus. Si la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009 avaient été marqués par un recul sensible d'activité, le groupe a retrouvé un niveau de ventes satisfaisant depuis le mois de mars 2009, avec une inflexion notable au second semestre. Au total, le groupe réalise 1 120 ventes sur l'exercice (en croissance de 3% par rapport à 2008), avec un dernier trimestre en croissance de 83% par rapport à 2008.

Les sociétés opérationnelles bénéficient par ailleurs d'une trésorerie excédentaire de l'ordre de 19 M€ (mi-janvier 2010) pour une dette LBO résiduelle au sein de la holding de reprise Financière Performance de 25 M€.

Ce contexte de marché difficile est également source d'opportunité pour le groupe qui, après l'intégration de la société lorraine CMDC (en redressement judiciaire) fin 2008, vient d'acquérir l'entreprise Maison Concept, basée en Touraine, et qui réalise environ 60 ventes par an, dans des conditions financières très attractives. Ces deux opérations devraient représenter un apport pour le groupe d'environ 8 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire en 2010.

Présent dans 70 pays, CIAT est l'un des tout premiers fabricants d'équipements de climatisation, de traitement d'air, d'échanges thermiques et de pompes à chaleur. La consolidation de son leadership en France, et sa stratégie de développement en Europe et en Asie, s'appuient sur l'activation combinée de trois expertises : le confort dans les bâtiments haut de gamme, la qualité de l'air et l'optimisation énergétique.

En 2009, CIAT a été confronté à une baisse générale de l'ensemble de ses marchés qui se traduit par un chiffre d'affaires en recul de 17%. Grâce à ses mesures de maîtrise des coûts et à un effet prix favorable des matières premières, CIAT a toutefois maintenu son ratio de marges par rapport à 2008.

Porté par la force d'inertie du tertiaire et la bonne tenue du secteur de la santé, son activité traditionnelle d'équipements de moyenne et grosse puissance a opposé une bonne résistance. CIAT y a opéré des performances nettement supérieures à l'évolution des marchés et consolidé ses positions sur tous les segments et applications. Sur cette activité de grands projets, ces résultats valident la pertinence de sa stratégie commerciale de prescription très en amont (architectes, bureaux d'étude…) et sa démarche d'apport de solutions globales qui permettent de réguler l'ensemble des bénéfices (énergie, confort, air). Bien que freiné dans sa croissance par le ralentissement des mises en construction, CIAT a continué à consolider ses fondamentaux sur son marché émergent des pompes à chaleur pour le résidentiel.
En 2009, CIAT a également poursuivi la mise en place de son organisation interne dédiée à l'habitat qui sera finalisée en 2010.

Dans un contexte marché qui restera dégradé en 2010, CIAT va concentrer ses efforts commerciaux vers les segments porteurs tout en poursuivant sa stratégie de développement à l'international, avec la création d'une filiale de distribution en Australie.

COTHERM

Taux de participation : 65,0 %

25,0 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

2,7 M€
ROC[1] 2009

553
EFFECTIFS 2009

Leader européen des thermostats pour chauffe-eau électriques, Cotherm est également présent sur le marché des chauffages électriques et sur des secteurs de niche (machine à café, sauna, chaudière…).

Fortement positionné à l'international, dont les marchés représentent 75 % de son activité, Cotherm a enregistré des dynamiques contrastées en 2009 qui se traduisent par un chiffre d'affaires en recul de 13,5 %.
La forte baisse de l'activité chauffage électrique, très exposée à la crise immobilière espagnole, a ainsi été contrebalancée par la résistance du marché des chauffe-eau électriques qui est traditionnellement peu volatile. Ce secteur a notamment bénéficié du succès de la nouvelle gamme de thermostats "énergies renouvelables" auprès des clients grossistes.

Axe fort de la stratégie de croissance de Cotherm, l'innovation produits a continué à bénéficier d'investissements soutenus. 2009 a ainsi vu la finalisation de la phase de développement des thermostats de nouvelle génération qui vont permettre d'accompagner le déploiement de chauffe-eau électriques conformes au futur étiquetage de la performance énergétique imposé par l'Europe. Commercialisée à partir de 2011, cette nouvelle gamme baptisée iQuaflex a d'ores et déjà reçu l'adhésion des clients.

GAVIOTA-SIMBAC

Taux de participation : 46,5 %

55,2 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

4,4 M€
ROC[1] 2009

297
EFFECTIFS 2009

Installé à Sax, en Espagne, Gaviota-Simbac est spécialisé dans la fabrication de composants et de moteurs pour les volets roulants et, plus récemment, pour les stores.

En 2009, l'activité de Gaviota-Simbac a continué d'être affectée par la crise immobilière sur son marché intérieur. La baisse importante du chiffre d'affaires (-20,1 %) a toutefois eu peu d'impact sur ses niveaux de résultat qui sont restés stables par rapport à 2008. Des mesures de maîtrise des coûts et le développement des ventes à l'international, où la société a implanté plusieurs unités de production et de distribution en 2009 au Liban et au Maroc, ont permis d'atteindre ce niveau de performance. En croissance rapide en 2009, l'activité stores de Gaviota-Simbac est désormais confortée par une prise de participation au sein de Romalux, un fabricant et distributeur espagnol de stores.

1. ROC : Résultat Opérationnel Courant.

SIREM

Taux de participation : 87,53 %

17,3 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

0,5 M€
ROC[1] 2009

159
EFFECTIFS 2009

Fabricant de motoréducteurs, pompes et systèmes de motorisation électrique associés, Sirem sert un grand nombre de marchés dans deux grands secteurs : l'eau et l'industrie.

En 2009, toutes les activités de Sirem ont été affectées par la contraction généralisée de ses marchés. Après une année 2008 record, son marché historique des tanks à lait a subi les effets de la crise, ce qui est également le cas de l'activité de rouleaux motorisés pour des applications d'affichages publicitaires et de tapis de caisse. Sur le secteur de l'eau, l'activité balnéothérapie a souffert de l'effondrement du marché espagnol. Toutefois, grâce notamment au lancement d'une nouvelle pompe à variation de fréquences et au succès de la joint-venture conclue en 2008 avec un fabricant d'électronique pour balnéothérapie, Sirem a continué à consolider son leadership en Europe.

La société a également gagné des parts de marché sur ses applications pour piscine (pompes et motorisations pour couverture) qui ont enregistré un début de développement prometteur à l'étranger. Pour sa première année pleine d'activité sur son nouveau marché du spa, Sirem est en ligne avec ses objectifs, et sa marque Aquadolce a été lancée avec succès en France et en Belgique. Pour continuer à capter le potentiel de croissance important de cette application, Sirem a, par ailleurs, procédé à l'acquisition de Sodim fin 2009, afin de pouvoir "européaniser" sa gamme de spa et développer son projet stratégique dans le domaine du bien-être.

ZURFLÜH-FELLER

Taux de participation : 100,0 %

53,1 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES 2009

7,8 M€
ROC[1] 2009

376
EFFECTIFS 2009

Fortement positionnée sur le marché français, sur lequel Zurflüh-Feller occupe une position de leader, la société fabrique des composants et accessoires pour les volets roulants (attaches, enrouleurs, treuils, manivelles…).

Après un premier semestre marqué par une activité en forte baisse, et une seconde partie d'année en ligne avec 2008, son chiffre d'affaires a enregistré un recul de 10,7 % sur 2009. Dans un marché volet roulant très dégradé, cette relative bonne résistance a pu être opérée grâce au secteur de la rénovation, à l'innovation produit, ainsi qu'au renforcement de ses positions en Europe (hors France) où les ventes de Zurflüh-Feller ont progressé de 3,5 %. Les mesures conjoncturelles mises en œuvre pour faire face à la crise, notamment l'optimisation des processus d'achat, de production et de qualité, ont permis à la société de maintenir sa solidité financière et son ratio de marge en 2009.

En 2010, Zurflüh-Feller entend nourrir sa croissance par la poursuite de son développement à l'international de manière ciblée, ainsi que grâce à l'émergence de nouveaux besoins d'innovation sur son application volet roulant, sous l'impulsion des réglementations thermiques européennes.

RELATION ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL

(en pourcentage)

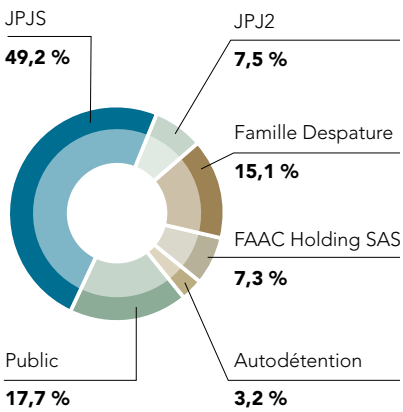

DIVIDENDE NET

(par action, en €, au 31/12)

RÉSULTAT NET

(par action, en €, au 31/12)

CAPITAL

Le capital au 31 décembre 2009 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.
La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2009 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la Société détient 249 909 actions Somfy SA au 31 décembre 2009.

COTATION

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

CONTRAT

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005, un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities.

CALENDRIER FINANCIER 2010

22 janvier
Publication du chiffre d'affaires du 4e trimestre 2009

25 février
Conseil de Surveillance

26 février
Réunion d'Information Financière
Résultats année 2009

23 avril
Publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010

30 avril
Publication des comptes consolidés de l'année 2009

11 mai
Conseil de Surveillance

12 mai
Assemblée Générale

23 juillet
Publication du chiffre d'affaires du 2e trimestre 2010

30 août
Conseil de Surveillance

31 août
Publication des comptes consolidés du 1er semestre 2010

31 août
Réunion d'Information Financière
Résultats 1er semestre 2010

22 octobre
Publication du chiffre d'affaires du 3e trimestre 2010

10 novembre
Conseil de Surveillance

ORGANISATION

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : Jean-Bernard Guillebert
Vice-Président : Jean Despature
Membres : Jean Despature, Victor Despature, Jean-Bernard Guillebert, Xavier Leurent, Anthony Stahl

COMITÉ D'AUDIT

Jean-Bernard Guillebert, Victor Despature

COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Jean-Bernard Guillebert, Victor Despature

DIRECTOIRE

Président : Paul Georges Despature
Directeur Général Somfy Activités : Jean-Philippe Demaël
Directeur Général Somfy Participations : Wilfrid Le Naour

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Audit
Ledouble

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Éric Blanchard
Directeur Financier Groupe
Téléphone : (33) 4 50 40 48 49
Fax : (33) 4 50 40 19 61
E-mail : eblanchard@dsgsomfy.com
www.somfyfinance.com

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

62 Panorama des comptes consolidés

63 Rapport du Directoire
63 Changement de périmètre
63 Faits marquants
64 Changements comptables
64 Présentation des comptes
67 Événements postérieurs
67 Perspectives
67 Informations sur la répartition du capital et sur les participations
70 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
71 Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux
71 Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
75 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
75 Gouvernement d'entreprise
76 Informations sur les activités en matière de recherche et de développement
76 Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
76 Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société
77 Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société
78 Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations
78 Informations sur les délais de paiement
78 Informations sur les autres risques
80 Informations sur les dépenses non déductibles
80 Affectation du résultat
80 Évolution boursière

81 Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise
81 Le Gouvernement d'entreprise
85 Le contrôle interne

89 Résultats Financiers de Somfy SA au cours des cinq derniers exercices

90 Documents Financiers consolidés
90 Compte de résultat consolidé
91 État du résultat global
92 Bilan consolidé
94 Variation des capitaux propres consolidés
96 Tableau des flux de trésorerie
97 Annexe aux documents comptables consolidés
97 Règles et méthodes comptables
108 Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2009

139 Comptes sociaux Somfy SA
139 Bilan
140 Compte de résultat
140 Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2009
140 Annexe aux documents comptables de Somfy SA

153 Documents juridiques
153 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
154 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
156 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
157 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
158 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées
159 Rapport du Conseil de Surveillance
160 Projet de Résolutions

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	31/12/09	31/12/08*
Chiffre d'affaires hors taxes	760,8	749,4
Résultat opérationnel courant	124,1	124,2
Résultat opérationnel	104,7	120,5
Résultat net	87,6	85,6
Résultat net - part groupe	88,2	84,9
Capacité d'autofinancement	143,0	123,9
Investissements industriels et commerciaux	30,2	47,7
Dotation aux amortissements	-37,1	-28,0
Situation nette	719,0	670,3
Endettement financier net	-13,0	76,4
Actif non courant	754,8	749,2
Effectif moyen	5 353	5 081

** L'allocation de l'écart d'acquisition des groupes Zurflüh Feller, Sirem et CIAT (mise en équivalence) avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2008.*

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Changement de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société italienne **O&O** qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants. Somfy a acquis 62,5% du capital pour un prix de 4,9 M€. Concernant les 37,5% restants, les parties se sont mises d'accord sur une option de call respectivement de put.
  Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2009), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,5 M€ et aux écarts d'acquisition pour 7,0 M€ au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale américaine HDI, les actifs d'**Energy Eye**, fabricant californien de systèmes d'optimisation énergétique pour l'hôtellerie. La mise de fonds réalisée par Somfy s'élève à 2,0 MUS$. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (mai 2009) et contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 0,8 M€ et aux écarts d'acquisition pour 0,2 M€ au 31 décembre 2009.
- 40% du capital de la société **Oxygen Sarl (Astélia)** pour 1,6 M€. Cette société, consolidée par mise en équivalence, a développé un système d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Une option de call et respectivement de put a été prévue au contrat portant sur 50% en 2013 et 10% en 2019. Elle contribue à hauteur de 1,4 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Spain, les sociétés **Pujol Spain** et **Pujol Portugal**, qui fabriquent des automatismes et des moteurs pour portes et portails. Le prix payé est de 9,3 M€. Ces sociétés sont consolidées à partir de la date d'acquisition (octobre 2009) et contribuent au chiffre d'affaires du Groupe pour 1,7 M€ et aux écarts d'acquisition pour 9,0 M€ au 31 décembre 2009.
- 40% du capital de la société française **Axis** pour 0,3 M€. Cette société, consolidée par mise en équivalence à partir de la date d'acquisition (octobre 2009), est spécialisée dans la motorisation des volets battants. Elle contribue à hauteur de 0,3 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.

Somfy Participations a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale Sirem International, la société **SODIM**, fabriquant des coques de baignoire et de spa. Sirem International a acquis 100% du capital pour un prix de 0,7 M€. SODIM est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2009). Un badwill provisoire de 0,2 M€ a été comptabilisé dans le compte de résultat sur la ligne "Dép. des écarts d'acq. et Amt. des incorporels alloués".

Au 1er janvier 2008, Somfy a pris acte de la perte d'influence notable sur la société FAAC et a décidé de l'exclure de son périmètre de consolidation. Somfy conserve, par conséquent, dans son résultat financier du 31 décembre 2009 les dividendes de FAAC qui se sont élevés à 6,1 M€.
Les dividendes de FAAC, distribués au cours de l'exercice 2008, avaient été éliminés au niveau de la consolidation du groupe Somfy car ils provenaient du résultat 2007 consolidé.

Faits marquants

- Le groupe Somfy a annoncé le 7 octobre 2009 son intention de réorganiser sa production de stators en France. La réorganisation envisagée s'explique par les difficultés persistantes et structurelles de **Spirel** et par la nécessaire adaptation des technologies et de l'outil industriel aux enjeux du marché (montée en puissance des acteurs des pays émergents, développement des produits à forte valeur ajoutée). Le projet prévoit l'arrêt progressif d'une partie de la production de stators du site de Saint-Rémy-de-Maurienne (Savoie) exploité par Spirel et son intégration au sein des usines françaises d'assemblage de moteurs de Somfy à Cluses (Haute-Savoie) et Gray (Haute-Saône). Somfy s'est engagée à mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour la moitié de l'effectif de Spirel. Une provision de 12,7 M€ a été passée dans les comptes au 31 décembre 2009 pour cette réorganisation.
- Somfy a déprécié 50% (soit 3,5 M€) de la valeur de l'écart d'acquisition de la société chinoise **LianDa**. Les pertes accumulées ainsi que les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du business plan.
  La valeur d'équivalence de **Gaviota-Simbac** a été provisionnée à hauteur de 2,0 M€ (environ 10% de sa valeur) au 30 juin 2009 car la valeur déterminée par la méthode des Discounted Cash Flows s'est révélée inférieure à la valeur dans les comptes du groupe Somfy. Cette baisse de l'activité de Gaviota-Simbac s'explique par la morosité du marché espagnol. Gaviota-Simbac a vu son chiffre d'affaires diminuer de - 14,3% au 31 décembre 2008 et de - 27% sur le premier semestre 2009.

De même, **Firstinnov**, société consolidée par mise en équivalence dans Somfy Activités, a été provisionnée à hauteur de 1,9 M€ (soit la totalité de sa valeur) du fait d'un changement de réglementation produits.

- L'allocation de l'écart d'acquisition du groupe **Zurflüh Feller** avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.
  Le goodwill résiduel définitif après allocation s'élève donc à 17,1 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments. L'impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008 a été de - 665 K€ avant impôt, et de - 436 K€ après effet d'impôt.
- L'allocation de l'écart d'acquisition du groupe **Sirem** avait été établie de manière provisoire dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.
  Le goodwill résiduel définitif après allocation s'élève donc à 8,0 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments, sans impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008.
- La valeur d'équivalence du groupe **CIAT** avait été évaluée provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires ont été effectués dans le délai d'un an.
  La valeur d'équivalence définitive s'élève à 37,3 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments. L'impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008 a été de - 385 K€ (résultat des sociétés mises en équivalence).

Changements comptables

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'information, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2008. Deux modifications ont été faites :

- ajout d'un agrégat très usité au sein du groupe Somfy : **l'Excédent Brut d'Exploitation**, qui représente le résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements courants des actifs incorporels et corporels et hors dotations nettes aux provisions pour risques et charges courantes,
- incorporation des amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (normes IFRS 3) au niveau de la ligne "dépréciation des écarts d'acquisition". Le montant de ces amortissements augmentant de façon significative suite aux diverses acquisitions effectuées par le Groupe, il devenait donc important de les exclure du résultat opérationnel courant afin de conserver une image économique du Groupe.

APPLICATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE POUR LES COUVERTURES DE TAUX

Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 la comptabilité de couverture pour les instruments financiers répondant aux critères définis par les normes IFRS. Cette option porte uniquement sur les couvertures de taux d'intérêt (principalement swap de taux variable contre du taux fixe), instruments auxquels Somfy a eu recours afin de couvrir les dettes liées aux montages LBO.
S'agissant de "cash flow hedge" au sens d'IAS 39, les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont donc comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace. L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2009 est de - 1 044 K€ (- 690 K€ nets d'impôts différés).
Les justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

Présentation des comptes

DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,9 M€. Le résultat financier est de 85,1 M€. Il tient compte, à hauteur de 83,2 M€ de dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2008.

Le résultat net atteint 83,7 M€. Il intègre un produit d'intégration fiscale de 3,9 M€.

DONNÉES CONSOLIDÉES

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 760,8 M€ sur l'exercice écoulé, en hausse de 1,5% en termes réels et en retrait de 4,0% à données comparables.
Ce recul résulte d'un environnement particulièrement difficile, notamment sur la première partie de l'année, et témoigne de l'impact de la crise économique et financière sur les métiers du bâtiment. Une situation qui a affecté logiquement Somfy Activités, mais aussi Somfy Participations du fait des domaines d'activité de ses différentes filiales.
La conjoncture est demeurée morose sur la seconde partie de l'année. Le chiffre d'affaires s'est néanmoins inscrit en hausse de 4,3% à données comparables sur le dernier trimestre qui a bénéficié d'un effet de base favorable.

• Le chiffre d'affaires de **Somfy Activités** s'est élevé à 666,5 M€. Il ressort, à données comparables, en baisse de 3,7 %.

Ces chiffres reflètent des évolutions contrastées selon les activités et les territoires.

Somfy a réalisé une bonne performance sur le segment des portes et portails pourtant difficile en 2009. En revanche sur le segment d'entrée de gamme du marché des stores et volets, la concurrence des fabricants asiatiques s'est fait durement sentir.

Sous l'angle géographique, le contraste est marqué : trois zones ont clôturé l'année en hausse et quatre en baisse.

France, Allemagne et Europe Centrale ont, en effet, enregistré une progression sur l'exercice. L'Asie-Pacifique et l'Europe du Nord se sont, en revanche, inscrites en recul sur l'année malgré un retour à la croissance au quatrième trimestre. L'Amérique et l'Europe du Sud n'ont réussi qu'à limiter leur tendance baissière sur le dernier trimestre et terminent l'exercice en baisse sensible.

• Le chiffre d'affaires de **Somfy Participations** s'est élevé à 94,2 M€. Il ressort, à données comparables, en baisse de 7,5 % sur l'exercice et en hausse de 2,0 % sur le quatrième trimestre.

Les trois filiales consolidées globalement se sont inscrites en recul sur l'année. Deux d'entre elles, Zurflüh-Feller et Cotherm, ont renoué avec la croissance au quatrième trimestre. Sirem n'est parvenue qu'à atténuer en fin d'année la tendance négative observée sur les mois précédents.

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08	Variation N/N - 1	Variation N/N - 1 à taux constant
France	203 504	200 830	1,3 %	1,2 %
Allemagne	101 257	95 717	5,8 %	5,6 %
Europe du Nord	83 383	92 035	- 9,4 %	- 6,1 %
Europe de l'Est et Centrale	52 503	54 822	- 4,2 %	0,1 %
Europe du Sud	126 120	139 446	- 9,6 %	- 12,2 %
Asie Pacifique	42 532	43 166	- 1,5 %	- 3,7 %
Amériques	57 242	64 988	- 11,9 %	- 14,4 %
SOMFY ACTIVITÉS	**666 541**	**691 004**	**- 3,5 %**	**- 3,7 %**
Somfy Participations	94 236	58 349	61,5 %	- 7,5 %
SOMFY CONSOLIDÉ	**760 777**	**749 353**	**1,5 %**	**- 4,0 %**

Résultats

Le résultat opérationnel courant du Groupe est demeuré pratiquement stable sur l'exercice, à 124,1 M€.

• Le résultat opérationnel courant de **Somfy Activités** est passé de 118,0 à 114,7 M€, soit 17,2 % du chiffre d'affaires.

Ce recul masque une bonne tenue de la marge brute, fruit de l'amélioration des conditions d'achat et de l'optimisation de l'outil de production, ainsi qu'une réduction des frais généraux, conséquence de mesures conjoncturelles.

Pour autant, les budgets de recherche et développement ont été maintenus à un niveau élevé afin de conforter le positionnement du Groupe, notamment sur les créneaux porteurs de l'automatisation du résidentiel et de la performance énergétique des bâtiments.

De même, plusieurs acquisitions et prises de participations tactiques ont été réalisées durant l'exercice (Astelia, dans les solutions domotiques de maintien à domicile, Axis, dans la motorisation des volets battants, Energy Eye aux États-Unis, dans les systèmes d'optimisation des consommations énergétiques, O&O en Italie, dans les accès urbains et les automatismes pour les portails coulissants, Pujol en Espagne, dans les moteurs pour les portes et portails).

• Le résultat opérationnel courant de **Somfy Participations** est passé de 6,3 à 9,4 M€.

Cette progression s'explique par la consolidation en année pleine de Zurflüh-Feller et Sirem, sociétés acquises dans le courant du précédent exercice.

Le résultat net du Groupe s'est inscrit en hausse de 2,4 % à 87,6 M€. Il tient compte d'une amélioration sensible du résultat financier, due notamment à la comptabilisation des dividendes de FAAC. À l'inverse, les éléments non courants ont été affectés par les projets de réorganisation industrielle et les dépréciations des écarts d'acquisition.

La contribution des sociétés mises en équivalence (- 2,0 M€) a été impactée à hauteur de - 3,9 M€ par des dépréciations.

Situation financière

L'excédent financier net ressort à 13,0 M€ en fin d'exercice et la situation nette à 719,0 M€.

Informations sectorielles au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter- secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	666 571	95 405	-	- 1 199	760 777
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	114 742	9 449	- 140	-	124 050
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 2 306	284	-	-	- 2 023
Capacité d'autofinancement	120 913	23 538	- 1 474	-	142 977
Investissements incorporels & corporels	26 678	3 511	-	-	30 189
Écarts d'acquisition	110 697	35 728	-	-	146 425
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	197 805	64 644	-	-	262 449
Titres de participations non contrôlés	198	198 583	-	-	198 781
Sociétés mises en équivalence	1 604	57 043	-	-	58 647

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations

Méthodologie

L'actif net réévalué de décembre 2009 est calculé sur l'ensemble des actifs financiers que possède Somfy Participations.
Les actifs financiers définis comme des créances obligataires sont évalués pour leur valeur nominale incluant les intérêts capitalisés.
Concernant les titres de participation consolidés par intégration globale ou par mise en équivalence et les actifs disponibles à la vente, les méthodes d'évaluation choisies sont les suivantes :

- Les **sociétés non cotées** sont évaluées par les méthodes habituelles, à savoir :

La méthode des comparables boursiers :

Un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à évaluer et pour lesquelles les analystes publient régulièrement leurs recherches et leurs estimations, est déterminé pour chaque société à valoriser. Il est stable dans le temps et n'est ajusté que dans le cas où un comparable n'est plus pertinent. Les multiples des sociétés de l'échantillon sont calculés à partir de la capitalisation boursière moyenne sur les 20 dernières séances précédant l'évaluation et de la dette nette estimée à la date d'évaluation par les analystes. Les estimations des analystes sont retenues pour calculer les multiples prévisionnels qui permettent de prendre en compte les perspectives de croissance des sociétés et du secteur concerné. Une décote peut être appliquée sur certains multiples pour tenir compte de la taille plus réduite entre les sociétés de l'échantillon et la société évaluée. La moyenne des multiples d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et de ROC (Résultat Opérationnel Courant) récurrents des sociétés de l'échantillon est appliquée à l'EBE et au ROC récurrents de la société évaluée pour l'année en cours et les 2 années suivantes. La valeur d'entreprise retenue est calculée en faisant la moyenne des valorisations obtenues par application de ces multiples.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) :

Cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de flux de trésorerie établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières recueillies pour le même échantillon que celui servant pour les multiples. Les projections de flux de trésorerie correspondent par ailleurs à celles qui sont utilisées pour les tests de dépréciation.

Choix de la méthode :

Lorsque la société évaluée est mature sur son marché, la valeur d'entreprise est calculée en faisant la moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.
Pour les sociétés évaluées dont la majeure partie de la croissance future porte sur un nouveau marché (changement de stratégie), la valeur d'entreprise est calculée à partir de la méthode DCF.
Cette analyse multicritères prend en compte notamment la connaissance intrinsèque par Somfy de ses participations et l'approche d'investissement à moyen terme de Somfy.
La valeur d'entreprise ainsi calculée est minorée ou majorée des éléments hors exploitation, évalués à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de marché si celle-ci peut être déterminée de manière fiable, et de l'endettement financier

net, ce qui donne la valeur réévaluée de la participation à 100%. Les dettes financières sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. La valeur de la participation dans l'actif net réévalué est obtenue en appliquant le pourcentage de détention de Somfy à la date de l'évaluation. Une décote de minorité est appliquée dans le cas de certaines participations minoritaires et/ou de contrôle réduit.

- Les **sociétés cotées** sont valorisées en retenant la moyenne des cours de clôture des 20 dernières séances boursières précédant l'évaluation.

- Les **nouveaux investissements, filiales et participations cotées ou non cotées**, sont valorisés à leur prix de revient pendant les 12 premiers mois qui suivent leur acquisition. Après leur acquisition, les filiales établissent des comptes consolidés annuels, certifiés par les Commissaires aux comptes et actualisent leurs plans d'activité et leurs prévisions de résultat pour l'exercice suivant la date de leur acquisition. Après cette période, les sociétés sont évaluées conformément à ce qui a été présenté ci-dessus.

Valorisation du portefeuille de Somfy Participations au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Valorisation au 31/12/2009
Portefeuille equity	309,4
Portefeuille mezzanine	56,4
TOTAL PORTEFEUILLE	**365,8**

Événements postérieurs

Dans la poursuite des actions d'adaptation de l'outil industriel initiées en 2009 par Somfy Activités, un second volet concernant la société de production Way a débuté sur le premier semestre 2010. L'estimation des coûts attendus ne peut être faite, cependant l'incidence sera sensiblement inférieure aux coûts nés du premier plan de restructuration, qui ont affecté les comptes 2009.

Perspectives

Le contexte économique et concurrentiel actuel conduit le Groupe à demeurer prudent sur l'évolution de l'activité au cours des prochains trimestres.

Les actions d'adaptation de l'outil industriel initiées en 2009 par Somfy Activités seront finalisées au cours de l'année 2010. C'est ainsi que sera mis en œuvre le projet de transfert d'une partie de la production des stators en France vers les sites de Cluses et de Gray.

L'effort d'investissement sera maintenu, voire accentué dans plusieurs domaines. Il portera en priorité sur l'enrichissement du portefeuille de produits et le développement du réseau de distribution, de sorte que le Groupe puisse consolider ses positions, conquérir de nouveaux marchés et territoires, et sortir ainsi renforcé de la crise.

L'objectif de Somfy Participations est de mener une politique d'investissement, sélective et créatrice de valeur, ciblée sur des entreprises industrielles dont le Groupe comprend le business model, partage les valeurs et souscrit aux orientations. La priorité sera d'accompagner dans leur développement les sociétés récemment acquises et de valoriser le portefeuille de participations existant, tout en étudiant attentivement les opportunités qui se présentent sur le marché.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

RÉPARTITION DU CAPITAL (ARTICLE L. 233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Participations supérieures à 5% du capital et/ou des droits de vote connues au 31 décembre 2009 :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote*
Société en commandite par actions JPJ-S**	3 858 802	49,24	7 717 604	59,33
JPJ 2 SA	584 889	7,46	584 889	4,50
Famille Despature	1 183 711	15,10	1 849 631	14,22
FAAC Holding SAS	571 400	7,29	1 142 800	8,78
Northern Trust	558 703	7,13	558 703	4,29

* Sur la base d'un capital composé, au 31 décembre 2009, de 7 836 800 actions représentant 13 008 699 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général AMF.
** Il existe une action de concert liant la SCA JPJ-S et des membres de la famille Despature.

Les modifications de cette liste au cours de l'exercice 2009 sont décrites ci-après dans le paragraphe "Franchissement de seuils déclaré conformément à l'article L. 233-7 du Code de Commerce".

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES (ARTICLES L. 233-29 ET R. 233-19 DU CODE DE COMMERCE)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

PACTES D'ACTIONNAIRES

Action de concert et pacte de préemption

La société en commandite par actions JPJ-S et certains membres de la famille Despature agissent de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions Somfy SA détenues par chacun d'eux.
Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions Somfy SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.
Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.
Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de Somfy SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société en commandite par actions JPJ-S, sans limitation de durée.

Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 60,83% des actions composant le capital de la société Somfy SA et 70,08% des droits de vote attachés aux actions émises a été signé le 30 décembre 2009 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Jean-Philippe Demaël, membres du Directoire ainsi que Jean-Bernard Guillebert, Jean Despature, Victor Despature, Xavier Leurent et Anthony Stahl, membres du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, il existe huit engagements collectifs de conservation dont sept portant globalement sur 50,65% du capital de la société Somfy SA pris les 24 et 29 décembre 2003 et un portant sur 50,08% du capital de la société pris le 27 avril 2006 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, et se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois, sauf dénonciation par un signataire.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 28)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.
Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DÉCLARÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

La société JPJ-S a franchi en hausse, le 29 décembre 2009, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote et 50% des droits de vote de la société Somfy SA pour détenir 3 858 802 actions Somfy représentant 7 717 604 droits de vote, soit 49,24% du capital et 62,19% des droits de vote de la société, sur la base d'un capital composé de 7 836 800 actions représentant 12 410 184 droits de vote en application du 2e alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
Ce franchissement de seuils résulte de la scission, intervenue le 29 décembre 2009, de la société JPJ en deux sociétés en commandite par actions distinctes (JPJ-D et JPJ-S), ayant entraîné notamment l'apport des 3 858 802 actions Somfy détenues par JPJ à JPJ-S.
Le franchissement individuel par la société JPJ-S des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société Somfy SA a fait l'objet, le 1er décembre 2009, d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, reproduite dans Décision et Information 209C1471 et mise en ligne sur son site le 7 décembre 2009.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (EXTRAIT DE L'ARTICLE 12)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 1% du capital ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales ou réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettres recommandées avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.
L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non-déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents statuts, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.
Lors de la prochaine Assemblée générale, le Directoire proposera aux actionnaires de supprimer l'obligation statutaire relative aux franchissements de seuils et de procéder corrélativement à la suppression pure et simple des trois derniers alinéas de l'article 12 des statuts.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE L. 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2009; autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées générales de 2008 et 2009, le Directoire a acheté 3 310 actions au cours moyen de 130,72 €, cédé 4 352 actions au cours moyen de 161,06 € et transféré, au titre des levées d'options d'achat, 6 279 actions au cours moyen de 78,54 €. Il n'y a pas eu de frais de négociation.
Les 3 310 actions acquises ont été exclusivement allouées à l'objectif de liquidité.
Il n'y a pas eu de réallocation d'actions à des finalités autres que celles initialement définies.

Le nombre des actions propres détenues par la société est de 249 909 au 31 décembre 2009. Elles représentent 3,19% du capital; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 163,76 € pour une valeur nominale unitaire de 1 €, soit une valeur nominale totale de 249 909 €.
Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10% des actions composant le capital de la société au jour de la réunion de la prochaine Assemblée; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de vingt-quatre mois, soit jusqu'au 11 mai 2012.

Par ailleurs, dans la mesure où l'un des objectifs de ce programme de rachat d'actions est destiné à permettre l'annulation d'actions rachetées par la société, le Directoire demandera à l'Assemblée générale de l'autoriser à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou détiendra par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-109 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

- Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle directe		Prise de contrôle indirecte	
	Nombre de titres concernés	% du capital	Nombre de titres concernés	% du capital
Oxygen	3 065 parts sociales	40,0	-	-
Axis	333 actions	40,0	-	-
Overkiz	-	-	48 160 actions détenues par Somfy SAS*	80,0
SODIM	-	-	52 000 actions détenues par Sirem International**	100,0

** Somfy SAS est détenue à 100% par Somfy SA.*
***Sirem International est détenue à 100% par Financière Nouveau Monde, elle-même filiale à 87,53% de Somfy SA.*

- Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Somfy SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Somfy SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

(article L. 225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ci-après :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Somfy SA et toutes informations en la matière sont décrites à la rubrique "Informations sur la répartition du capital et sur les participations" ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors de la sanction de privation des droits de vote en cas de non-déclaration du franchissement des seuils prévus par les statuts (cf. extrait de l'article 12 des statuts);
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts);
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique "Pactes d'actionnaires" ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous reproduites :

  Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (extrait de l'article 15)

  Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non.

  Dans les conditions et pour la durée prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération.

  "Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

  Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

  Les membres du Directoire sont rééligibles.

  En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'à renouvellement du Directoire.

  Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. À défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

  Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique n'a pas pour effet de résilier ce contrat."

  Lors de la prochaine Assemblée générale, le Directoire proposera aux actionnaires de porter de 65 à 70 ans l'âge limite des membres du Directoire et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts.

  Depuis l'ouverture de l'exercice 2009, le Directoire a enregistré le départ de l'un de ses membres en la personne de Nicolas Duchemin, le 8 juin 2009.

  Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (extrait de l'article 30)

  "L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

  Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance."

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites à la rubrique "Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations" ;
- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Somfy SA et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionnariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

Informations sur les modalités de conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux

(article L. 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce)

Lors de sa réunion du 13 mai 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité d'actions que chaque membre du Directoire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions ; il en résulte que chaque mandataire devra conserver 25% de la totalité des actions qui lui ont été attribuées gratuitement, ce pourcentage étant ramené à 20% à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de l'attribution, puis successivement à 15% à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de l'attribution, à 10% à l'expiration d'un délai de 8 ans à compter de l'attribution et à 5% jusqu'à cessation de ses fonctions.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice (article L. 225-102-1 du code de commerce)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le 12 novembre 2009 et a renouvelé les mandats des membres du Directoire venant prochainement à expiration. Ces nominations ont pris effet le 27 novembre 2009, pour une durée de 4 ans.

Le Directoire se compose donc comme suit :

- **Paul Georges DESPATURE – Président du Directoire**

– Président du Conseil de Surveillance de Damartex, Cotherm Participations et Cotherm Développement
– Administrateur de FAAC SpA
– Gérant de CMC SARL et FIDEP

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte trois éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans),
- le niveau de l'endettement (dette nette/cash flow au 31 décembre de l'année).

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 1983 par la société holding de l'époque devenue aujourd'hui Somfy SA. Ce régime a évolué et il a fait l'objet en 1997 d'un nouveau contrat souscrit par la société Damart System ICC devenue DSG SA, filiale de Somfy SA. Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres Supérieurs et Dirigeants selon les coefficients hiérarchiques définis dans la Convention Collective VPC.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum), et du salaire de référence défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Avec une ancienneté supérieure à 35 ans lors de la liquidation de la retraite, l'engagement correspond à la différence entre 50% du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires.

L'actuel Président du Directoire est affilié à ce régime du fait de son appartenance à la société Damart System ICC devenue DSG SA. Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à leur juste valeur. Ce régime ancien a été fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants. Il est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2009 tirant les conséquences de l'application des recommandations Afep-Medef a décidé de mettre fin au cumul du contrat de travail et du mandat pour le Président du Directoire. La cessation du contrat de travail interviendra le 30 juin 2010 et donnera lieu au versement de l'indemnité de départ en retraite fixée par la Convention Collective. La fin du cumul du contrat de travail a également donné lieu à révision de la rémunération liée au mandat, que le Conseil de Surveillance a fixée à partir de cette échéance à 200 000 € annuels. Pour être conforme à la recommandation de transparence sur les éléments de rémunération, cette modification est rendue publique dans le rapport annuel publié dès la décision du Conseil. Elle sera reprise dans les conventions réglementées de l'exercice 2010.

- **Wilfrid LE NAOUR**
  Directeur Général de Somfy Participations

– Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA
– Président de Somfy España SA, Somfy Ltd, Nouveau Monde Participation SAS
– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex, CIAT Group et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques
– Administrateur de Somfy Mexico SA de CV, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, BFT SpA, SIREM International SA, Somfy Middle East Co Ltd et Somfy Systems Inc.
– Gérant de Somfy GmbH, SC Euterpe, SC Albatros, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 97 rue du Battant.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

• la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
• la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

Les chiffres de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 73). A compter de l'exercice 2010, la rémunération fixe globale annuelle de Wilfrid LE NAOUR a été fixée à 353 500 €.

• **Jean-Philippe DEMAEL – Directeur Général de Somfy Activités**

– Président de NV Somfy SA, Somfy Hellas SA, Somfy Pty Ltd, Somfy SAS, Somfy China Co Ltd, Somfy AG, Somfy Development SAS, Somfy SIA, Somfy Nordic AB, Somfy Middle East Co Ltd et Somfy KK
– Administrateur de Somfy Co Ltd, Somfy ULC, Somfy India PVT Ltd, Somfy Systems Inc., Promofi BV, Somfy BV, Somfy Joo Co Ltd, Somfy España SA, Somfy Italia Srl, Energy Eye Inc., Harmonic Design Inc., Somfy Taiwan Co Ltd, Somfy Ltd, SISA Home Automation Ltd et Somfy Pte Ltd
– Gérant de Somfy GmbH

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable. La partie variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :
• la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
• la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

Les chiffres de l'exercice écoulé figurent dans le tableau récapitulatif (page 73). A compter de l'exercice 2010, la rémunération fixe globale annuelle de JEAN-PHILIPPE DEMAEL a été fixée à 343 000 €.

Un nouveau régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Ce régime s'applique à la catégorie des Cadres de Direction et Cadres supérieurs en position III-C, ainsi qu'aux Directeurs salariés, selon les catégories définies dans la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie.

Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire additive, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Le droit à pension additive s'acquiert à raison de 0,75% par année d'ancienneté, et il est plafonné à 15% du salaire de référence du bénéficiaire potentiel. Le salaire de référence est défini comme la moyenne des trois meilleures années après application des coefficients de revalorisation CNAV. Sur la base des estimations qui situent aujourd'hui à 35% le taux de remplacement futur servi par les régimes obligatoires lorsque la population concernée arrivera à l'âge de la retraite, ce régime devrait permettre de porter ce taux à 35 + 15 = 50% du salaire de référence pour un bénéficiaire ayant accompli une carrière de 20 ans ou plus au sein du Groupe.

Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur. Ce régime est conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

Les membres du Directoire susceptibles d'être concernés par ce régime sont Wilfrid LE NAOUR et Jean-Philippe DEMAEL.

L'offre et l'exercice des stock-options, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans le rapport spécial, prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée générale.

Pour chacun des membres du Directoire, et à compter de l'exercice 2010, le Conseil a fait évoluer la grille de détermination de la partie variable de la rémunération. Celle-ci se calculera désormais par le croisement de trois critères :
• la progression du ROC (Résultat Opérationnel Courant), mesurée par sa croissance moyenne sur 2 ans ;
• le niveau du ROCE (Return On Capital Employed), mesuré par sa valeur moyenne sur 2 ans ;
• la croissance de l'activité, mesurée par l'évolution du chiffre d'affaires, et par le différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de référence composé de 9 sociétés jugées comparables.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR SOMFY SA ET SES FILIALES CONTRÔLÉES

• **Jean DESPATURE**

– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex

• **Victor DESPATURE**

– Président du Conseil de Surveillance des SCA Boulinvest, Soparthlon B, JPJ-D et JPJ-S
– Président - Directeur Général de MCSA
– Président de SAS MCSA - 2 E
– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
– Représentant de MCSA, Président des SAS Sipem, Celerc et ADC
– Représentant permanent de la SCA Cimoflu, membre du Conseil de Surveillance de la SCA Soparchan B
– Gérant des SC Sopardic, Horatio, Point du Jour, Soparboul, Vicma, Devin-VD, SARL MCSA – Tunis et SCI Le Maréchal, Pouzaint et CJP

• **Jean-Bernard GUILLEBERT**

– Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe Auchan et Damartex
– Administrateur de Groupe Adéo

• **Xavier LEURENT**

– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
– Gérant de Fidep

• **Anthony STAHL**

– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex, JPJ-D et JPJ-S

TABLEAUX DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Tableau des synthèses des rémunérations et options attribuées

En euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Monsieur Paul Georges DESPATURE Président du Directoire		
Rémunérations dues	606 000	656 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**606 000**	**656 000**
Monsieur Wilfrid LE NAOUR Membre du Directoire		
Rémunérations dues	475 461	482 577
Valorisation des options attribuées	102 300	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**577 761**	**482 577**
Monsieur Jean-Philippe DEMAEL Membre du Directoire (a/c 01/01/2009)		
Rémunérations dues	0	444 932
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**0**	**444 932**
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	34 500	42 300
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**34 500**	**42 300**

En euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Monsieur Jean DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	7 960	4 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**7 960**	**4 000**
Monsieur Victor DESPATURE Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	23 060	14 800
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**23 060**	**14 800**
Monsieur Xavier LEURENT Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	7 960	4 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**7 960**	**4 000**
Monsieur Anthony STAHL Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations dues	6 960	3 000
Valorisation des options attribuées	0	0
Valorisation des actions de performance	0	0
Total	**6 960**	**3 000**

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants ci-après détaillée est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Le Comité de rémunérations, tenant compte des recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, définit et soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération ainsi que les critères d'attribution de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux, afin que leur rémunération soit arrêtée.

Récapitulatif individuel des rémunérations

En euros	Exercice 2008 Montants dus	Exercice 2008 Montants versés	Exercice 2009 Montants dus	Exercice 2009 Montants versés
Monsieur Paul Georges DESPATURE				
Président du Directoire				
Rémunération fixe	456 000	456 000	456 000	456 000
Rémunération variable	150 000	411 135	200 000	150 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**606 000**	**867 135**	**656 000**	**606 000**
Monsieur Wilfrid LE NAOUR				
Membre du Directoire				
Rémunération fixe	344 879	348 157	344 879	342 205
Rémunération variable	80 000	135 000	100 000	80 000
Rémunération exceptionnelle	44 257	44 257	31 782	31 782
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	6 325	6 325	5 916	5 916
Total	**475 461**	**533 739**	**482 577**	**459 903**
Monsieur Jean-Philippe DEMAEL				
Membre du Directoire (a/c 01/01/2009)				
Rémunération fixe	0	0	335 000	334 377
Rémunération variable	0	0	80 000	62 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	25 264	25 264
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	4 668	4 668
Total	**0**	**0**	**444 932**	**426 309**
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT				
Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	34 500	34 500	42 300	42 300
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**34 500**	**34 500**	**42 300**	**42 300**

En euros	Exercice 2008 Montants dus	Exercice 2008 Montants versés	Exercice 2009 Montants dus	Exercice 2009 Montants versés
Monsieur Jean DESPATURE				
Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	7 960	7 960	4 000	4 000
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**7 960**	**7 960**	**4 000**	**4 000**
Monsieur Victor DESPATURE				
Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	23 060	23 060	14 800	14 800
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**23 060**	**23 060**	**14 800**	**14 800**
Monsieur Xavier LEURENT				
Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	7 960	7 960	4 000	4 000
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**7 960**	**7 960**	**4 000**	**4 000**
Monsieur Anthony STAHL				
Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	6 960	6 960	3 000	3 000
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	**6 960**	**6 960**	**3 000**	**3 000**

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés

En euros	Exercice 2008	Exercice 2009
Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT	34 500	42 300
Monsieur Victor DESPATURE	23 060	14 800
Monsieur Jean DESPATURE	7 960	4 000
Monsieur Xavier LEURENT	7 960	4 000
Monsieur Anthony STAHL	6 960	3 000

Lors de la prochaine Assemblée, il sera proposé aux actionnaires de fixer à 80 000 € le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010.

Options exercées durant l'exercice

	Numéro du plan	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice	Année d'attribution
Monsieur Wilfrid LE NAOUR	13	1/12/03	1 285	125,05	2003

Le président du Directoire ne bénéficie pas de plans d'options.

Durant l'exercice, aucun membre du Directoire n'a reçu d'options ni d'actions de performance, ni bénéficié d'actions de performance devenues disponibles.

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice

(article 223-26 du règlement général de l'AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations de vente et d'achat entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour des montants respectifs de 1 476 000 € et de 8 964 352 € durant l'exercice écoulé.

Gouvernement d'entreprise

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, composé de deux membres, Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT et Monsieur Victor DESPATURE, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
Depuis sa création en 2002, il s'est réuni, au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et une absence a été constatée.
Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire. Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans les entités auditées. Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.
Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management de Somfy SA, est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.
De manière générale, les missions effectuées par l'Audit interne permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les principales faiblesses du contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.
À ce jour, la quasi-totalité des filiales du Groupe a fait l'objet d'un tel audit, et une grande partie d'entre elles ont été auditées plusieurs fois (audit de suivi et contrôle de la mise en place de plans d'action suite aux recommandations émises). En 2009, 16 filiales ont fait l'objet d'un audit terrain.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunérations, composé de deux membres, Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT et Monsieur Victor DESPATURE, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.
Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunérations des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans les sociétés de taille comparable.
Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni quatre fois.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ainsi que le prévoit le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.
Sur la base de certains critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été ou ne pas en avoir exercé au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de

Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire significatif ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10% du capital et des droits de vote aux assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard GUILLEBERT pouvait être qualifié de membre indépendant.
Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques.

Informations sur les activités en matière de recherche et de développement

(articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

En 2009, le groupe Somfy a concentré son développement sur la matérialisation d'une domotique réaliste et accessible. Ainsi, de nouvelles solutions concrètes et simples comme Sunis RTS ou Thermosunis RTS qui associe une sonde d'ensoleillement et un thermostat font la démonstration d'une domotique enfin abordable pour tous. De même, la nouvelle interface Tahoma, présentée en novembre à Batimat, permettant au particulier de paramétrer lui-même ses équipements io-homecontrol, a fait l'unanimité sur sa simplicité d'utilisation.
Dans l'univers du bâtiment tertiaire, Somfy a poursuivi la mise en œuvre de solutions innovantes à travers le concept d'"Isolations Dynamiques" afin de répondre aux nouvelles réglementations thermiques et aux exigences environnementales d'aujourd'hui. En effet, élément clé des façades bioclimatiques, les protections solaires automatisées permettent de maîtriser les échanges climatiques entre l'intérieur et l'extérieur pour le confort de ses occupants et la performance énergétique des bâtiments.
Parallèlement, Somfy s'est attaché à renforcer son développement, ses connaissances et son offre grâce à des opérations de croissance externe. C'est ainsi que l'activité Door & Gate s'est ouvert le marché de l'accès urbain avec l'acquisition de la société italienne O&O, spécialisée dans la conception/fabrication de bollards. L'intégration d'Energy Eye aux États-Unis a permis une meilleure approche technologique des systèmes d'optimisation des consommations énergétiques dans les hôtels.
Ces nouveaux produits ou innovations, protégés par près de 30 brevets, ont engendré en 2009 un chiffre d'affaires de 65 M€, comparés aux 15 M€ en 2008 et 4 M€ en 2007. Cette évolution traduit la pertinence des investissements réalisés ces dernières années par le groupe en matière de recherche et développement.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital (article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2009, le FCPE SOMFY détient 50 144 actions Somfy, représentant 0,64% du capital.

Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Suite au bilan carbone réalisé en 2008, une équipe projet a défini un plan de 21 actions destiné à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'ensemble des activités de Somfy SAS. Ces actions reposent sur une approche à la fois innovante et pragmatique, pour concilier performance économique et réduction des impacts sur l'environnement. Ainsi, l'un des premiers objectifs est de diminuer la consommation d'énergie des moteurs tout au long de leur cycle de vie : lors de leur fabrication, en réduisant la quantité de matières premières, puis lors de leur utilisation en diminuant leur consommation énergétique, que les moteurs soient en veille ou en marche.
Les actions ont aussi porté sur le transport de fret (23% des émissions de CO_2) avec la création d'un outil de calcul des émissions de GES causées par le transport des marchandises et l'intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres vers les transporteurs.
En termes de déplacement des personnes, les trajets en train ont été multipliés par 2 en 2009 et le nombre de visioconférences a augmenté de 400%. En outre, les lieux des séminaires ont été choisis de façon à minimiser les distances parcourues par les participants.
Pour ce qui est des déchets, si les DIS (Déchets Industriels Spéciaux) comme les huiles ou solvants sont triés depuis longtemps, l'effort s'est concentré en 2009 sur les DIB (Déchets Industriels Banals) tels que le papier. Grâce à la rationalisation du panel de prestataires, l'harmonisation des systèmes de tri et la mise en place de bannettes de tri individuelles, le taux de recyclabilité des déchets chez Somfy atteint 65% avec un objectif de 90 à 95%.
Enfin, Somfy a créé les Eco-ambassadeurs, un réseau de collaborateurs engagés et impliqués pour promouvoir le développement durable sur le terrain et au quotidien. Ils sont les porte-paroles et les garants de l'éco-attitude sur leurs sites et dans leurs services.

TABLEAU DES CONSOMMATIONS

	Quantité	Valeur (K€)
Eau (m^3)	53 531	103
Électricité (MW)	23 161	1 744
Cuivre (Tonnes)	1 008	6 753

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

En anticipation des difficultés économiques conjoncturelles, le Groupe a été amené à mettre en place un certain nombre de mesures qui ont eu un impact social. Par exemple et en accord avec les organisations syndicales, il a été décidé, pour 2009, un blocage des salaires et des recrutements sur Somfy SAS. Les équipes ont su faire preuve de réactivité et d'implication, montrant clairement leur attachement et leur confiance dans les fondamentaux du Groupe.
L'opération "vos rêves sont nos projets" lancée en février 2009 a eu comme objectif de stimuler l'esprit d'innovation de chacun et de récompenser des projets réalisables à court et moyen terme. Le succès a été immédiat avec une très forte mobilisation dans tous les métiers et toutes les filiales (48 entités ont participé) : 650 projets ont été soumis. Une centaine de rêves ont été identifiés et 8 primés. Les principaux thèmes portaient sur l'encouragement de la créativité, l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs ou l'engagement pour le développement durable.
Par ailleurs, face à la concurrence accrue des pays émergents notamment dans les produits d'entrée de gamme, le Groupe a été amené à mettre en œuvre un projet d'adaptation de l'outil industriel afin de sauvegarder sa compétitivité. Ce projet a débuté en 2009 avec la réorganisation de la société Spirel (Savoie) visant à transférer sur Cluses (Haute-Savoie) et Gray (Haute-Saône) une partie de la production de stators fabriqués chez Spirel. 107 des 222 emplois seront maintenus sur le site de Saint-Rémy-de-Maurienne. Conscient de sa responsabilité sociale, le Groupe a décidé de proposer un poste dans ses usines françaises à chaque salarié qui ne serait pas maintenu chez Spirel et a mis en place un PSE complet et ambitieux qui devrait permettre à chaque personne ne souhaitant pas participer à la mobilité interne proposée, de retrouver un poste dans les plus brefs délais et meilleures conditions.

QUELQUES CHIFFRES

Répartition des effectifs par zone géographique

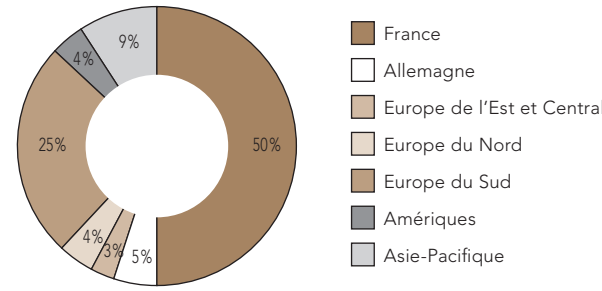

Répartition des effectifs par tranche d'âge

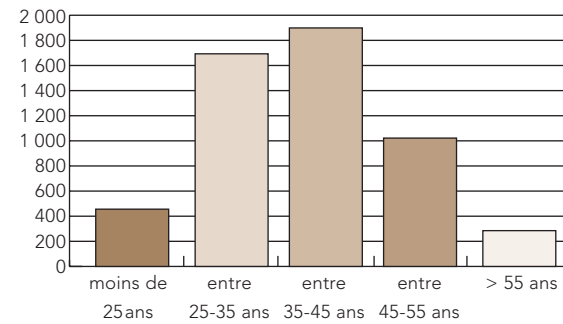

Répartition des effectifs hommes/femmes

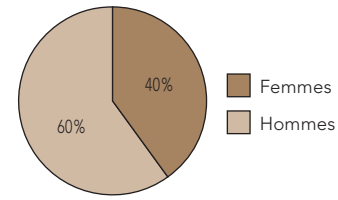

Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	Date de l'AG	Date d'expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Montant résiduel au 31 décembre 2009
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGE 13 mai 2009	12 juillet 2012	1,5 % du capital social	Néant	1,5 % du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGO 13 mai 2009	12 novembre 2010	6,75 % du capital social	0,03 % du capital social	6,72 % du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Informations sur les délais de paiement

(article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de dettes échues et non payées à l'égard des fournisseurs de Somfy SA.
Les créances clients spécifiques à l'activité de Somfy SA représentent des délais de paiement le plus souvent inférieurs à quarante-cinq jours fin de mois.

Informations sur les autres risques

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le groupe Somfy utilise des instruments de couverture fournis par ses partenaires bancaires habituels pour couvrir son exposition aux risques de taux, de change et de matières premières.
Ces risques découlent :

- de ses activités opérationnelles : production (couvertures sur le cuivre incorporé dans les moteurs), commerce (facturations intragroupe en devises, de produits finis distribués par les filiales commerciales hors zone euro),
- de ses financements (couvertures de taux sur les dettes LBO de Somfy Participations, et sur les emprunts moyen terme assurant le financement du fonds de roulement de Somfy SA).

Les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux vanille, des ventes à termes et options diverses sur devises. Les montants couverts sont exclusivement rapportés à des opérations en cours ou à venir, découlant de l'activité normale de Somfy.
Conformément aux normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en Bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères usuels (marché de gré à gré).
Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 la comptabilité de couverture pour les instruments financiers répondant aux critères définis par les normes IFRS. Cette option porte uniquement sur les couvertures de taux d'intérêt (principalement swap de taux variable contre du taux fixe), instruments auxquels Somfy a eu recours afin de couvrir les dettes liées aux montages LBO.
S'agissant de "cash flow hedge" au sens d'IAS 39, les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont donc comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.
Les justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.
Dans le cadre de la transposition de la directive MIF entrée en vigueur au 1er novembre 2007, Somfy SA et ses filiales françaises ont opté pour la catégorie de "clients particuliers".

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour Somfy Participations, les dettes liées aux montages LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles. Il s'agit de swaps de taux classique (échange taux variable contre taux fixe) protégeant de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 150 points de base par rapport aux valeurs des dates de Mise à Disposition. Au 31 décembre 2009, 89% des dettes LBO sont couvertes.
Chaque dette LBO est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement lors de la négociation des montages financiers.
Au 31 décembre 2009, la synthèse des covenants est la suivante :

- ratios respectés pour Cotherm et Zurflüh Feller,
- ratios non respectés pour Sirem mais waiver obtenu avant le 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, Somfy SA disposait de lignes de crédit sur 3 ans pour un montant total de 137,5 M€ auprès de 4 établissements bancaires, utilisées à hauteur de 12,0 M€ à la clôture. Dans ce cadre, des couvertures de taux pour un montant nominal de 20 M€ non amortissables ont été réalisées.
Ces mises à disposition d'autorisations de crédit font l'objet d'engagements pris par Somfy SA, auprès de ses partenaires bancaires à savoir, de respecter deux ratios financiers portant :

- sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et,
- sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur capacité d'autofinancement).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2009.

RISQUES DE CHANGE

L'exposition au risque de change de Somfy est liée aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales).
Plus de 75% du chiffre d'affaires consolidé est réalisé sur la zone Euro.
Les instruments financiers dérivés sont principalement des contrats de change à terme et des options sur devises.
Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.
Les justes valeurs des instruments de couvertures s'élèvent à - 476 K€ au 31 décembre 2009 contre - 1 178 K€ au 31 décembre 2008 soit un impact résultat de + 702 K€.

RISQUES MATIÈRES PREMIÈRES

Somfy s'est protégée de la volatilité des cours des matières premières entrant de manière significative dans la fabrication de ses moteurs par :

- des prises anticipées de commandes fermes auprès de ses fournisseurs selon les opportunités de marché,
- des couvertures partielles sur le cuivre pour un montant notionnel de 240 tonnes, qui se sont dénouées dans l'exercice 2009.

RISQUES ACTIONS

Le Groupe a été exposé à un risque action sur les actions autodétenues, leur dépréciation due à la chute des marchés ayant entraîné une provision déductible fiscalement de 11,2 M€. Le solde d'impôt différé correspondant a été comptabilisé en réserves pour un montant de 3,9 M€.

RISQUES JURIDIQUES

Le groupe Somfy n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés et de droit boursier.
Le groupe Somfy est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.
À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Somfy est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- "Dommage aux biens" couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance "Perte d'exploitation consécutive",

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de

dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées,
- D'autre part, des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 50%.

RISQUES PAYS

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les États-Unis d'Amérique et l'Asie.
Aucun pays n'est situé dans une zone hyperinflationniste.

Informations sur les dépenses non déductibles

(articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 83 681 150,76 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 221 801,60 €, soit la somme totale de **84 902 952,36 €**,

comme suit :
- attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 € par action, soit 4,80 € x 7 836 800 actions 37 616 640,00 €
- dotation à la réserve facultative 47 286 312,36 €

84 902 952,36 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.
Le dividende serait mis en paiement le 27 mai 2010; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 21 mai 2010.
Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nombre d'actions rémunérées*	7 612 749	7 583 022	7 582 258
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	39 586 294,80 €	41 706 621,00 €	36 394 838,40 €
Dividendes par action	5,20 €	5,50 €	4,80 €

** Nombre d'actions composant le capital social hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.*

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Évolution boursière

Durant l'exercice 2009, l'action Somfy a enregistré une hausse de valeur de 12,28%. Au 31 décembre 2008, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 114,00 € pour coter 128,00 € au 31 décembre 2009.
Cette hausse est à la fois liée à une reprise générale de la place financière et à une révision à la hausse des objectifs de cours par les analystes au regard notamment de l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe en 2009.
Sur la base de ce dernier cours, et compte tenu d'un dividende net unitaire de 4,80 €, le rendement de l'action Somfy SA ressort à 3,75%.
Le marché de l'action a enregistré des volumes de transactions extrêmes de 37 400 et de 1 907 par mois, la moyenne mensuelle étant de 12 932 titres contre 16 455 titres pour l'année précédente.

Le Directoire

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la Société et le Service de l'Audit Interne.

I – Le Gouvernement d'entreprise

COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule "Directoire et Conseil de Surveillance", qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

1. Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.
Au 31 décembre 2009, le Directoire est présidé par Paul Georges DESPATURE.
Wilfrid LE NAOUR, Directeur Général Somfy Participations, et Jean-Philippe DEMAËL, Directeur Général Somfy Activités, sont membres du Directoire.

2. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend cinq membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
* Jean-Bernard GUILLEBERT	Président	15 mai 2007	2013
Jean DESPATURE	Vice-Président	15 mai 2007	2013
Victor DESPATURE	Membre	15 mai 2007	2013
Xavier LEURENT	Membre	15 mai 2007	2013
Anthony STAHL	Membre	15 mai 2007	2013

** Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.*

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.
Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

1. Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.
Ainsi que le prévoit le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.
Sur la base de certains critères d'indépendance proposés par le référentiel AFEP/MEDEF, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié et ne pas exercer une fonction de direction générale d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été ou ne pas en avoir exercé au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un actionnaire significatif ou un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être ou contrôler un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10% du capital et des droits de vote aux Assemblées de Somfy SA.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que seul Jean-Bernard GUILLEBERT pouvait être qualifié de membre indépendant.

Ce dernier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques.
Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société, modernisés pour tenir compte des dernières évolutions législatives ou réglementaires par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009, définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :
Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.
Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.
Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.
Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2009 il s'est réuni quatre fois et une absence a été constatée.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de deux mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification et pour l'arrêté des comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis à ce délai. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management, de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.
Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

Pour Somfy Activités :

- Chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité
- Information sur les dossiers de croissance externe tant en France qu'à l'étranger
- Schéma Directeur Industriel Groupe
- Adaptation de l'organisation Groupe

Pour Somfy Participations :

- Chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation
- Information sur les dossiers de croissance externe des lignes de participation concernées

3. Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé actuellement de 2 membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT. Jean-Bernard GUILLEBERT est indépendant au regard des critères susvisés et compétent en matières financière et comptable eu égard à son cursus professionnel.
Le Comité a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
Il est informé des diligences mises en place par les Commissaires aux comptes dans leur mission d'audit légal, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.
Le Comité d'audit supervise le service d'audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'audit interne.
Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.
Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et une absence a été constatée.
Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les

options comptables retenues, l'exposition aux risques et les engagements hors bilan, l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés et le plan d'audit.

Conformément à l'article L. 823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux comptes et le responsable de l'audit interne.

Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de 2 membres : Victor DESPATURE et Jean-Bernard GUILLEBERT. Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.
Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.
Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100%.
Le Comité de rémunérations a notamment, lors de l'exercice, fait des propositions concernant :

- les rémunérations fixe et variable des membres du Directoire ;
- les évolutions à apporter aux régimes de retraites complémentaires s'appliquant aux Cadres Supérieurs et aux membres du Directoire ;
- les changements intervenus dans la composition du Directoire au cours de l'exercice.

RÉFÉRENTIEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site www.code-afep-medef.com.

Toutefois, les dispositions suivantes ont été écartées pour les raisons décrites ci-dessous :

- Le Conseil de Surveillance a exprimé une réserve en matière de cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail. En effet, le Conseil souhaite, dans l'intérêt de la société, conserver sa capacité à déterminer selon le cas, les modalités les plus adaptées au dirigeant concerné, et notamment éviter ainsi les surcoûts que pourraient engendrer la rupture ou le non-octroi d'un contrat de travail. Cette réserve trouverait à s'appliquer, tant pour le dirigeant en place à l'occasion du renouvellement de son mandat, qu'en cas de nomination d'un nouveau dirigeant issu du Groupe ou venant de l'extérieur. En toute hypothèse, le Conseil s'attachera comme par le passé à ce que les rémunérations et avantages accordés au dirigeant soient en ligne globalement avec ceux consentis par les entreprises de profil comparable, liés aux performances et à l'atteinte des objectifs, et par là même sources de motivation.
- De même, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, telle qu'elle est définie dans le Code en ce compris le critère de la durée maximale du mandat de douze ans ou le fait de ne pas être ou avoir été mandataire du Groupe au cours des 5 dernières années, n'est pas intégralement transposable au modèle historique de Somfy SA, société détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux. Les membres du Conseil faisant partie de la famille sont très largement investis dans le Groupe et la qualité des délibérations du Conseil est garantie par l'intérêt social et financier qu'ils ont dans la société.
- La proportion de membre indépendant de 1/3 au sein du Conseil et de 2/3 requise au sein du Comité d'audit ainsi que la recommandation sur l'échelonnement des mandats ne sont pas respectées pour les mêmes raisons d'inadaptation à la structure de l'actionnariat de la société.
- Dans le même ordre d'idée, la durée du mandat des membres du Conseil, fixée à quatre ans maximum dans le référentiel de gouvernement d'entreprise restera établie à six ans chez Somfy SA, tel que stipulé dans les statuts. Compte tenu de leur situation particulière, comme indiqué ci-dessus, les membres du Conseil se sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.
- La société n'a pas à ce jour, mis en place de Comité des nominations, ni confié cette mission au Comité de rémunérations.
- Enfin, pour des raisons de calendrier, le Comité d'audit n'a pas mis en œuvre de procédure de sélection des Commissaires aux comptes au moyen d'appel d'offres pour les échéances du 31 décembre 2009.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été formalisé et reprend les thèmes suivants : Mission du Conseil de Surveillance, Organisation et fonctionnement du Conseil, Comités spécialisés.

Un processus d'évaluation des travaux du Conseil a été mis en place en 2007. Il a été suivi de plans d'actions mis en œuvre durant les exercices 2008 et 2009.
Six thèmes ont ainsi été couverts (Autorité, Composition, Structure et Comités spécialisés, Fonctionnement et travaux du Conseil, Rôle et responsabilités, Durée du mandat). Ce travail a mis en évidence certaines zones d'amélioration, notamment dans la définition de règles relatives à la composition du Conseil (taille, variété de compétences et autres qualités clé) ou dans les actions de formation susceptibles d'enrichir la contribution des membres.
Il est prévu lors du prochain exercice d'évaluer à nouveau les travaux du Conseil.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES

1. Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

A. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale fixe le montant global des jetons de présence.
Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique fixe décidée par délibération du Conseil du 26 février 2009.

B. Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2009, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte l'évolution du résultat et la rentabilité des capitaux utilisés.
Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs auxquels s'ajoute le niveau de l'endettement pour ce qui concerne le Président du Directoire.

Pour des raisons de confidentialité, les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics. Cette part qualitative de la part variable permet de tenir compte d'éventuelles circonstances particulières.
Le montant de la part variable ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe.
Au cours de l'exercice écoulé, la part de rémunération variable qui a été versée aux membres du Directoire s'est échelonnée entre 18% et 33% de la rémunération fixe des bénéficiaires.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :
- l'attribution de plans de stock-options qui font l'objet du rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce. Le Président du Directoire ne bénéficie pas de plans de stock-options. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou d'actions de performance n'a été attribué ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite "Article 39", pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe. Ce régime a été mis en place en 2006 par la société CMC (SARL). Le Président du Directoire bénéficie, quant à lui, d'un régime de retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", mis en place en 1983 au profit des Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe. Ce régime est souscrit par la Société Damart System ICC devenue DSG SA. Il est aujourd'hui fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants ; il lui a été substitué celui de CMC (SARL) qui prend en charge les nouveaux arrivants dans la catégorie des bénéficiaires désignés au contrat.

2. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009, les dispositions suivantes ont été incorporées dans les statuts :

- Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire.
- Il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire

habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.
- L'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe "Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique" du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

II – Le contrôle interne

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIÉTÉ

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré du cadre de référence de l'AMF, disponible à l'adresse suivante www.amf-france.org, a pour objet :
- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer : a) la conformité aux lois et règlements ; b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ; c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; d) la fiabilité des informations financières. Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés Cotherm Participations SA, NMP SAS (Zurflüh Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).
S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.
Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.
À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi exclusivement sur Somfy Activités.

2. Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société qui est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.
Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.
Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management de Somfy SA est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.
Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.
Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre un et deux ans après l'émission du rapport final.
Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.
Deux fois par an, le responsable de l'audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

3. Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les *Business Groups, Business Areas, Business Units* ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à trois ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.
Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area, Business Unit,* et *Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas, Business Units*, *Business Groups*, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :
- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.
Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients…) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe "Teepee".

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion et Fiscalité représentée par son responsable et comprenant :
- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les neuf zones géographiques du Groupe.
Par ailleurs, chacune des trois *Business Groups* bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.
Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.
À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.
Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre, par ailleurs, son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.
Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.
Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.
Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le département juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.
La revue des différents contrats, des cautions avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.
Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.
Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS.
Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées et validées par le Comité d'audit.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).
Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites.

Systèmes d'information

Le progiciel de gestion intégré BaaN est maintenant installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été déployé dans toutes les filiales, y compris le Japon fin 2009.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

En 2009, la migration de l'outil de GPAO Tolas vers le module BaaN Manufacturing s'est poursuivie et a concerné le site de Gray pour Simu SAS. En 2010, cette même migration est prévue sur le site de Zriba en Tunisie, l'objectif étant d'intégrer de manière plus poussée l'ensemble des activités de production du groupe Somfy (de l'approvisionnement à la distribution) avec la logistique et la finance.

Pilotage du contrôle interne

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés :

- Une plateforme Intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne.
- Un outil d'auto-évaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes sont réalisées sur un rythme annuel. En 2009, deux sujets particuliers ont été traités en profondeur : le risque clients et la gestion des stocks. D'autres sujets transversaux ayant un potentiel d'amélioration identifié seront au planning de 2010.
- Enfin, l'année 2009 a été en partie consacrée au choix et à la mise en place d'un outil logiciel dédié au suivi des recommandations. Il permettra notamment à l'Audit Interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle Interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci. Cet outil sera pleinement utilisé à partir de janvier 2010.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

Par ailleurs, un Comité de contrôle interne, animé par la Direction Financière-Comptabilité-Contrôle de Gestion a pour missions :

- la mise en place d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2009.

Cartographie des risques

La cartographie des risques du Groupe, élaborée initialement fin 2005, fait l'objet de mises à jour régulières. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'audit interne, lorsque c'est pertinent.
Les risques stratégiques sont intégrés au processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe, et les risques opérationnels sont suivis par les instances du Groupe afin de s'assurer de l'existence de plans d'actions.

En 2009, la démarche d'identification et de suivi des risques opérationnels s'est poursuivie en intégrant les responsables des entités de distribution sur toute la géographie du Groupe.
En 2010, l'Audit Interne apportera son soutien au Management pour formaliser et systématiser le processus de mise à jour de la cartographie (méthode, modèles de documents,…), avec toujours pour objectif de favoriser l'appropriation de cette gestion des risques par tous.

Comité de trésorerie/Trésorerie Groupe

Le Comité de trésorerie est composé de :

- Directeur Général Somfy Participations
- Directeur Financier groupe Somfy
- Directeur Administratif et Financier Somfy Activités
- Responsable financier des holdings
- Trésorier Groupe.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :
- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Le Groupe est en cours de réexamen de ses procédures de gestion des risques de change, taux et matières premières. Parallèlement à cette réflexion, une charte de trésorerie est en cours de rédaction.

Certifications et démarche qualité

Somfy SA est certifié ISO 9001 (Lloyd Register Quality Assurance – LRQA) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.
Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 (toutes ne sont pas certifiées par LRQA mais également par d'autres organismes) sont Somfy SAS, Simu SAS, Spirel SAS, et WAY (regroupement Asa et Mingardi), Somfy Allemagne, Somfy Hollande et SITEM.
Ces sociétés représentent l'essentiel de la R&D, des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services, notamment les services R&D, achats, fabrication, production, commercialisation, logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels.
Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.
La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (Directives, procédures, guides méthodologiques métiers,…) et par le principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.
La direction de l'entreprise s'engage de façon importante dans la démarche qualité de l'entreprise.

Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol…), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

Encouragé par le Comité d'audit, l'Audit Interne a souhaité professionnaliser le suivi des recommandations émises lors des audits terrain par la mise en place, d'une part, d'une procédure diffusée à tous les audités qui décrit de manière formalisée la méthode de suivi, les responsabilités, les délais… ; et d'autre part, d'un outil logiciel dédié afin de faciliter ce suivi.

Cet outil permet notamment, via une base de données centralisant l'ensemble des recommandations émises, d'automatiser le suivi de celles-ci (implication directe des audités et engagement de leur part par la saisie dans l'outil des plans d'actions et délais, système d'alerte en fonction de ces délais, suivi en fonction de l'importance des risques identifiés…). L'outil permet également de trier les recommandations par statut, thème, typologie, filiale, propriétaire d'action, criticité, délai d'action, etc.

Cet outil a vocation à être utilisé par :
- Les auditeurs. Le cœur de l'application consiste à émettre des recommandations et des plans d'action, suivre leur réalisation, et restituer l'ensemble de ces travaux sous forme de rapports. Les recommandations peuvent être liées à des points faibles et à des catégories de risques.
- Les audités. Un système d'alerte prévient l'audité de la mise en ligne des recommandations qui lui sont attribuées. Il peut ensuite trier les recommandations par importance, thème ou délai de mise en œuvre afin de définir des plans d'action de manière efficace et pragmatique. Les plans d'actions sont saisis directement dans l'outil.
- La cellule de contrôle interne. Un générateur de rapports permet de construire de manière facilement personnalisable des vues consolidées, ou d'obtenir des statistiques sur les recommandations et leur mise en œuvre.

Ce projet a débuté en 2009 par le choix de l'outil et sa mise en place. Il se poursuivra en 2010 par la reprise de l'historique des recommandations dans l'outil et son utilisation concrète par les parties concernées.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 25 février 2010.

Le Président du Conseil de Surveillance

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOMFY SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	**7 837**
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	**7 836 800**
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	**-**
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires HT	4 807	3 216	1 571	1 529	**2 880**
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	80 432	87 332	70 907	60 758	**79 256**
c) Impôt sur les bénéfices	15 948	2 610	2 998	9 485	**3 904**
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	97 012	89 937	72 275	56 778	**83 681**
e) Montant des bénéfices distribués	37 617	40 751	43 102	37 617	**37 617**
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	12,30	11,48	9,43	8,96	**10,61**
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	12,38	11,48	9,22	7,25	**10,68**
c) Dividende versé à chaque action	4,80	5,20	5,50	4,80	**4,80**
4. Personnel					
a) Effectifs inscrits fin de période	7	6	5	5	**7**
b) Montant de la masse salariale	352	301	224	276	**303**
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	120	103	67	81	**77**

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/09	31/12/08*
Chiffre d'affaires	**(3)**	**760 777**	**749 353**
Autres produits de l'activité	(4)	10 028	8 618
Achats consommés		- 248 310	- 251 166
Charges de personnel		- 235 096	- 225 480
Charges externes		- 127 257	- 130 003
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		**160 142**	**151 322**
Dotations aux amortissements		- 34 472	- 27 076
Dotations aux provisions courantes	(5)	- 1 619	- 50
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		**124 050**	**124 196**
Autres produits et charges opérationnels	(6)	- 13 792	- 2 715
Dép. des écarts d'acq. et amt. des incorporels alloués	(11) (12)	- 5 540	- 1 004
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**104 718**	**120 477**
- Produits financiers liés au placement		*6 651*	*5 586*
- Charges financières liées à l'endettement		*- 7 707*	*- 11 228*
Coût de l'endettement net		- 1 056	- 5 642
Autres produits et charges financiers		7 443	- 6 869
RÉSULTAT FINANCIER	**(7)**	**6 387**	**- 12 511**
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**111 105**	**107 966**
Impôts sur les bénéfices	(8)	- 21 446	- 23 869
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(15)	- 2 023	1 524
RÉSULTAT NET		**87 636**	**85 620**
Résultat attribuable au Groupe		88 176	84 913
Résultat attribuable aux minoritaires		- 540	707
Résultat par action **(en euros)**	(9)	11,62	11,20
Résultat dilué par action **(en euros)**	(9)	11,51	11,08

* L'allocation de l'écart d'acquisition des groupes Zurflüh Feller, Sirem et CIAT (mise en équivalence) avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2008.

État du résultat global

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Résultat de la période	**87 636**	**85 620**
Variation des écarts de conversion	*2 163*	*- 2 415*
Variation des justes valeurs sur les actifs disponibles à la vente	*- 7 482*	*- 14 076*
Variation des justes valeurs sur des couvertures de taux	*- 1 044*	*-*
Variation des écarts actuariels	*2 423*	*- 2 142*
Variation des impôts sur les produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	*-894*	*3 835*
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	**- 4 834**	**- 14 798**
Résultat global total comptabilisé sur la période (1)	**82 802**	**70 822**
Part attribuable au Groupe	83 370	70 125
Part attribuable aux minoritaires (1)	- 568	697

(1) L'écart de résultat avec l'état de variation des capitaux propres consolidés représente la reconnaissance des put accordés aux minoritaires : - 527 K€ au 31 décembre 2009 et 746 K€ au 31 décembre 2008.

Bilan consolidé actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/09 Net	31/12/08* Net
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	(11)	146 425	132 484
Immobilisations incorporelles nettes	(12)	52 739	52 626
Immobilisations corporelles nettes	(13)	209 710	213 515
Sociétés mises en équivalence	(15)	58 647	58 844
Actifs financiers	(16)	260 484	261 949
Autres créances	-	4 200	3 619
Impôts différés actifs	(8)	21 912	26 130
Engagements envers le personnel	(27)	705	34
Instruments dérivés actifs	(26)	0	0
		754 821	**749 200**
Actifs courants			
Stocks	(17)	100 083	107 688
Clients	(18)	134 194	141 264
Autres créances	(19)	13 125	12 636
Actifs d'impôt exigible	(20)	10 724	21 523
Actifs financiers	(16)	1 768	27 887
Instruments dérivés actifs	(26)	150	523
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	67 872	54 168
		327 917	**365 688**
TOTAL ACTIF		**1 082 738**	**1 114 888**

* L'allocation de l'écart d'acquisition des groupes Zurflüh Feller, Sirem et CIAT (mise en équivalence) avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2008.

Bilan consolidé passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/09	31/12/08*
Capitaux propres			
Capital		7 837	7 837
Prime		1 866	1 866
Autres réserves		621 146	575 989
Résultat de l'exercice		88 176	84 913
Part Groupe		**719 026**	**670 603**
Minoritaires		- 12	- 256
TOTAL		719 014	670 347
Passifs non courants			
Provisions non courantes	(22)	9 477	7 768
Autres passifs financiers	(23)	77 916	132 957
Autres dettes	-	13 151	8 888
Engagements envers le personnel	(27)	13 129	16 919
Impôts différés passifs	(8)	50 938	48 793
Instruments dérivés passifs	(26)	3 196	2 653
		167 807	217 978
Passifs courants			
Provisions courantes	(22)	18 531	6 449
Autres passifs financiers	(23)	38 388	81 206
Fournisseurs	-	76 710	76 546
Autres dettes	(28)	59 378	56 957
Dettes d'impôt	-	2 284	3 395
Instruments dérivés passifs	(26)	626	2 011
		195 917	226 564
TOTAL PASSIF		1 082 738	1 114 888

* L'allocation de l'écart d'acquisition des groupes Zurflüh Feller, Sirem et CIAT (mise en équivalence) avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2008.

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital [1]	Primes	Actions propres	Plus-value/ JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**7 837**	**1 866**	**- 41 637**	**27 555**	**- 3 522**	**0**
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	- 7 482	2 423	- 1 044
Opérations sur actions propres	-	-	762	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations [2]	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**7 837**	**1 866**	**- 40 875**	**20 073**	**- 1 099**	**- 1 044**

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2009.
(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

En milliers d'euros

	Capital [1]	Primes	Actions propres	Plus-value/ JV des actifs disponibles à la vente	Écarts actuariels	Couvertures de taux
AU 31 DÉCEMBRE 2007	**7 837**	**1 866**	**- 36 020**	**41 631**	**- 1 380**	**0**
Résultat global total comptabilisé sur la période	-	-	-	- 14 076	- 2 142	-
Opérations sur actions propres	-	-	- 5 617	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Autres variations [2]	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**7 837**	**1 866**	**- 41 637**	**27 555**	**- 3 522**	**0**

(1) Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1 €. Aucune modification n'est intervenue en 2008.
(2) Changement de périmètre, différences de change sur opérations en capital.

Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Minoritaires	Total capitaux propres (part du Groupe)
3 336	**- 6 098**	**681 010**	**670 347**	**- 256**	**670 603**
- 894	2 163	88 163	83 329	- 41	83 370
-	-	644	1 406	-	1 406
-	-	- 36 392	- 36 392	- 5	- 36 387
-	-	324	324	290	34
2 442	**- 3 935**	**733 749**	**719 014**	**- 12**	**719 026**

Impôts différés	Écarts de conversion	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Minoritaires	Total capitaux propres (part du Groupe)
- 499	**- 3 683**	**637 783**	**647 535**	**102**	**647 433**
3 835	- 2 415	84 874	70 076	- 49	70 125
-	-	386	- 5 231	-	- 5 231
-	-	- 41 722	- 41 722	- 12	- 41 710
-	-	- 311	- 311	- 297	- 14
3 336	**- 6 098**	**681 010**	**670 347**	**- 256**	**670 603**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/09	31/12/08*
Résultat net de l'ensemble consolidé		**87 636**	**85 620**
Dotations aux amortissements/actif (sauf actif courant)		44 613	27 992
Dotation/Reprise de provisions/passif		1 411	- 136
Gains et pertes latents liés aux variations de justes valeurs		- 1 513	2 610
Gains et pertes de change latents		- 1 049	- 378
Charges calculées liées aux stock-options et engagements envers le personnel		3 475	3 920
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables		**46 937**	**34 008**
Résultat sur cession d'actifs et autres		4 998	965
Quote-part de résultat des entreprises associées		- 1 865	- 1 524
Charge d'impôt différé		5 271	4 863
Capacité d'autofinancement		**142 977**	**123 932**
Coût de l'endettement financier net (hors éléments non décaissables)		1 557	9 828
Dividendes des sociétés non consolidées		- 7 952	- 1 381
Charges d'impôt (hors impôts différés)		16 176	19 008
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(31)	25 094	- 6 802
Impôts versés		- 6 731	- 37 823
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		**171 121**	**106 763**
Décaissements liés aux acquisitions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 30 686	- 35 483
- d'actifs financiers non courants		- 1 167	- 77 313
Encaissements liés aux cessions :			
- d'immobilisations incorporelles et corporelles		514	1 361
- d'actifs financiers non courants		153	111
Variation des actifs financiers courants		24 945	2 333
Acquisition de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	(10)	- 20 071	- 75 068
Dividendes versés par les MEE		186	816
Dividendes versés par les sociétés non consolidées		7 952	4 441
Intérêts reçus		2 173	3 505
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)		**- 16 001**	**- 175 296**
Augmentation des emprunts		5 926	104 665
Remboursement des emprunts		- 104 065	- 10 209
Augmentation nette des capitaux propres des filiales		696	153
Dividendes versés et acomptes		- 36 392	- 41 722
Mouvements relatifs aux actions propres		908	- 5 632
Intérêts payés		- 8 379	- 14 641
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)		**- 141 307**	**32 614**
Incidence des variations des écarts de conv. sur la tréso. (D)		**1 417**	**- 885**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**15 230**	**- 36 804**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**(31)**	**51 744**	**88 548**
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**(31)**	**66 974**	**51 744**

* L'allocation de l'écart d'acquisition des groupes Zurflüh Feller, Sirem et CIAT (mise en équivalence) avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation, ce qui a amené à retraiter le 31 décembre 2008.

Annexe aux documents comptables consolidés

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Les comptes consolidés du groupe Somfy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 1 082 738 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 87 636 K€ (part du Groupe 88 176 K€), ont été arrêtés par le Directoire en date du 24 février 2010.

Règles et méthodes comptables

A. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.
Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes d'actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur et notamment les instruments dérivés.
Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Somfy SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.
Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.
Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.
Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Somfy au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne, à la date d'arrêté de ces états financiers.

Nouvelles normes et interprétations en vigueur

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union européenne dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2009 et qui ont eu un impact limité dans les comptes annuels du Groupe :

- IAS 23 révisée "Coûts des emprunts",
- IAS 1 révisée "Présentation des états financiers",
- Amendements IFRS 2 "Conditions d'acquisition des droits et annulations",
- Amendements IAS 32 "Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation",
- Amendements IFRS 1/IAS 27 "Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels",
- Amendement IFRIC 9 et IAS 39 "Réexamen de dérivés incorporés",
- Améliorations des IFRS (mai 2008) – sauf IFRS 5 applicable au 1er juillet 2009,
- Interprétation IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe",
- Interprétation IFRIC 13 "Programme de fidélisation des clients",
- Interprétation IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimales et leur interaction",
- Interprétation IFRIC 15 "Contrats pour la construction de biens immobiliers".

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1er janvier 2008 la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" qui remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle".

L'application de la norme IAS 1 révisée a eu un impact limité sur la présentation des comptes au 31 décembre 2009. En effet, le Groupe avait opté au 31 décembre 2008 pour la comptabilisation des écarts actuariels en réserves et avait présenté le SORIE ; celui-ci a été remplacé au 31 décembre 2009 par le tableau "État du résultat global".

Seul le tableau de variations des capitaux propres a évolué au regard de cette norme révisée. Les impacts des retraitements affectant les réserves ont été ventilés par nature (variation des justes valeurs des AFS, écarts actuariels sur les retraites, les impôts différés y afférents…).

Les autres normes suivantes adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire ultérieure n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises" applicable au 1er juillet 2009,
- IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels" applicable au 1er juillet 2009,
- Amendements IAS 32 "Instruments financiers – Classement des émissions de droits" applicables au 1er février 2010,
- Amendement IAS 39 "Éléments éligibles à une opération de couverture" applicable au 1er juillet 2009,
- Interprétation IFRIC 12 "Accords de concessions de services" applicable au 30 mars 2009,
- Interprétation IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger" applicable au 1er juillet 2009,
- Interprétation IFRIC 17 "Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires" applicable au 31 octobre 2009,
- Interprétation IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients" applicable au 31 octobre 2009.

Les normes suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne :

- IAS 24 révisée "Information relative aux parties liées" applicable au 1er janvier 2011,
- IFRS 9 "Instruments financiers" applicable au 1er janvier 2013,
- Amendements aux IFRS (avril 2009) applicables au 1er janvier 2010,
- Amendements IFRS 2 "Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie" applicables au 1er janvier 2010,
- Amendement IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction",
- Interprétation IFRIC 19 "Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres".

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.
Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Application de la comptabilité de couverture pour les couvertures de taux

Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 la **comptabilité de couverture** pour les instruments financiers répondant aux critères définis par les normes IFRS. Cette option porte uniquement sur les couvertures de taux d'intérêt (principalement swap de taux variable contre du taux fixe), instruments auxquels Somfy a eu recours afin de couvrir les dettes liées aux montages LBO.
Le principe retenu en matière de comptabilisation est décrit dans le paragraphe U. L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2009 est de - 1 044 K€ (- 690 K€ nets d'impôts différés).

Changement de méthode de présentation du compte de résultat

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'information, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2008. Deux modifications ont été faites :

- ajout d'un agrégat très usité au sein du groupe Somfy : **l'Excédent Brut d'Exploitation**, qui représente le résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements courants des actifs incorporels et corporels et hors dotations nettes aux provisions pour risques et charges courantes,
- incorporation des amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (normes IFRS 3) au niveau de la ligne "dépréciation des écarts d'acquisition". Le montant de ces amortissements augmentant de façon significative suite aux diverses acquisitions effectuées par le Groupe, il devenait donc important de les exclure du résultat opérationnel courant afin de conserver une image économique du Groupe.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.
Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des valeurs terminales (Note 14 de l'annexe),

- les engagements de retraite dont l'évaluation se fonde sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles (Note 27 de l'annexe),
- les provisions pour risques et charges, notamment la provision calculée au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) dont le montant repose sur une estimation des coûts attendus portant sur les droits ouverts à la clôture,
- la valorisation des options liées aux plans de stock-options accordées aux salariés (Note 29 de l'annexe).

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

B. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.
Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation existante, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.
Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.
Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition, s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition.
Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.
Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle.
Les acquisitions d'intérêts minoritaires n'étaient jusque-là pas traitées par le référentiel IFRS. Au 31 décembre 2009, le Groupe continue d'appliquer la méthode préconisée dans les textes français.
En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis, telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.
Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires et la reconnaissance éventuelle d'un écart d'acquisition complémentaire.
Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires est décrit dans le paragraphe S.
La révision de la norme publiée par l'IASB le 10 janvier 2008 et adoptée par l'Union européenne le 15 juin 2009 indique que les acquisitions d'intérêts minoritaires seront traitées par la norme IAS 27 ; celle-ci préconise que ce complément d'acquisition soit imputé directement en capitaux propres. Ce traitement comptable s'appliquera pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 et n'est pas rétroactif.

Modes de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir les avantages de ses activités.
Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.
Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "intérêts minoritaires". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement au compte de résultat en tant qu'affectation du résultat de la période.

Contrôle conjoint

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation de Somfy au capital.

Influence notable

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle.
Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.
Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 37 de l'annexe.

C. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises, comptabilisés au bilan, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.
Lorsque les positions ont fait l'objet d'une couverture de change, l'instrument dérivé est valorisé au bilan et la variation de la juste valeur est constatée en résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis en euros :

- les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les différences de change latentes, ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères, sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.
Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

D. ÉCART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment, quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés (indices de perte de valeur). Toute dépréciation constatée est irréversible.
Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

Les logiciels :

Les logiciels développés en interne sont inscrits au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- son coût, ou sa valeur, peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière de capitalisation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'acheter le logiciel et la disponibilité des ressources).

Somfy possède principalement deux types de logiciels :

1 – Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclut par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.

2 – Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par Somfy ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases, sont amortis linéairement sur 4 ans.

Les brevets :

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

Les frais de développement :

Les frais de développement sont constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 est respecté :
- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs,
- la disponibilité des ressources,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activés :
- la phase "évaluation", qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet,
- la phase "pré-étude", qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché,
- la phase "étude", qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux,
- la phase "réalisation", qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet,
- la phase "lancement", qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les deux premières phases intitulées "évaluation" et "pré-étude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées sont donc constatées en charges de l'exercice.

Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation" consacrées au développement sont activables si l'ensemble des critères définis par la norme IAS 38 est respecté.
Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité à compter de la date de mise en route (de 4 à 10 ans selon les produits développés).
Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle en-cours jusqu'au démarrage de la phase "lancement", qui marque le début de la mise en service du projet.
Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.
Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

Les relations clientèles :

La relation clientèle est portée à l'actif du bilan dans le cadre des acquisitions d'entreprise. Ces actifs incorporels sont amortis suivant leur durée de vie estimée.

F. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci après :
- Immeubles : 20 à 30 ans
- Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Agencements et installations : 8 à 10 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Somfy, il n'a pas été identifié de composants significatifs.
Les dépenses ultérieures sont capitalisées si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'un actif, définis par la norme

IAS 16, notamment s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.
Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.
Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.
Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

G. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :
- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux doit être proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les actifs financés dans le cadre de contrats de location-financement sont principalement constitués de biens immobiliers. Ils sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.
Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

H. TEST DE PERTE DE VALEUR

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.
En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.
La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.
La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.
La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.
La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.
L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe Somfy. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe, qui ont été acquises à travers des opérations de croissance externe.
La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.
La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie, estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt, qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Dans certains cas, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur des durées plus longues. Une justification en est alors fournie UGT par UGT.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.
Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.
Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.
Pour les actifs incorporels (hors goodwill) et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon égale sur la durée d'utilité restant à courir.

I. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.
Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
En particulier, les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les participations du Groupe dans des sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint, sont comptabilisées comme des actifs financiers disponibles à la vente.
Ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.
Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en distribution.
Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.
Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.
Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

J. STOCKS

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.
Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés ;
- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Les stocks et en-cours sont dépréciés lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'achat ou de production.
La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

K. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et les autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés par par voie de provision, en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

L. ACTIONS PROPRES

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- d'animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées des capitaux propres.
Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

M. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) et aux liquidités en caisse.
Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

N. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.
Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.
Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées ou à leurs représentants.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total d'une charge ayant fait l'objet d'une provision, par exemple du fait de l'existence d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi certain.
La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé suite à des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année et le montant réel du coût du service rendu est enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux après impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.
Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des

obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

O. AVANTAGES AU PERSONNEL

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.
Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.
Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette sous la rubrique "engagement envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :
- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (États-Unis et Hollande notamment).

Au 1er janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode prévue par la norme IAS 19 "Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeurs et informations à fournir", qui permet de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves.
Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Conformément à la norme IAS 19, les médailles du travail sont qualifiées comme étant des avantages à long terme octroyés aux salariés et sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle à chaque clôture. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charge.

De même, le régime du "Trattamento di fine rapporto" (TFR) s'appliquant aux sociétés italiennes est considéré comme un avantage à long terme.

L'engagement au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) a été provisionné par le Groupe. Cet engagement, ne concernant que les sociétés françaises, a été estimé en fonction de plusieurs paramètres (coût horaire, nombre d'heures acquis par les salariés, la probabilité que le salarié ait recours au DIF…).
Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme qui en résulte est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

P. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et les autres créditeurs sont valorisés à leur valeur nominale.

Q. PAIEMENTS EN ACTIONS

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent des options d'achat donnant le droit d'acquérir des actions Somfy à un prix fixé d'avance. Le Groupe n'octroie pas de bons de souscription d'action.
L'attribution effective de ces options est soumise à la réalisation de conditions. Chaque bénéficiaire doit être présent au sein du Groupe à la date de l'exercice de ses options. Pour certains d'entre eux, le droit d'exercer une partie de leurs options est également conditionné à la réalisation d'objectifs prédéfinis.
Le prix de ces options est calculé à la juste valeur selon le modèle Black & Scholes.
Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est répartie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.
L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.
Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont

été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

R. EMPRUNTS ET COÛTS DES EMPRUNTS

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts sont évalués à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.
Les frais et primes d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.
Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

S. ENGAGEMENTS DE RACHAT DONNÉS AUX MINORITAIRES

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés en capitaux propres.
Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.
En l'absence de précision dans les nouvelles normes révisées, la constatation d'un "goodwill en cours" ne sera plus possible à notre avis dans la mesure où le goodwill devra être déterminé de manière définitive au moment de la prise de contrôle : seule la comptabilisation de la dette en contrepartie des capitaux propres sera possible.

T. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1er janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 ans.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2009 sont : Somfy SA, Somfy SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, Somfy Development SAS, Domis SA, NMP SAS, Zurflüh Feller Holding SAS, Zurflüh Feller SAS, Zurflüh Feller Montage EURL, MSD EURL, CERF EURL, Automatismes BFT France SAS et BFT Languedoc SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales et sur les retraitements réalisés en consolidation dans le cadre de la mise en conformité avec les normes comptables du Groupe (conception étendue du calcul des impôts différés).
Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions suivantes définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

S'il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

U. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises, en swap de taux d'intérêt.

Comme évoqué dans le paragraphe A, le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 la comptabilité de couverture pour les instruments financiers répondant aux critères définis par les normes IFRS.
S'agissant de "cash flow hedge" au sens d'IAS 39, les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont donc comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace.

Les justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

La juste valeur des instruments dérivés est constatée au bilan sur des lignes spécifiques : instruments dérivés actifs ou passifs courants ou non courants, suivant la nature du bien couvert.

V. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un groupe doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.
Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.
Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

W. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.
Seules les actions propres détenues par le Groupe et attribuées à la clôture à des plans de stock-options génèrent un effet dilutif dans le calcul du résultat par action dilué. Le Groupe n'a émis aucun titre donnant droit à terme au capital.

X. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.
Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.
Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.
Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

Y. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre :
- le résultat opérationnel comprenant l'ensemble des charges et des produits, à l'exception de celles et ceux qui proviennent des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt,
- et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, peu nombreux, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée du Groupe. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, les coûts de restructuration et les provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.
Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.
Comme dit dans le paragraphe A, la présentation du compte de résultat du groupe Somfy a évolué depuis le 31 décembre 2008 : ajout de l'Excédent Brut d'Exploitation et incorporation des amortissements des actifs incorporels alloués dans le cadre des regroupements d'entreprises (normes IFRS 3) au niveau de la ligne "dépréciation des écarts d'acquisition".

Z. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est composé de deux éléments :

Coût de l'endettement net

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement ou de l'excédent financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

Autres produits et charges financiers

Ils sont des produits et des charges de nature financière et non opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

AA. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le Groupe a jugé opportun d'adopter la norme IFRS 8 de façon anticipée au 1er janvier 2008.
Le Groupe présentera désormais des indicateurs pertinents selon deux secteurs opérationnels : "Somfy Activités" et "Somfy Participations".

Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2009

1. Changements de périmètre

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société italienne **O & O** qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants. Somfy a acquis 62,5% du capital pour un prix de 4,9 M€. Concernant les 37,5% restants, les parties se sont mises d'accord sur une option de call respectivement de put.
  Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2009), elle contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 3,5 M€ et aux écarts d'acquisition pour 7,0 M€ au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale américaine HDI, les actifs d'**Energy Eye**, fabricant californien de systèmes d'optimisation énergétique pour l'hôtellerie. La mise de fonds réalisée par Somfy s'élève à 2,0 MUS$. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (mai 2009) et contribue au chiffre d'affaires du Groupe pour 0,8 M€ et aux écarts d'acquisition pour 0,2 M€ au 31 décembre 2009.
- 40% du capital de la société **Oxygen Sarl (Astélia)** pour 1,6 M€. Cette société, consolidée par mise en équivalence, a développé un système d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Une option de call respectivement de put a été prévue au contrat portant sur 50% en 2013 et 10% en 2019. Elle contribue à hauteur de 1,4 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Spain, les sociétés **Pujol Spain** et **Pujol Portugal**, qui fabriquent des automatismes et des moteurs pour portes et portails. Le prix payé est de 9,3 M€. Ces sociétés sont consolidées à partir de la date d'acquisition (octobre 2009) et contribuent au chiffre d'affaires du Groupe pour 1,7 M€ et aux écarts d'acquisition pour 9,0 M€ au 31 décembre 2009.
- 40% du capital de la société française **Axis** pour 0,3 M€. Cette société, consolidée par mise en équivalence à partir de la date d'acquisition (octobre 2009), est spécialisée dans la motorisation des volets battants. Elle contribue à hauteur de 0,3 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.

Somfy Participations a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale Sirem International, la société **SODIM**, fabriquant des coques de baignoire et de spa. Sirem International a acquis 100% du capital pour un prix de 0,7 M€. SODIM est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2009). Un badwill provisoire de 0,2 M€ a été comptabilisé dans le compte de résultat sur la ligne "Dép. des écarts d'acq. et Amt. des incorporels alloués".

Au 1er janvier 2008, Somfy a pris acte de la perte d'influence notable sur la société FAAC et a décidé de l'exclure de son périmètre de consolidation. Somfy conserve, par conséquent, dans son résultat financier du 31 décembre 2009 les dividendes de FAAC qui se sont élevés à 6,1 M€.
Les dividendes de FAAC, distribués au cours de l'exercice 2008, avaient été éliminés au niveau de la consolidation du groupe Somfy car ils provenaient du résultat 2007 consolidé.

2. Faits marquants

- Le groupe Somfy a annoncé le 7 octobre 2009 son intention de réorganiser sa production de stators en France. La réorganisation envisagée s'explique par les difficultés persistantes et structurelles de **Spirel** et par la nécessaire adaptation des technologies et de l'outil industriel aux enjeux du marché (montée en puissance des acteurs des pays émergents, développement des produits à forte valeur ajoutée). Le projet prévoit l'arrêt progressif d'une partie de la production de stators du site de Saint-Rémy de Maurienne (Savoie) exploité par Spirel et son intégration au sein des usines françaises d'assemblage de moteurs de Somfy à Cluses (Haute-Savoie) et Gray (Haute-Saône). Somfy s'est engagée à mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour la moitié de l'effectif de Spirel. Une provision de 12,7 M€ a été passée dans les comptes au 31 décembre 2009 pour cette réorganisation.
- Somfy a déprécié 50% (soit 3,5 M€) de la valeur de l'écart d'acquisition de la société chinoise **LianDa** (voir les notes 11 et 14 pour le traitement comptable). Les pertes accumulées ainsi que les perspectives d'évolution du résultat à court et moyen terme ont conduit à la révision du business plan.
  La valeur d'équivalence de **Gaviota-Simbac** a été provisionnée à hauteur de 2,0 M€ (environ 10% de sa valeur) au 30 juin 2009 car la valeur déterminée par la méthode des Discounted Cash Flows s'est révélée inférieure à la valeur dans les comptes du groupe Somfy. Cette baisse de l'activité de Gaviota-Simbac s'explique par la morosité du marché espagnol. Gaviota-Simbac a vu son chiffre d'affaires diminuer de - 14,3% au 31 décembre 2008 et de - 27% sur le premier semestre 2009.
  De même, **Firstinnov**, société consolidée par mise en équivalence dans Somfy Activités, a été provisionnée à hauteur de 1,9 M€ (soit la totalité de sa valeur) du fait d'un changement de réglementation produits.
- Le groupe Somfy a choisi d'appliquer à compter du 1er janvier 2009 la **comptabilité de couverture** pour les instruments financiers répondant aux critères définis par les normes IFRS. Cette option porte uniquement sur les couvertures de taux d'intérêt (principalement swap de taux variable contre du

taux fixe), instruments auxquels Somfy a eu recours afin de couvrir les dettes liées aux montages LBO.
S'agissant de "cash flow hedge" au sens d'IAS 39, les justes valeurs des couvertures de taux d'intérêt reconnues comme éligibles à la comptabilité de couverture sont donc comptabilisées en capitaux propres, pour la partie efficace. L'impact dans les capitaux propres au 31 décembre 2009 est de - 1 044 K€ (- 690 K€ nets d'impôts différés).
Les justes valeurs des instruments de couverture de change et de taux d'intérêt non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en résultat financier.

- L'allocation de l'écart d'acquisition du groupe **Zurflüh Feller** avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.
  Le goodwill résiduel définitif après allocation s'élève donc à 17,1 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments. L'impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008 a été de - 665 K€ avant impôt, et de - 436 K€ après effet d'impôt (voir la note 10 qui expose les détails de l'allocation réalisée).
- L'allocation de l'écart d'acquisition du groupe **Sirem** avait été établie de manière provisoire dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.
  Le goodwill résiduel définitif après allocation s'élève donc à 8,0 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments, sans impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008 (voir la note 10 qui expose les détails de l'allocation réalisée).
- La valeur d'équivalence du groupe **CIAT** avait été évaluée provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires ont été effectués dans le délai d'un an.
  La valeur d'équivalence définitive s'élève à 37,3 M€. Les comptes du 31 décembre 2008 ont été retraités de l'ensemble de ces éléments. L'impact sur le résultat publié au 31 décembre 2008 a été de - 385 K€ (résultat des sociétés mises en équivalence) (voir la note 10 qui expose les détails de l'allocation réalisée).

3. Informations sectorielles

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1er janvier 2008 la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" qui remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle".

Au 1er janvier 2008, le Groupe s'est organisé autour de deux secteurs à présenter :

- **Somfy Activités** qui regroupe les entreprises dont le métier correspond au périmètre des 3 activités traditionnelles de Somfy, "Stores et Volets Roulants", "Solutions tertiaires et Stores d'intérieur" et "Portails et Portes de Garage" ;
- **Somfy Participations** dont la vocation est d'investir dans des entreprises industrielles qui ne relèvent pas du cœur de métier de Somfy. Ce pôle détient des intérêts dans agta record, Cotherm, FAAC, Gaviota-Simbac, Zurflüh Feller, CIAT et SIREM.

Plusieurs segments opérationnels sont suivis au niveau de Somfy Activités. Cependant, conformément aux critères de regroupement exposés dans la norme IFRS 8, il a été choisi de les regrouper dans un seul secteur à présenter.

Aucune différence n'existe entre les principes comptables retenus pour les secteurs présentés et les principes comptables retenus pour le Groupe.

AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	666 571	95 405	-	- 1 199	760 777
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	114 742	9 449	- 140	-	124 050
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 2 306	284	-	-	- 2 023
Capacité d'autofinancement	120 913	23 538	- 1 474	-	142 977
Investissements incorporels & corporels	26 678	3 511	-	-	30 189
Écarts d'acquisition	110 697	35 728	-	-	146 425
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	197 805	64 644	-	-	262 449
Titres de participations non contrôlés	198	198 583	-	-	198 781
Sociétés mises en équivalence	1 604	57 043	-	-	58 647

La colonne "Autres" comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités, ni à Somfy Participations.

AU 31 DÉCEMBRE 2008

En milliers d'euros	Somfy Activités	Somfy Participations	Autres	Inter-secteurs	Consolidé
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	691 008	58 888	-	- 543	749 353
Résultats sectoriels (résultat opérationnel courant)	117 984	6 273	- 61	-	124 196
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 260	1 784	-	-	1 524
Capacité d'autofinancement	117 378	4 735	1 819	-	123 932
Investissements incorporels & corporels	41 186	6 466	-	-	47 652
Écarts d'acquisition	96 465	36 019	-	-	132 484
Immobilisations incorporelles & corporelles nettes	197 297	68 844	-	-	266 141
Titres de participations non contrôlés	65	204 230	-	-	204 295
Sociétés mises en équivalence	1 944	56 899	-	-	58 844

La colonne "Autres" comprend les coûts affectables ni à Somfy Activités, ni à Somfy Participations.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES PAR IMPLANTATIONS D'ACTIFS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
France	116 954	120 936
Allemagne	8 558	9 347
Europe du Nord	2 695	2 768
Europe de l'Est et Centrale	1 987	2 132
Europe du Sud	57 869	54 046
Asie Pacifique	3 892	3 788
Amériques	5 850	4 280
SOMFY ACTIVITÉS	**197 805**	**197 297**
Somfy Participations	64 644	68 844
SOMFY CONSOLIDÉ	**262 449**	**266 141**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LOCALISATION DES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08	Variation N/N - 1	Variation N/N - 1 à taux constant
France	203 504	200 830	1,3%	1,2%
Allemagne	101 257	95 717	5,8%	5,6%
Europe du Nord	83 383	92 035	- 9,4%	- 6,1%
Europe de l'Est et Centrale	52 503	54 822	- 4,2%	0,1%
Europe du Sud	126 120	139 446	- 9,6%	- 12,2%
Asie Pacifique	42 532	43 166	- 1,5%	- 3,7%
Amériques	57 242	64 988	- 11,9%	- 14,4%
SOMFY ACTIVITÉS	**666 541**	**691 004**	**- 3,5%**	**- 3,7%**
Somfy Participations	94 236	58 349	61,5%	- 7,5%
SOMFY CONSOLIDÉ	**760 777**	**749 353**	**1,5%**	**- 4,0%**

La répartition du chiffre d'affaires par localisation des clients est une information très utilisée au sein du groupe Somfy.

4. Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Production immobilisée	3 968	3 414
Prestations de services	2 016	2 354
Autres produits	4 044	2 850
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	**10 028**	**8 618**

La production immobilisée se compose de certains frais de développement comptabilisés dans l'année.

5. Dotations aux provisions courantes

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Dotation/reprise sur provisions pour risques & charges	- 1 619	- 50
DOTATIONS AUX PROVISIONS COURANTES	**- 1 619**	**- 50**

Les autres dotations aux provisions liées aux stocks, à la garantie, aux clients et au personnel ont été affectées aux charges y afférentes.
La hausse des dotations est essentiellement liée à des litiges produits.

6. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Dotation/reprise sur provisions non courantes	- 12 231	- 1 108
Autres éléments non courants	- 710	- 627
– Produits non courants	*844*	*816*
– Charges non courantes	*- 1 555*	*- 1 443*
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	- 851	- 980
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**- 13 792**	**- 2 715**

Au 31 décembre 2009, les dotations sur provisions non courantes intègrent la réorganisation de Spirel pour 12,7 M€.

7. Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Coût net de l'emprunt	- 1 056	- 5 642
– Produits financiers liés aux placements	*6 651*	*5 586*
– Charges financières liées à l'endettement	*- 7 707*	*- 11 228*
Effets de change	- 822	- 3 195
Autres	8 265	- 3 674
RÉSULTAT FINANCIER	**6 387**	**- 12 511**

Au 1er janvier 2008, Somfy a pris acte de la perte d'influence notable sur la société FAAC et a décidé de l'exclure de son périmètre de consolidation. Somfy conserve par conséquent dans son résultat financier du 31 décembre 2009 les dividendes de FAAC qui se sont élevés à 6,1 M€ et sont compris dans les autres composantes du résultat financier.

Au 31 décembre 2009, l'amélioration du résultat financier s'explique essentiellement par les dividendes de FAAC, la hausse des intérêts sur le prêt obligataire (mezzanine) consenti à CIAT due à l'effet année pleine, la baisse de l'endettement long terme et des taux, la baisse des justes valeurs négatives sur les couvertures de change et par le fait que le résultat financier 2008 comprenait une perte liée au dénouement d'un contrat d'equity swap portant sur des titres hors groupe pour - 4,8 M€.

8. Impôts courants et différés

8.1. RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Résultat avant impôt	**111 105**	**107 966**
Quote-part des frais et des charges sur dividendes	*2 094*	*2 155*
Dividendes des sociétés non consolidées	*- 7 951*	*- 1 382*
Autres	*4 172*	*1 737*
Différences permanentes	**- 1 685**	**2 510**
Résultat taxé à taux réduit*	**- 13 895**	**- 13 419**
Résultat taxable au taux courant	**95 525**	**97 057**
Taux de l'impôt en France	*34,40 %*	*34,40 %*
Charge d'impôt recalculé au taux courant français	**32 861**	**33 388**
Impôt à taux réduit*	**2 153**	**2 080**
Du différentiel de taux courant des pays étrangers	*- 16 415*	*- 12 913*
Des pertes fiscales de l'exercice, des exercices antérieurs non reconnues, des déficits utilisés	*2 115*	*1 084*
Effet du différentiel de taux	**- 14 300**	**- 11 829**
Crédits d'impôt	**- 1 085**	**- 1 096**
Autres taxes et divers	**1 817**	**1 326**
Impôt du Groupe	**21 446**	**23 869**
Taux effectif	*19,30 %*	*22,11 %*
dont impôt exigible :	**16 176**	**19 006**
dont impôt différé :	**5 270**	**4 863**

* Redevances taxées à taux réduit (15,5 %)

La baisse significative du taux effectif est liée essentiellement à une montée en puissance de la production hors Europe.

Déficits activés et utilisés

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés lorsqu'il est peu probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Les montants de ces déficits s'élèvent à 15 142 K€ en 2009 et 12 831 K€ en 2008 (au taux de droit commun).
Aucun impôt différé actif n'a été constaté en 2009 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

8.2. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Impôts différés actifs		
- Écarts actuariels sur retraites	482	1 416
- Couvertures de taux	354	-
Impôts différés passifs		
- Actifs financiers disponibles à la vente	2 245	2 349
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**- 1 409**	**- 933**

La différence entre la juste valeur et le coût historique des actifs financiers disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférant.

Le solde d'impôt lié à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres s'élève à 3,9 M€ et a été comptabilisé directement du résultat aux réserves et n'affecte donc que les capitaux propres du Groupe.

8.3. ANALYSE PAR NATURE

En milliers d'euros	31/12/09 Actif	31/12/08 Actif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	16 188	17 594	- 1 395
– IDA liés aux retraites	*3 940*	*4 501*	*164*
– IDA liés aux méthodes de provisions	*3 017*	*2 621*	*281*
– IDA liés aux justes valeurs	*2 307*	*2 738*	*- 315*
– IDA liés aux justes valeurs sur instruments de couverture	*1 303*	*1 492*	*- 544*
– IDA liés aux frais d'acquisitions	*1 134*	*1 420*	*- 286*
– IDA liés aux dettes fiscales et sociales	*1 033*	*1 833*	*- 800*
Impôts différés sur marges internes	5 724	8 536	- 2 944
TOTAL	**21 912**	**26 130**	**- 4 338**

En milliers d'euros	31/12/09 Passif	31/12/08 Passif	Impact Compte de résultat
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires dont :	48 050	46 019	828
– IDP liés aux justes valeurs des immobilisations	*12 885*	*13 198*	*- 456*
– IDP liés aux changements des taux d'amortissements	*10 496*	*11 436*	*- 462*
– IDP liés aux crédits-baux	*8 249*	*7 562*	*687*
– IDP liés à l'activation des frais de développement	*5 929*	*4 878*	*1 051*
– IDP liés à la déductibilité fiscale de la provision sur actions propres	*0*	*0*	*- 901*
Impôts différés sur marges internes	1 083	959	114
Impôts différés sur élimination des provisions intra-groupe	226	298	- 72
Impôts sur les frais d'acquisition	1 579	1 517	62
TOTAL	**50 938**	**48 793**	**932**

9. Résultat par action

Résultat net par action	31/12/09	31/12/08
Résultat net - part du Groupe en K€	88 176	84 913
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres* (2)	249 909	257 230
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 586 891	7 579 570
RÉSULTAT NET PAR ACTION EN EUROS	**11,62**	**11,20**

* Représentent la totalité des actions propres détenues par Somfy SA.

Résultat net dilué par action	31/12/09	31/12/08
Résultat net - part du Groupe en K€	88 176	84 913
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres** (2)	177 199	176 452
Nombre d'actions à retenir (1) - (2)	7 659 601	7 660 348
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION EN EUROS	**11,51**	**11,08**

** Sont exclues les actions propres attribuées à des plans de stock-options.

Les actions propres acquises par Somfy SA et attribuées à la clôture à des plans de stock-options contribuent au résultat dilué par action.

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié.

10. Regroupement d'entreprises et acquisition d'intérêts minoritaires

Acquisitions de l'exercice 2009

Somfy Activités a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, la société italienne **O & O** qui produit des barrières levantes, des bornes escamotables et des automatismes de portails coulissants. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (janvier 2009), elle contribue aux écarts d'acquisition pour 7,0 M€ au 31 décembre 2009.

- par l'intermédiaire de sa filiale américaine HDI, les actifs d'**Energy Eye**, fabricant californien de systèmes d'optimisation énergétique pour l'hôtellerie. Cette société est consolidée à compter de la date d'acquisition (mai 2009) et contribue aux écarts d'acquisition pour 0,2 M€ au 31 décembre 2009.
- 40 % du capital de la société **Oxygen Sarl (Astélia)**. Cette société, consolidée par mise en équivalence, a développé un système d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Elle contribue à hauteur de 1,4 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.
- par l'intermédiaire de sa filiale Somfy Spain, les sociétés **Pujol Spain** et **Pujol Portugal**, qui fabriquent des automatismes et des moteurs pour portes et portails. Ces sociétés sont consolidées à partir de la date d'acquisition (octobre 2009) et contribuent aux écarts d'acquisition pour 9,0 M€ au 31 décembre 2009. Cette acquisition a donné lieu à la comptabilisation d'un earn out de 2,2 M€ en écart d'acquisition.
- 40 % du capital de la société française **Axis**. Cette société, consolidée par mise en équivalence à partir de la date d'acquisition (octobre 2009), est spécialisée dans la motorisation des volets battants. Elle contribue à hauteur de 0,3 M€ à la valeur d'équivalence au 31 décembre 2009.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est quasiment identique à leur valeur nette comptable. Ces valeurs sont susceptibles d'évoluer dans la période d'affectation.

Le tableau ci-dessous reprend les actifs et les passifs des sociétés acquises au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Somfy Activités
Écart d'acquisition	13 895
Immobilisations incorporelles nettes	2 447
Immobilisations corporelles nettes	1 100
Immobilisations financières nettes	54
Impôts différés actifs	145
Stocks	2 932
Clients	2 635
Autres créances courantes	205
Autres actifs financiers courants	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	-310
Provisions non courantes	-155
Autres passifs financiers non courants	-392
Autres dettes non courantes	-3 197
Engagements envers le personnel	-355
Impôts différés passifs	-367
Provisions courantes	-54
Autres passifs financiers courants	-463
Fournisseurs	-1 308
Autres dettes courantes	-717
Dettes d'impôt	-92
Sociétés mises en équivalence	0
Minoritaires	-27
Coût d'acquisition	15 980
Moins : trésorerie acquise	310
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	**16 290**

L'impact de l'acquisition des sociétés Axis et Oxygen sur les flux est de + 1 967 K€.

Somfy Participations a acquis :

- par l'intermédiaire de sa filiale Sirem International, la société **SODIM**, fabriquant des coques de baignoire et de spa. SODIM est consolidée à compter de la date d'acquisition (décembre 2009). Un badwill provisoire de 0,2 M€ a été comptabilisé dans le compte de résultat sur la ligne "Dép. des écarts d'acq. et Amt. des incorporels alloués".
  L'impact de cette acquisition sur le flux net de trésorerie est de - 542 K€.

Le flux net de trésorerie est impacté également par le paiement d'une partie de l'earn out portant sur les sociétés PD Technology Ltd (145 K€) et Zurflüh Feller (2 M€) et par le rachat d'intérêts minoritaires de SACS (166 K€) et Cotherm M & M (45 K€).

Acquisitions de l'exercice 2008

Somfy Activités a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale BFT SpA, quatre de ses distributeurs :

- **BFT Sud-Ouest** à hauteur de 90% du capital pour un prix d'acquisition de 1,8 M€. Concernant les 10% résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015.
- **BFT Languedoc** à hauteur de 100% du capital pour un prix d'acquisition de 0,5 M€.
- **BFT Piemonte** à hauteur de 70% du capital pour un prix d'acquisition de 0,7 M€. Concernant les 30% résiduels, les parties se sont mises d'accord sur une option call respectivement put, que toutes les deux peuvent exercer à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.
- Rachat pour 2,7 M€ des 70% de **BFT Marseille.** Cette société qui était intégrée par mise en équivalence jusqu'au 1er juillet 2008, est désormais consolidée par intégration globale.

La juste valeur des actifs et des passifs identifiables de ces sociétés à la date d'acquisition est quasiment identique à leur valeur nette comptable.

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition
Écart d'acquisition	4 678
Immobilisations incorporelles nettes	45
Immobilisations corporelles nettes	280
Immobilisations financières nettes	31
Autres créances non courantes	0
Impôts différés actifs	204
Stocks	1 175
Clients	2 263
Autres créances courantes	41
Actifs d'impôt exigible	11
Autres actifs financiers courants	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	1 327
Provisions non courantes	0
Autres passifs financiers non courants	- 178
Autres dettes non courantes	- 380
Engagements envers le personnel	- 5
Impôts différés passifs	- 7
Provisions courantes	0
Autres passifs financiers courants	- 16
Fournisseurs	- 2 095
Autres dettes courantes	- 1 178
Dettes d'impôt	- 286
Sociétés mises en équivalence	- 270
Minoritaires	0
Coûts d'acquisition	5 640
Moins : trésorerie acquise	- 1 327
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	**4 313**

Somfy Participations a acquis :

- **Zurflüh Feller,** le 17 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 29,0 M€.
- **87,53%** de **Sirem,** le 3 octobre 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. L'opération représente pour Somfy une mise de fonds de 5,9 M€ en capital et de 2,3 M€ en mezzanine.

L'allocation des écarts d'acquisition de Zurflüh Feller et Sirem avait été établie provisoirement dans les comptes annuels 2008. Des travaux complémentaires d'allocation ont été effectués dans le délai d'affectation d'un an.

Les impacts sur les bilans de Zurflüh Feller et Sirem sont les suivants :

En milliers d'euros	Capitaux propres avant retraitements	Retraitements	Capitaux propres après retraitements
Immobilisations incorporelles nettes	237	26 640	26 877
Immobilisations corporelles nettes	40 544	- 6 947	33 597
Immobilisations financières nettes	89		89
Impôts différés actifs	1 049	2 508	3 557
Stocks	11 612		11 612
Autres créances courantes	27 959		27 959
Actifs financiers courants	442		442
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	5 886		5 886
Provisions non courantes et courantes	- 852	- 332	- 1 184
Impôts différés passifs	- 2 563	- 9 093	- 11 656
Passifs financiers non courants et courants	- 59 073		- 59 073
Autres dettes non courantes et courantes	- 26 072		- 26 072
Minoritaires	853	- 556	297
	111	**12 220**	**12 331**
	PRIX D'ACQUISITION		34 845
	FRAIS D'ACQUISITION		2 615
	ÉCART D'ACQUISITION DÉFINITIF		**25 129**

L'impact de ces acquisitions sur le flux net de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Zurflüh Feller	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition Sirem
Écart d'acquisition	17 144	7 985
Immobilisations incorporelles nettes	20 044	6 833
Immobilisations corporelles nettes	28 360	5 237
Immobilisations financières nettes	73	16
Autres créances non courantes	0	0
Impôts différés actifs	3 285	272
Stocks	7 271	4 341
Clients	19 246	5 901
Autres créances courantes	1 247	826
Actifs d'impôt exigible	0	739
Autres actifs financiers courants	0	442
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	6 859	- 973
Provisions non courantes	- 1 072	- 79
Autres passifs financiers non courants	- 40 664	- 16 458
Autres dettes non courantes	- 2 028	0
Engagements envers le personnel	- 527	- 121
Impôts différés passifs	- 8 647	- 3 009
Provisions courantes	- 33	0
Autres passifs financiers courants	- 1 742	- 209
Fournisseurs	- 11 590	- 3 628
Autres dettes courantes	- 5 413	- 1 581
Dettes d'impôt	- 306	- 878
Sociétés mises en équivalence	0	0
Minoritaires	0	297
Coût d'acquisition	31 507	5 953
Prêt obligataire octroyé par Somfy	0	2 300
Coût d'acquisition total	31 507	8 253
Moins : trésorerie acquise	- 6 859	973
FLUX DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DE L'ACQUISITION DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	**24 648**	**9 226**

De plus, **Somfy Participations** a acquis 40% du groupe CIAT, le 23 juillet 2008, dans le cadre d'un montage à effet de levier. Le prix payé en trésorerie a été de 34 600 K€ + 1 857 K€ de frais liés à l'acquisition, soit un total de 36 457 K€.
Somfy Participations a octroyé également un prêt obligataire à CIAT pour 48 000 K€ qui impacte le tableau de flux de trésorerie au niveau des décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants.
Suite aux évaluations lancées sur les immobilisations incorporelles et corporelles de CIAT, la valeur d'équivalence définitive au 31 décembre 2008 est la suivante :

En milliers d'euros	Valeur d'équivalence avant retraitements	Retraitements	Valeur d'équivalence après retraitements
Valeur d'équivalence	37 651	- 385	37 266
	37 651	**- 385**	**37 266**

Le flux net de trésorerie est impacté également par le paiement d'une partie de l'earn out portant sur la société PD Technology Ltd (132 K€) et d'une acquisition peu significative d'un distributeur de produits Somfy (289 K€).

L'amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprise a affecté le résultat publié au 31 décembre 2008 de la façon suivante :

En milliers d'euros	
Résultat publié au 31 décembre 2008	86 442
Effets du regroupement d'entreprise Zurflüh Feller	- 436
Effets du regroupement d'entreprise CIAT	- 385
Résultat retraité au 31 décembre 2008	85 620

11. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur
AU 1ER JANVIER 2008	**101 539**
Incidence des variations de périmètres	29 849
Incidence des variations du cours de change	- 152
Autres mouvements	1 248
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**132 484**
Incidence des variations de périmètres	16 097
Incidence des variations du cours de change	270
Autres mouvements	1 160
Dépréciation pour perte de valeur	- 3 586
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**146 425**

12. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1er janvier	**31 469**	**14 127**	**2 385**	**26 988**	**730**	**4 124**	**79 823**
Acquisitions	28	6	118	902	356	4 228	5 639
Cessions	-	- 352	- 85	- 356	- 4	-	- 797
Incidence des variations du cours de change	- 10	-	-	7	6	- 3	- 1
Incidence des variations de périmètres	2 378	-	4	80	148	31	2 641
Autres mouvements	-	1 333	-	2 607	-	- 3 906	33
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**33 865**	**15 114**	**2 421**	**30 229**	**1 236**	**4 474**	**87 338**
Amortissement cumulé au 1er janvier	**- 2 384**	**- 4 198**	**- 1 140**	**- 18 965**	**- 510**	**0**	**- 27 197**
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 2 194	- 2 513	- 93	- 2 660	- 181	-	- 7 641
Cessions	-	-	85	310	4	-	399
Incidence des variations du cours de change	50	-	-	- 11	- 4	-	35
Incidence des variations de périmètres	-	-	- 3	- 68	- 123	-	- 194
Autres mouvements	1	-	354	- 3	- 354	-	- 2
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**- 4 527**	**- 6 711**	**- 797**	**- 21 396**	**- 1 168**	**0**	**- 34 600**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	**29 338**	**8 403**	**1 624**	**8 833**	**67**	**4 474***	**52 739**

* Dont 3 821 K€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Actifs incorporels alloués	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1er janvier	**0**	**11 138**	**6 655**	**25 313**	**646**	**2 571**	**46 323**
Acquisitions	240	216	53	2 380	69	4 100	7 058
Cessions	-	- 132	- 35	- 1 849	- 21	-	- 2 037
Incidence des variations du cours de change	- 94	-	- 115	9	- 23	1	- 222
Incidence des variations de périmètres	27 000	356	150	1 045	41	47	28 639
Autres mouvements	4 323	2 549	- 4 323	90	17	- 2 595	61
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**31 469**	**14 127**	**2 385**	**26 988**	**730**	**4 124**	**79 823**
Amortissement cumulé au 1er janvier	**0**	**- 1 627**	**- 2 241**	**- 17 358**	**- 474**	**0**	**- 21 700**
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 1 004	- 2 412	- 140	- 2 263	- 83	-	- 5 901
Cessions	-	118	34	1 611	21	-	1 784
Incidence des variations du cours de change	- 46	-	8	- 17	11	-	- 43
Incidence des variations de périmètres	-	- 277	- 136	- 943	-	-	- 1 356
Autres mouvements	- 1 334	-	1 334	5	15	-	20
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**- 2 384**	**- 4 198**	**- 1 140**	**- 18 965**	**- 510**	**0**	**- 27 197**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	**29 085**	**9 929**	**1 245**	**8 023**	**220**	**4 124***	**52 626**

* Dont 1 743 K€ d'en cours de frais de développement.

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS 38 sont activés et sont des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2009, ils représentent 18 935 K€ en valeur brute dont 3 821 K€ d'encours.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charges au cours de l'exercice s'élève à 36,5 M€ (net de la production immobilisée).

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels nets alloués se composent de 24,6 M€ de relations clientèles, 2,2 M€ de brevets, 1,2 M€ de logiciels, 1,0 M€ de marques (à durée de vie indéfinie) et 0,3 M€ de fonds de commerce au 31 décembre 2009.

13. Immobilisations corporelles

13.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR NATURE

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute au 1er janvier	**17 961**	**117 647**	**221 132**	**41 726**	**10 508**	**408 973**
Acquisitions	77	1 199	6 971	3 155	13 148	24 550
Cessions	- 4	- 428	- 4 109	- 2 608	-	- 7 149
Incidence des variations du cours de change	-	13	- 212	188	- 27	- 37
Incidence des variations de périmètres	63	670	1 192	1 130	30	3 085
Autres mouvements	157	8 089	8 179	431	- 17 132	- 276
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**18 255**	**127 190**	**233 152**	**44 022**	**6 527**	**429 147**
Amortissement cumulé au 1er janvier	**- 121**	**- 36 563**	**- 132 280**	**- 26 494**	**0**	**- 195 459**
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 27	- 4 926	- 19 953	- 4 118	-	- 29 024
Cessions	4	343	3 677	2 158	-	6 182
Incidence des variations du cours de change	-	- 7	94	- 135	-	- 48
Incidence des variations de périmètres	-	- 14	- 447	- 873	-	- 1 334
Autres mouvements	- 108	-	286	68	-	246
AU 31 DÉCEMBRE 2009	**- 252**	**- 41 167**	**- 148 622**	**- 29 395**	**0**	**- 219 436**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	**18 003**	**86 023**	**84 530**	**14 627**	**6 527**	**209 710**

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	En-cours et avances	Total
Valeur brute						
au 1er janvier	**12 244**	**95 414**	**157 506**	**36 741**	**13 593**	**315 498**
Acquisitions	4 646	4 128	12 450	4 047	15 323	40 594
Cessions	- 165	- 711	- 6 661	- 2 772	-	- 10 309
Incidence des variations du cours de change	30	147	305	- 377	44	149
Incidence des variations de périmètres	466	7 995	49 675	3 574	1 673	63 383
Autres mouvements	740	10 674	7 857	513	- 20 125	- 341
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**17 961**	**117 647**	**221 132**	**41 726**	**10 508**	**408 973**
Amortissement cumulé						
au 1er janvier	**- 115**	**- 32 264**	**- 97 002**	**- 22 980**	**0**	**- 152 361**
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 159	- 4 321	- 13 613	- 4 034	-	- 22 127
Cessions	-	41	5 921	2 259	-	8 221
Incidence des variations du cours de change	-	- 124	- 133	258	-	1
Incidence des variations de périmètres	153	146	- 27 628	- 2 125	-	- 29 454
Autres mouvements	-	- 43	176	128	-	261
AU 31 DÉCEMBRE 2008	**- 121**	**- 36 563**	**- 132 280**	**- 26 494**	**0**	**- 195 459**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2008	**17 840**	**81 084**	**88 851**	**15 232**	**10 508**	**213 515**

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles.

13.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Valeur brute		
Terrains	10 074	10 074
Bâtiments	62 795	62 797
Bâtiments encours	777	-
Installations techniques, mat./outillage	21 870	20 066
TOTAL	**95 516**	**92 937**
Amortissement cumulé		
Terrains	-	-
Bâtiments	- 17 586	- 15 470
Installations techniques, mat./outillage	- 8 591	- 6 664
TOTAL	**- 26 177**	**- 22 134**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE	**69 340**	**70 803**

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dette 2009 non actualisée	Dette 2009 actualisée
À un an au plus	8 765	7 718
Plus d'un an et moins de 5 ans	18 955	16 431
À plus de 5 ans	15 269	12 825
TOTAL	**42 990**	**36 975**

En milliers d'euros	Dette 2008 non actualisée	Dette 2008 actualisée
À un an au plus	9 561	7 498
Plus d'un an et moins de 5 ans	24 956	19 829
À plus de 5 ans	18 919	15 191
TOTAL	**53 436**	**42 517**

13.3. HYPOTHÈQUES

Une partie de l'emprunt souscrit par Cotherm SAS (1,5 M€ au 31 décembre 2009) destiné à financer l'extension du bâtiment situé à Vinay a fait l'objet d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

14. Test de perte de valeur

Au 31 décembre 2009, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe Somfy a, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il obtiendra les avantages économiques futurs.
La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flows.
Les cash flows ont été évalués à partir des budgets et des plans à 3 ans pour les sociétés évoluant sur un marché maîtrisé et connu. Ce sont en général des sociétés dont les stratégies ne devraient pas être modifiées en profondeur. A contrario, la période a été allongée à 5 ans pour les sociétés entrant sur de nouveaux marchés et dont le potentiel de croissance et de maturité est plus éloigné dans le temps. La durée a également été allongée à 5 ans pour les sociétés fortement impactées par la crise et qui retrouveront la rentabilité observée historiquement sur cet horizon.
Ces cash flows ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.
Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini est de 2%. Ce taux est cohérent avec les taux d'inflation à long terme pour les pays concernés.
Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés (fonds propres et dettes nécessaires au financement de l'activité). Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que les sociétés à valoriser.
En 2009, les taux d'actualisation des cash flows, déterminés à partir des données de marché, sont de 10% à 10,5% pour les sociétés européennes et 12,2% pour la société chinoise.
Le taux d'actualisation en 2008 était de 10,0% pour les sociétés européennes et de 12,2% pour la société chinoise.
Sur l'exercice 2009, les tests de perte de valeur ont donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation de 3,5 M€ pour Lian Da et de 1,9 M€ pour Firstinnov, sociétés faisant partie de Somfy Activités et de 2,0 M€ pour Gaviota-Simbac, société faisant partie de Somfy Participations (cf. faits marquants).
Parallèlement, pour les actifs à durée de vie indéterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBE et de taux d'actualisation.

Une variation de - 0,5% du ratio d'EBE sur les cash flows futurs a révélé pour deux UGT (Sirem et CIAT) des valeurs recouvrables légèrement inférieures à leur valeur comptable.
Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2009. Toutefois les business plans sont considérés comme peu volontaristes, le plan à 3 ans prévoyant le retour à des niveaux historiques de 2007 et 2008 à partir de 2012.
Somfy fait preuve d'une vigilance, d'un suivi et d'un accompagnement accrus envers ces sociétés afin de leur permettre de retrouver de la croissance sur un horizon plus proche.

15. Sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	58 844	153 049
Variation de périmètre*	1 958	36 187
Quote-part de résultat de l'exercice	1 865	1 524
Autres**	- 39	- 131 191
Dividendes versés	- 186	- 816
Écarts de conversion	93	90
Dépréciation pour perte de valeur***	- 3 888	-
QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	**58 647**	**58 844**

* Acquisition de 40% du groupe CIAT en 2008 et de 40% d'Axis et d'Oxygen (Astelia) en 2009.
** Déconsolidation de FAAC au 1er janvier 2008, considéré désormais comme un actif disponible à la vente.
*** 2,0 M€ Gaviota Simbac et 1,9 M€ Firstinnov.

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
CIAT détenue à 40%		
Chiffre d'affaires*	303 761	365 781
Résultat opérationnel courant*	12 454	24 253
Résultat net (*part groupe*)*	2 574	10 121
Total bilan	341 335	372 462
Valeur d'équivalence	38 409	37 266

* Les chiffres présentés concernent 12 mois d'activité.
Le groupe CIAT a été acheté début juillet 2008 et contribue donc au résultat net 2008 du groupe Somfy pour 6 mois d'activité soit 1 795 K€ à 40% (718 K€).

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Gaviota-Simbac détenue à 46,5%		
Chiffre d'affaires	55 226	69 121
Résultat opérationnel courant	4 415	4 678
Résultat net	2 680	2 293
Total bilan	58 864	59 696
Valeur d'équivalence	18 633	19 633

16. Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Actifs financiers disponibles à la vente	198 899	231 706
– Titres de participations non contrôlés	*198 781*	*204 295*
– Valeurs mobilières	*118*	*27 411*
Créance obligataire *	53 750	49 717
Prêts **	7 007	6 139
Autres	2 597	2 274
Actifs financiers non courants & courants	262 252	289 836
Exigibles dans le délai d'un an	1 768	27 887
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	**260 484**	**261 949**

* Somfy SA a consenti une créance obligataire (mezzanine) à CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 1,7 M€ en 2008 et 4,0 M€ en 2009.
** Dont une avance à trois ans que Somfy SA a consenti à CIAT pour 5,0 M€ de nominal. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 0,1 M€ en 2008 et en 2009.

La baisse significative des actifs financiers courants s'explique par la liquidation de la quasi-totalité des placements détenus par Somfy SA au cours du premier semestre 2009, en vue de rembourser les tirages sur les lignes de crédit.

Les titres de participation non contrôlés comprennent notamment :

- Une participation de 40% dans le capital de FAAC. Cette société était consolidée par mise en équivalence jusqu'au 1er janvier 2008. Elle est désormais considérée comme un actif financier disponible à la vente et est évaluée à 123,9 M€ (niveau 3 défini par la norme IFRS 7, moyenne de la valeur obtenue par la méthode des comparables boursiers et de celle obtenue par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie).
- Une participation de 32,95% dans le capital d'agta record, évaluée à 70,1 M€ au 31 décembre 2009 au cours de Bourse (niveau 1 défini par la norme IFRS 7).

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les valeurs mobilières, sont comptabilisés à leur juste valeur. Les plus-values dégagées s'élèvent à 20,1 M€ au 31 décembre 2009 (17,8 M€ net d'impôt différé) contre 27,6 M€ au 31 décembre 2008 (25,2 M€ net d'impôt différé). La baisse des justes valeurs sur la période s'élève donc à - 7,5 M€ et a été comptabilisée directement dans les capitaux propres (- 7,4 M€ net d'impôt différé).

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de valeurs mobilières.

La rubrique "autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

17. Stocks

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	37 311	41 318
Produits finis et marchandises	72 883	74 934
TOTAL	**110 194**	**116 252**
Provisions	**- 10 111**	**- 8 564**
VALEURS NETTES	**100 083**	**107 688**

En milliers d'euros	Valeur 31/12/08	Dotations nettes	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/09
Provisions sur stocks	- 8 564	- 1 241	- 14	- 291	- 10 111

18. Clients

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Valeur brute	142 694	147 667
Provision	- 8 499	- 6 403
Valeur nette	**134 194**	**141 264**

En milliers d'euros	Valeur 31/12/08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres Mouvements	Valeur 31/12/09
Provisions sur clients	- 6 403	- 3 784	1 686	314	- 39	- 272	- 8 499

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients est :

En milliers d'euros	Sans retard de paiement	Retard de paiement entre				Total
		0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	sup à 9 mois	
Clients	106 688	23 709	4 586	2 602	5 109	142 694

Des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes totales est de l'ordre de 50%.

19. Autres créances

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	638	1 188
Autres taxes (dont TVA)	6 691	6 443
Charges constatées d'avance	4 196	3 932
Autres créances	1 599	1 073
TOTAL	**13 125**	**12 636**

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

20. Actifs d'impôt exigible

La diminution du poste "actifs d'impôt exigible" est liée au remboursement d'une créance née en 2008 (14 M€) suite à un résultat fiscal inférieur aux acomptes versés.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Trésorerie	47 286	37 343
Équivalents de trésorerie	20 586	16 825
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**67 872**	**54 168**

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

Le taux moyen de rentabilité est proche de 1,42%.

22. Provisions

22.1. PROVISIONS NON COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provision pour agents	Provisions pour risques et divers	Total 2009
au 1er janvier	**3 432**	**1 669**	**704**	**1 963**	**7 768**
Dotations	-	1 291	55	710	2 056
Reprises utilisées	- 81	-	- 3	- 11	- 95
Reprises non utilisées	-	- 289	-	- 22	- 311
Incidence des variations de change	- 1	-	-	5	4
Autres mouvements	-	-	155	- 100	55
AU 31 DÉCEMBRE	**3 350**	**2 671**	**911**	**2 545**	**9 477**

Les dotations nettes des reprises (utilisées ou non) impactent le résultat opérationnel courant pour 1 176 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 474 K€.

22.2. PROVISIONS COURANTES

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2009
au 1er janvier	**2 687**	**835**	**2 927**	**6 449**
Dotations	116	449	13 124	13 689
Reprises utilisées	-	- 237	- 988	- 1 225
Reprises non utilisées	-	- 137	- 453	- 590
Incidence des variations de change	4	- 7	- 8	- 11
Autres mouvements	54	236	- 71	219
AU 31 DÉCEMBRE	**2 861**	**1 139**	**14 531**	**18 531**

Les dotations aux provisions pour risques comprennent 12,7 M€ liés à la réorganisation de Spirel.

Les dotations nettes des reprises (utilisées ou non) impactent le résultat opérationnel courant pour 459 K€ et les autres produits et charges opérationnels pour 11 416 K€.

23. Passifs financiers

23.1. ANALYSE PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Emprunts auprès des établissements de crédits	79 103	170 863
Emprunts en crédit-bail	36 975	42 517
Emprunts et dettes financières divers	227	783
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS & COURANTS	**116 304**	**214 163**
Exigibles dans le délai d'un an	38 388	81 206
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	**77 916**	**132 957**

L'année 2009 a été génératrice de trésorerie, ce qui a permis de diminuer significativement l'endettement financier.
Au 31 décembre 2008, la société Zurflüh Feller ne respectait pas ses covenants. De ce fait, la totalité de la dette liée au LBO (soit 32,0 M€) avait été reclassée en passif financier courant. Ces covenants ont fait l'objet d'une renégociation avec la banque chef de file sur le premier semestre 2009, ce qui a permis de reclasser la dette en non courant au 31 décembre 2009.

23.2. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
À un an au plus	38 388	81 206
Plus d'un an et moins de 5 ans	45 703	108 781
À plus de 5 ans	32 213	24 176
TOTAL	**116 304**	**214 163**

23.3. ANALYSE PAR TAUX

En milliers d'euros		31/12/09	31/12/08
Taux variable	*Swaps pour 65,8 M€*	105 744	201 555
Taux fixe		10 343	12 042
Sans Taux		218	566
TOTAL		**116 304**	**214 163**

Le coût moyen de la dette est d'environ 1,54 %.

L'essentiel de la dette étant à taux variable la juste valeur n'est pas significativement différente de la valeur comptable.

23.4. ANALYSE PAR DEVISE

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Euros	112 105	208 550
USD	1 037	1 067
Other	3 162	4 546
TOTAL	**116 304**	**214 163**

23.5. DETTES COUVERTES PAR DES SÛRETÉS

Au 31 décembre 2009, les dettes souscrites dans le cadre des LBO, représentant 51,7 M€, sont couvertes par le nantissement des titres des cibles achetées.

De plus, l'emprunt (2,3 M€) que Cotherm a contracté pour financer l'extension de son bâtiment situé à Vinay a fait l'objet :
- d'une caution consentie par un tiers (l'Udimec) à hauteur de 1,0 M€.
- d'une hypothèque pouvant porter sur divers biens immobiliers pour un montant de 0,5 M€.

Enfin, Somfy SA s'est porté garant pour des lignes de crédit consenties à deux de ses filiales (5,1 M€).

23.6. COVENANTS

Au 31 décembre 2009, Somfy SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 137,5 M€ auprès de 4 établissements bancaires Elles sont utilisées à hauteur de 12,0 M€. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respecte l'ensemble des covenants au 31 décembre 2009.

Somfy a réalisé depuis 2006, trois acquisitions dans le cadre d'un montage à effet de levier et consolidées par intégration globale dans les comptes Somfy. Chaque dette souscrite auprès des établissements de crédit est conditionnée aux respects de covenants déterminés contractuellement. Au 31 décembre 2009, Cotherm et Zurflüh Feller respectent leurs covenants. Par contre, Sirem ne les respecte pas à la clôture 2009. Un *waiver* a été obtenu auprès des banques au 31 décembre 2009, ce qui permet de maintenir la dette en passif financier non courant.

Pour mémoire, au 31 décembre 2008, Somfy SA disposait d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 178,0 M€ auprès de 5 établissements bancaires, et utilisées à hauteur de 102,5 M€.
La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit était également soumise à l'engagement pris par Somfy SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières/capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières/CAF). Somfy SA respectait l'ensemble des covenants au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, Zurflüh Feller ne respectait pas ses ratios. Conformément à IAS 1, l'intégralité de la dette LBO avait été reclassée en passif financier courant. Les covenants de Zurflüh Feller ont fait l'objet d'une renégociation avec la banque chef de file sur le premier semestre 2009.

24. Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Passifs financiers	116 304	214 163
Actifs financiers	61 422	83 574
– Valeurs mobilières	*118*	*27 411*
*– Créance obligataire (mezzanine)**	*53 750*	*49 717*
– Divers	*7 554*	*6 446*
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 872	54 168
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**- 12 990**	**76 421**

(–) Excédent financier net.
* Somfy SA a consenti une créance obligataire (mezzanine) à CIAT pour 48,0 M€ en nominal remboursable en 2016. Les intérêts capitalisés se sont élevés à 1,7 M€ en 2008 et 4,0 M€ en 2009.

25. Instruments financiers inscrits au bilan

En milliers d'euros	Montant au 31/12/09	Emprunts et créances	Actifs disponibles à la vente (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Actifs détenus à des fins de transactions (Juste valeur comptabilisée en résultat)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en réserves)	Juste valeur (Juste valeur comptabilisée en résultat)
Actifs						
Actifs financiers non courants	260 484	61 703	198 781	-	-	-
Actifs financiers courants	1 768	1 650	118	-	-	-
Instruments dérivés courants	150	-	-	-	-	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 872	57 949	-	9 923	-	-
Passifs						
Passifs financiers non courants	77 916	77 916	-	-	-	-
Instruments dérivés non courants	3 196	-	-	-	1 880	1 316
Passifs financiers courants	38 388	38 388	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	626	-	-	-	-	626

La méthode d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers non courants (titres non consolidés) est expliquée dans la note 16.

La juste valeur des instruments dérivés et des équivalents de trésorerie est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation de la juste valeur d'une catégorie à une autre sur l'exercice.

26. Gestion du risque

RISQUE DE CHANGE

L'exposition au risque de change de Somfy est liée aux ventes intra-groupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales).
Plus de 75% de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone Euro.

Les actifs libellés en devise étrangère représentent 10% du total du bilan au 31 décembre 2009. Par conséquent, une variation des devises n'impactera pas significativement le total du bilan.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme et en options sur devises.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture pour les instruments de couverture de change. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.
Celles-ci s'élèvent à - 476 K€ au 31 décembre 2009 contre - 1 178 K€ au 31 décembre 2008 soit un impact résultat de + 702 K€.

31/12/09	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	1 362	1 044	**2 405**	**- 173**	Vente à terme, Terme Accumulateur, Terme Asymétrique
CAD	325	753	**1 078**	**- 13**	Vente à terme, Terme accumulateur
CHF	1 129	3 048	**4 176**	**- 71**	Vente à terme
GBP	960	2 001	**2 961**	**62**	Vente à terme, Terme Accumulateur
HKD	788	59	**848**	**69**	Vente à terme
HUF	282	223	**505**	**- 29**	Vente à terme
JPY	231	618	**850**	**12**	Vente à terme
KRW	671	0	**671**	**- 49**	Contrat à terme sans livraison
PLN	1 700	2 327	**4 027**	**- 57**	Vente à terme, Terme Accumulateur
SEK	588	2 166	**2 753**	**8**	Vente à terme
SGD	0	418	**418**	**- 9**	Vente à terme, Terme Accumulateur
USD	2 433	6 598	**9 030**	**- 226**	Vente à terme, Terme accumulateur
	10 468	**19 254**	**29 723**	**- 476**	

31/12/08	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total en milliers d'euros	Juste valeur en milliers d'euros	Types
AUD	71	0	**71**	**16**	Vente à terme
CAD	308	188	**496**	**80**	Vente à terme, Terme accumulateur
CHF	1 379	4 101	**5 481**	**- 265**	Vente à terme, Tunnel activant à barrière européenne
GBP	321	3 797	**4 118**	**110**	Vente à terme, Accumulateur
HKD	1 327	1 984	**3 311**	**- 114**	Vente à terme
HUF	584	134	**718**	**56**	Vente à terme, Accumulateur
JPY	301	0	**301**	**- 49**	Vente à terme
PLN	2 253	822	**3 075**	**257**	Vente à terme, Accumulateur
SEK	0	1 295	**1 295**	**4**	Vente à terme, Accumulateur
SGD	443	524	**967**	**- 18**	Vente à terme
USD	3 416	12 667	**16 083**	**- 1 255**	Vente à terme, Terme asymétrique, Terme accumulateur
	10 404	**25 513**	**35 917**	**- 1 178**	

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 65,8 M€ au 31 décembre 2009 contre 59,1 M€ en 2008.
Les dettes contractées dans le cadre des LBO sont couvertes conformément aux obligations contractuelles.

La juste valeur des swaps représente un passif net de 3 196 K€ en 2009 contre un passif net de 2 653 K€ en 2008 soit un impact de + 501 K€ en résultat financier et de - 1 044 K€ en réserves.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-baux et des ouvertures de crédit moyen terme qui ont été sollicitées pour les acquisitions effectuées par Somfy Participations.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

RISQUE SUR PLACEMENTS

Compte tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours si ce n'est sur les actions auto-détenues. Les titres et la provision sur titres en auto-contrôle détenus par la société mère sont neutralisés en consolidation dans les réserves. Seul, l'impôt différé actif, calculé sur la provision sur titres auto-détenus non dédiés à des plans de stock-options, a impacté le résultat.

RISQUE ACTION

Au 31 décembre 2009, le groupe Somfy n'est exposé à aucun risque action.

RISQUE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit correspond aux valeurs brutes des actifs concernés.

27. Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés.

Au 1er janvier 2008, le Groupe a adopté, avec effet rétroactif, la méthode de comptabilisation des écarts actuariels nets d'impôts différés dans les réserves, prévue par la norme IAS 19 "Avantages au personnel – Écarts actuariels, régime multi-employeur et informations à fournir".

Au 31 décembre 2009, les écarts actuariels comptabilisés en réserves s'élèvent à - 616 K€ (- 1 099 K€ en dettes "engagements envers le personnel" et + 483 K€ en impôts différés).

Les variations entre les exercices 2008 et 2009 peuvent s'analyser de la façon suivante :

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE – FRANCE

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2008	**11 329**	**- 4 322**	**7 007**	**5 967**	**1 040**
Charges nettes de l'exercice :	**871**	**- 158**	**713**	**912**	**- 199**
– Coût des services rendus et Coût financier	*871*	*-*	*871*	*871*	*-*
– Rendement du fonds	*-*	*- 158*	*- 158*	*- 158*	*-*
– Étalement des écarts/des services passés	*-*	*-*	*-*	*199*	*- 199*
– Contributions payées par les participants	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
Cotisations versées	**-**	**- 2 299**	**- 2 299**	**- 2 299**	**-**
Prestations servies	**- 774**	**769**	**- 5**	**- 5**	**-**
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	**- 960**	**143**	**- 817**	**- 716**	**- 101**
Variations de change	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variation de périmètre	**39**	**-**	**39**	**39**	**-**
31 DÉCEMBRE 2009	**10 505**	**- 5 867**	**4 638**	**3 898**	**740**

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Services passés
31 décembre 2007	**9 402**	**- 2 582**	**6 820**	**5 470**	**1 350**
Charges nettes de l'exercice :	**977**	**- 149**	**828**	**1 211**	**- 383**
– Coût des services rendus et Coût financier	*977*	*-*	*977*	*977*	*-*
– Rendement du fonds	*-*	*- 149*	*- 149*	*- 149*	*-*
– Étalement des écarts/des services passés	*-*	*-*	*-*	*383*	*- 383*
– Contributions payées par les participants	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
Cotisations versées	**-**	**- 459**	**- 459**	**- 459**	**-**
Prestations servies	**- 112**	**96**	**- 16**	**- 16**	**-**
Écarts actuariels/Coût des services passés générés	**- 797**	**- 19**	**- 816**	**- 889**	**73**
Variations de change	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variation de périmètre	**1 859**	**- 1 209**	**650**	**650**	**-**
31 DÉCEMBRE 2008	**11 329**	**- 4 322**	**7 007**	**5 967**	**1 040**

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE – AUTRES

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 décembre 2008	**19 708**	**- 13 436**	**6 272**	**6 272**
Charges nettes de l'exercice :	**1 212**	**- 396**	**816**	**816**
– Coût des services rendus et Coût financier	*692*	*-*	*692*	*692*
– Rendement du fonds	*520*	*-*	*520*	*520*
– Étalement des écarts	*-*	*- 307*	*- 307*	*- 307*
– Contributions payées par les participants	*-*	*- 89*	*- 89*	*- 89*
Cotisations versées	**- 2**	**- 993**	**- 995**	**- 995**
Prestations servies	**- 347**	**208**	**- 139**	**- 139**
Écarts actuariels générés	**- 678**	**- 1 047**	**- 1 725**	**- 1 725**
Variations de change	**- 271**	**176**	**- 95**	**- 95**
Variation de périmètre	**-**	**-**	**-**	**-**
31 DÉCEMBRE 2009	**19 622**	**- 15 488**	**4 134**	**4 134**

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle
31 décembre 2007	**17 113**	**- 14 218**	**2 895**	**2 895**
Charges nettes de l'exercice :	**1 396**	**- 429**	**967**	**967**
– Coût des services rendus et Coût financier	*1 396*	*-*	*1 396*	*1 396*
– Rendement du fonds	*-*	*- 358*	*- 358*	*- 358*
– Étalement des écarts	*-*	*-*	*-*	*-*
– Contributions payées par les participants	*-*	*- 71*	*- 71*	*- 71*
Cotisations versées	**-**	**- 874**	**- 874**	**- 874**
Prestations servies	**- 548**	**398**	**- 150**	**- 150**
Écarts actuariels générés	**1 211**	**1 884**	**3 095**	**3 095**
Variations de change	**580**	**- 197**	**383**	**383**
Variation de périmètre	**- 44**	**-**	**- 44**	**- 44**
31 DÉCEMBRE 2008	**19 708**	**- 13 436**	**6 272**	**6 272**

MÉDAILLES DU TRAVAIL ET JUBILÉ

En milliers d'euros	31/12/08	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre & change	31/12/09
Dettes actuarielles	**1 300**	**- 30**	**- 30**	**21**	**1 261**

En milliers d'euros	31/12/07	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/08
Dettes actuarielles	**1 094**	**225**	**- 65**	**46**	**1 300**

TFR – TRATTAMENTO DI RAPPORTO

En milliers d'euros	31/12/08	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/09
Dettes	**3 346**	**1 046**	**- 1 616**	**355**	**3 131**

En milliers d'euros	31/12/07	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/08
Dettes	**3 377**	**1 041**	**- 967**	**- 105**	**3 346**

L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 1 728 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

AU 31 DECEMBRE	2009	2008
Taux d'actualisation		
France	4,0-5,0 %	4,0-5,0 %
Allemagne	5,00 %	5,00 %
États Unis	6,00 %	6,00 %
Autres	4,0-5,0 %	4,0-5,0 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	2,0-4,4%	2,4-4,4 %
Allemagne	5%-6%	5%-6%
États Unis	6,00 %	6,00 %
Autres	2,4 % - 4,5 %	2,3 %-4,5 %
Augmentation future des salaires		
France	1,0-3,5 %	1,0-3,5 %
Allemagne	1,00 %	1,00 %
États Unis	2,00 %	2,00 %
Autres	1,0-3,0 %	1,0-2,0 %

La sensibilité de l'engagement brut des indemnités de retraite à une variation de +1 %/-1 % du taux d'actualisation est respectivement de -14,6 % / +18,4 %.

Le Droit individuel à la Formation a donné lieu au 31 décembre 2009 à la comptabilisation d'une provision à hauteur de 682 K€. Les droits au titre du DIF s'élevaient à 183 802 heures au 31 décembre 2009 contre 151 308 heures à la clôture de l'exercice 2008. Le montant des droits utilisés sur l'exercice est peu significatif.

28. Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Dettes sociales	46 969	44 706
Dettes fiscales	8 268	7 250
Produits constatés d'avance	525	633
Autres*	3 615	4 368
TOTAL	**59 378**	**56 957**

* Le poste "autres" comprend essentiellement des dettes sur immobilisations.

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

29. Paiements en actions

Selon IFRS 2, les stock-options sont évaluées à la valeur de marché lors de leur attribution, puis amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.
Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

L'amortissement annuel est calculé par un expert extérieur sur les trois plans concernés.

Au 31 décembre 2009, le coût représente 497 K€ et est comptabilisé en charges de personnel (405 K€ en 2008).

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exerçables ajustées*	Prix d'exercice de l'option (en euros)	Prix d'exercice de l'option ajusté* (en euros)	Date limite de levée des options
01/12/2003	62	20 150	20 088	128,00	125,05	31/12/2010
31/03/2006	96	36 200	29 292	185,00	-	31/03/2011
02/04/2008	112	29 550	29 550	155,00	-	31/01/2014

* Ajustements suite à la séparation du groupe Damart et suite à la distribution exceptionnelle de réserves du 27 décembre 2005.

Les mouvements intervenus en 2008 et 2009 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (€)
Options non exercées au 1er janvier	**80 778**	**156,08**	**60 416**	**154,92**
Options attribuées	-	-	29 550	155,00
Options annulées	- 1 789	97,70	- 5 058	185,00
Options exercées	- 6 279	111,46	- 4 130	95,85
OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE	**72 710**	**161,37**	**80 778**	**156,08**
OPTIONS EXERÇABLES À FIN DE PÉRIODE	**13 868**	**125,05**	**21 936**	**118,93**

Au 31 décembre 2009, les plans non exercés sont les suivants :

Date des plans	Prix d'exercice (€)	Nombre d'options non exercées	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
01/12/2003	125,05	13 868	365
31/03/2006	185,00	29 292	455
02/04/2008	155,00	29 550	1 492

30. Dividendes proposés

	31/12/09	31/12/08
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	249 909	257 230
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	4,80 €	4,80 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la société donne droit à une voix.

Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

31. Détails du tableau de flux de trésorerie

31.1. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	**51 744**	**88 548**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 168	89 398
Découverts bancaires	- 2 424	- 850
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**66 974**	**51 744**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 872	54 168
Découverts bancaires	- 898	- 2 424

31.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les dettes et créances sur immobilisations sont comprises, dans le tableau de flux de trésorerie, en activité d'investissement et représentent - 1,2 M€ au 31 décembre 2009 contre 0,9 M€ en 2008.

Durant l'année 2009, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 30,2 M€, dont 0,7 M€ au moyen de contrats de location-financement.

31.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Variation des stocks nets	11 110	535
Variation des clients nets	11 702	10 702
Variation des fournisseurs	- 1 784	- 15 942
Variation des autres créances et dettes	4 066	- 2 097
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**25 094**	**- 6 802**

32. Engagements hors bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
– Avals, cautions données	6 400	4 024
– Intérêts sur emprunts restant à courir	14 394	21 596
– Loyers restant à payer sur locations simples	18 485	20 447
– Achats de cuivre à terme	1 217	3 380
– Ventes de devises à terme	19 254	25 513
TOTAL	**59 750**	**74 960**

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
– Avals, cautions reçues, garanties de passif	20 454	19 392
– Lignes de crédit non utilisées	134 076	84 888
TOTAL	**154 530**	**104 280**

33. Information relative à l'environnement

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale. Néanmoins, des mesures de tri sélectif sont menées dans chacun des sites et des actions de réduction de

consommation d'énergie (chauffage, électricité) ont été mises en œuvre dans l'usine principale de production (Cluses/France).

Dans ce contexte, aucune provision n'est requise au titre du risque environnemental.

34. Information relative au personnel

34.1. EFFECTIFS MOYENS

L'effectif du groupe Somfy au 31 décembre 2009 y inclus les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet est le suivant :

	31/12/09	31/12/08
Effectif moyen	5 353	5 081

35. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :
- la société mère
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Directoire et du Comité de Direction

35.1. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires	3 075	3 655
Autres produits	324	367
Achats de marchandises	2 180	1 914
Autres charges	71	29
Intérêts (produits)	4 142	1 858
Clients	2 059	2 091
Fournisseurs	698	360
Prêts	6 611	5 919
Prêts obligataires	53 750	49 717

35.2. RÉMUNÉRATIONS BRUTES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Avantages à court terme	1 492	1 632
Avantages postérieurs à l'emploi*	139	113
Paiement en actions	75	55

* Y inclus le coût des services passés.

Le paiement en actions représente le coût des plans de stock-options de 2006 et 2007.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux coûts liés à un nouveau régime de retraite complémentaire mis en place en 2006 par la société CMC (SARL) et dont deux membres du Directoire bénéficient.

36. Événements postérieurs

Dans la poursuite des actions d'adaptation de l'outil industriel initiées en 2009 par Somfy Activités, un second volet concernant la société de production Way a débuté sur le premier semestre 2010. L'estimation des coûts attendus ne peut être faite, cependant l'incidence sera sensiblement inférieure aux coûts nés du premier plan de restructuration, qui ont affecté les comptes 2009.

37. Périmètre

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/09	% d'intérêt 31/12/09	% d'intérêt 31/12/08
Somfy SA	74300 Cluses (France)	(mère)	(mère)	(mère)
Sociétés consolidées par intégration globale				
Somfy SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	St-Rémy-de-Maurienne (France)	100,00	100,00	100,00
CMC SARL	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Somfybat SNC	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Domis SA	Rumilly (France)	100,00	100,00	100,00
Domaster SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
SITEM SARL	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ltd	Yeadon (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
PD Technology Ltd	Bradford (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTY Ltd	Rydalmere (Australie)	100,00	100,00	100,00
NV Somfy SA	Zaventem (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Somfy Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)	100,00	100,00	100,00
Somfy GmbH	Rottenburg (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Sun Protection Technology GmbH	Rottenburg (Allemagne)	-	-	100,00
Stehle Hungaria bt	Györ (Hongrie)	-	-	100,00
Somfy GmbH	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)	100,00	100,00	100,00
Somfy KFT	Budapest (Hongrie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Sp zoo	Varsovie (Pologne)	100,00	100,00	100,00
Somfy Spol sro	Praha (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
SC Somfy SRL	Brasov (Roumanie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Russie LLC	Moscou (Russie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Latvia SIA	Riga (Lettonie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Joo	Séoul (Corée)	100,00	100,00	100,00
Somfy Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Somfy BV	Hoofddorp (Pays-Bas)	100,00	100,00	100,00
Somfy Espana SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	100,00
Pujol Muntalà SA	Barcelone (Espagne)	100,00	100,00	-
Pujol LDA	Esmoriz (Portugal)	100,00	100,00	-
Somfy Systems Inc.	Cranbury NJ (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Somfy AG	Bassersdorf (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Somfy AB	Limhamn (Suède)	100,00	100,00	100,00
Somfy PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00
Somfy Co Ltd	Hong-Kong	100,00	100,00	100,00
Somfy China LTD	Shanghai (Chine)	100,00	100,00	100,00
LianDa	Zhejiang (Chine)	80,00	80,00	80,00
Somfy Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)	100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisation LTD	Rishone Le Zion (Israël)	100,00	100,00	100,00

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/09	% d'intérêt 31/12/09	% d'intérêt 31/12/08
Somfy Maroc SARL	Casablanca (Maroc)	100,00	100,00	100,00
Somfy Hellas SA	Athènes (Grèce)	100,00	100,00	100,00
Somfy Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküd (Turquie)	100,00	100,00	100,00
Somfy Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)	100,00	100,00	100,00
Somfy K.K.	Yokohama (Japon)	100,00	100,00	100,00
Somfy India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)	100,00	100,00	100,00
Somfy ULC	Halifax (Canada)	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Californie (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
Energy Eye	Californie (États-Unis)	100,00	100,00	-
Simu SAS	Gray (France)	100,00	100,00	100,00
Simu USA Inc	Boca Raton FL (États-Unis)	-	-	100,00
SIMU GmbH	Iserlohn (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologne (Italie)	100,00	100,00	100,00
Siminor Technologies Castres SARL	Castres (France)	-	-	100,00
Overkiz SAS	Archamps (France)	80,00	80,00	-
DSG	Mouscron (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Spa	Schio (Italie)	100,00	100,00	100,00
Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Group Italiberica de Automatismos SL	Barcelone (Espagne)	98,70	98,70	98,70
BFT Torantriebssysteme Gmbh	Furth (Allemagne)	60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)	100,00	100,00	100,00
BFT Adria d.o.o.	Croatie	75,00	75,00	75,00
BFT US Inc.	Boca Raton FL (États-Unis)	100,00	100,00	100,00
BFT Polska Sp. zoo	Warszawa (Pologne)	100,00	100,00	100,00
BFT Portugal SA	Coimbra (Portugal)	100,00	100,00	100,00
BFT Gates systems Limited	Berkshire (Angleterre)	100,00	100,00	100,00
SACS SRL	Borgo Valsugana (Italie)	83,42	83,42	66,85
BFT Languedoc SAS	Nîmes (France)	100,00	100,00	100,00
BFT Sud-Ouest SAS	Toulouse (France)	90,00	90,00	90,00
BFT Australie	Sydney (Australie)	100,00	100,00	100,00
BFT Czech Republic	Prague (République Tchèque)	100,00	100,00	100,00
BFT Piemonte	Dronero (Italie)	70,00	70,00	70,00
BFT France SAS	Marseille (France)	100,00	100,00	100,00
O & O	Corregio (Italie)	62,50	62,50	-
BFT Veneto	Schio (Italie)	100,00	100,00	-
Cotherm Participation SA	Vinay (France)	65,00	65,00	65,00
Cotherm Développement SA	Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cotherm SAS	Vinay (France)	100,00	65,00	65,00
Cotherm Tunisie Sarl	Ben Arous (Tunisie)	100,00	65,00	65,00
M & M components Ltd	Suffolk (Angleterre)	100,00	65,00	61,75

Raison sociale	Siège	% de contrôle 31/12/09	% d'intérêt 31/12/09	% d'intérêt 31/12/08
Cotherm North America	Warwick (États-Unis)	50,00	32,50	32,50
NMP SAS	Cluses (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh Feller Holding SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh Feller SAS	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Zurflüh Feller Montage EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
CERF EURL	Autechaux Roide (France)	100,00	100,00	100,00
Financière Nouveau Monde SA	Miribel (France)	87,53	87,53	87,53
Sirem International SA	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Aqua System Design SAS	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
Sirem Immobilier SNC	Miribel (France)	100,00	87,53	87,53
SODIM	Pagny-le-Château (France)	100,00	87,53	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)	46,50	46,50	46,50
Simbac Spa	Mezzago (Italie)	46,50	46,50	46,50
Gaviota Simbac Middle East Sal	Zouk Mosbeh (Liban)	23,25	23,25	-
Gaviota Simbac SL – Succursal EM Portugal	Vila Verde (Portugal)	46,50	46,50	-
Firstinnov	Montesson (France)	40,00	40,00	40,00
Ciat	Culoz (France)	40,00	40,00	40,00
Oxygen Sarl (Astélia)	Lyon (France)	40,00	40,00	-
Axis	Darnetal (France)	40,00	40,00	-

COMPTES SOCIAUX

I – Bilan au 31 décembre 2009

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/09 Net	31/12/08 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	627 714	602 148
TOTAL	**627 714**	**602 148**
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	494	312
Autres créances et comptes de régularisation	17 571	23 166
Valeurs mobilières de placement	29 681	55 487
Disponibilités	1 180	1 846
TOTAL	**48 927**	**80 811**
TOTAL ACTIF	**676 641**	**682 960**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	451 330	422 220
Résultat	83 681	56 778
TOTAL	**544 714**	**488 702**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 995**	**3 097**
DETTES		
Emprunts et dettes financières	12 912	103 114
Fournisseurs et comptes rattachés	668	1 100
Autres dettes et comptes de régularisation	115 352	86 946
TOTAL	**128 932**	**191 161**
TOTAL PASSIF	**676 641**	**682 960**

II – Compte de résultat au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires net	2 880	1 529
Autres produits	662	335
Autres charges :	- 8 788	- 9 433
Personnel	*- 517*	*- 436*
Impôts et taxes	*- 52*	*- 49*
Charges nettes d'exploitation	*- 8 219*	*- 8 948*
Dot./rep. aux amortissements et provisions	0	- 716
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 5 245**	**- 8 285**
RÉSULTAT FINANCIER	**85 148**	**56 476**
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	**79 902**	**48 191**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 125**	**- 897**
RÉSULTAT AVANT IS	**79 777**	**47 293**
Impôt société	3 904	9 485
RÉSULTAT NET	**83 681**	**56 778**

III – Projet d'affectation du résultat exercice 2009

En euros	
Origines	
Report à nouveau antérieur	1 221 801,60
Résultat de l'exercice	83 681 150,76
	84 902 952,36

En euros	
Affectation	
Dividendes	37 616 640,00
Réserve facultative	47 286 312,36
	84 902 952,36

IV – Annexe aux documents comptables de Somfy SA

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

A – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Somfy SA a acquis :

- 40 % du capital de la société Oxygen Sarl (Astélia) pour 1,6 M€. Cette société a développé un système d'alerte pour personnes âgées maintenues à domicile. Une option de call respectivement de put a été prévue au contrat portant sur 50 % en 2013 et 10 % en 2019.
- 40 % du capital de la société française Axis pour 0,3 M€. Cette société est spécialisée dans la motorisation des volets battants.

Par ailleurs, Somfy a annoncé le 7 octobre 2009 son intention de réorganiser sa production de stators en France. La réorganisation envisagée s'explique par les difficultés persistantes et structurelles de Spirel et par la nécessaire adaptation des technologies et de l'outil industriel aux enjeux du marché (montée en puissance des acteurs des pays émergents, développement des produits à forte valeur ajoutée). Le projet prévoit l'arrêt progressif d'une partie de la production de stators du site de Saint-Rémy-de-Maurienne (Savoie) exploité par Spirel et son intégration au sein des usines françaises d'assemblage de moteurs de Somfy à Cluses (Haute-Savoie) et Gray (Haute-Saône). Somfy s'est engagée à mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour la moitié de l'effectif de Spirel. La valeur d'équivalence de Spirel dans les comptes de Somfy SA est passée de 1,3 M€ à - 10,4 M€.

De même, Firstinnov, détenue à 40 % et non valorisée par la méthode de la mise en équivalence dans les comptes sociaux, a été provisionnée à hauteur de 2,2 M€ du fait d'un changement de réglementation produits.

B – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2009 sont présentés conformément aux dispositions légales en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général et conformément aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.
Par ailleurs, en application des dérogations du règlement CRC 2005-09, la société a choisi de maintenir les durées d'usage antérieurement appliquées comme durées d'amortissement des immobilisations non décomposables.

Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 185,4 M€, au 31 décembre 2009, a été constaté directement dans les capitaux propres.

Autres titres immobilisés et créances obligataires

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les intérêts exigibles sur créances obligataires sont capitalisés chaque fin d'exercice.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2009 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Actions propres

Les actions propres étant uniquement destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'achat d'actions, ces titres sont classés au compte 502 "actions propres".

Les actions propres affectées à des plans de stock-options sont valorisées plan par plan au plus bas du prix d'acquisition ou du prix d'exercice de l'option d'achat.
Les actions non encore affectées à des plans ou devenues caduques, sont évaluées au plus bas du prix moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions ou du cours de Bourse à la clôture.

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".
La perte latente de change résultant de la détermination d'une position de change globale par devise sur les actifs et passifs existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figurent au bilan pour leur valeur nette. Les intérêts courus sont rattachés au bilan aux emprunts concernés.

Au 31 décembre 2009, les covenants financiers sur les lignes de crédits consenties par les banques sont intégralement respectés.

Opérations de couverture de taux

Les charges et produits sur opérations de taux sont constatés en résultat à chaque échéance prévue dans les contrats.

À la clôture de l'exercice sont comptabilisés :

- les intérêts courus sur les opérations de couverture de taux,
- la perte latente résultant de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers qui fait l'objet d'une provision pour risque de taux.

Éléments d'exploitation

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de Somfy SA est de 2,9 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est de - 5,2 M€ contre - 8,3 M€ en 2008, principalement en raison de la non-récurrence des dépenses liées aux acquisitions effectuées par Somfy SA en 2008.

Éléments financiers

Le résultat financier de la holding Somfy SA est de 85,1 M€ contre 56,5 M€ en 2008.
La hausse du résultat financier s'explique par l'augmentation des dividendes perçus sur la période, par une reprise de provision pour dépréciation des actions propres non attribuées destinées aux plans de stock-options (- 2 M€), une reprise sur les justes valeurs portant sur des couvertures de taux (- 0,6 M€) passées en provision pour risques. De plus, les intérêts liés aux dettes bancaires sont en baisse suite à la diminution de l'endettement et sont largement compensés par les intérêts sur les prêts obligataires (mezzanine) que Somfy SA a accordés à CIAT et à Financière Nouveau Monde.
Le résultat financier de l'exercice 2008 était par ailleurs obéré par une perte liée au dénouement d'un contrat d'equity swap portant sur des titres hors groupe (- 4,8 M€).

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 83,7 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 3,9 M€.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Somfy SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1er janvier 2007 pour une nouvelle période de 5 exercices, jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à Somfy SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2009, par application de la convention, ce produit s'élève à 3,9 M€.
L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.
En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par Somfy SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vue des éléments de faits constatés à cette date.
À ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

En 2009, les sociétés Zurflüh-Feller Holding, Zurflüh-Feller SAS, Zurflüh-Feller Montage, MSD, CERF, Automatismes BFT France et BFT Languedoc ont rejoint l'intégration fiscale.

Plans d'options d'achats d'actions Somfy SA

Trois plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la note 16.
Suite à l'apport partiel d'actif de Somfy SA et à la distribution en date du 1er juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions DAMARTEX, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock-options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

C – NOTES

Note 1 : Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/08	Augmentations	Diminutions	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/09
Immobilisations incorporelles	**209**	**0**	**0**	**0**	**0**	**209**
Immobilisations corporelles	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**
Immobilisations financières	**602 188**	**28 422**	**- 655**	**0**	**0**	**629 954**
Titres de participation	538 334	17 343	- 25	-	-	555 852
Créances rattachées à des participations	10 290	6 134	- 621	-	-	15 804
Autres immobilisations financières	1 477	424	- 9	-	-	1 892
Emprunts obligataires émis	52 086	4 321	-	-	-	56 406
	602 398	**28 422**	**- 655**	**0**	**0**	**630 164**

L'augmentation des immobilisations financières est due à des prises de participations pour 2 M€, à des augmentations de capital pour 6 M€ ainsi qu'à de nouveaux prêts consentis à des filiales. L'augmentation des autres immobilisations financières est due aux intérêts capitalisés sur les emprunts obligataires au profit des sociétés acquises en LBO.
La valeur historique des titres mis en équivalence s'élève à 370,5 M€. L'écart d'équivalence ressort ainsi à 185,4 M€, en hausse de 8,7 M€.

Note 2 : Amortissements

En milliers d'euros	Montant 31/12/08	Dotations	Reprises	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/09
Immobilisations incorporelles	**208**	**0**	**0**	**0**	**0**	**208**
Concessions, brevets, licences	208	-	-	-	-	208
Immobilisations corporelles	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**
	210	**0**	**0**	**0**	**0**	**210**

Note 3 : Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant 31/12/08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mouvements Fusion	Autres mouvements	Montant 31/12/09
Provisions réglementées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Provisions pour risques et charges	**3 097**	**1 334**	**- 1 435**	**0**	**0**	**0**	**2 995**
Provisions pour dépréciation	**13 929**	**2 200**	**- 2 619**	**0**	**0**	**0**	**13 509**
Sur immobilisations financières	40	2 200	-	-	-	-	2 240
Sur créances diverses	0	-	-	-	-	-	0
Sur valeurs mobilières de placement	13 889	-	- 2 619	-	-	-	11 269
	17 026	**3 534**	**- 4 054**	**0**	**0**	**0**	**16 504**

Note 4 : État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	15 804	0	15 804
Autres immobilisations financières	1 892	0	1 892
Emprunts obligataires émis	56 406	0	56 406
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	494	494	0
Créances diverses *	17 483	14 820	2 663
Charges constatées d'avance et écart de conversion	88	88	0
	92 168	**15 402**	**76 765**

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 7 608 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 5 : État des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	Plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 912	12 912	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668	668	0	0
Dettes fiscales et sociales	166	166	0	0
Autres dettes *	114 898	114 898	0	0
Produits constatés d'avance et écart de conversion	288	288	0	0
	128 932	**128 932**	**0**	**0**

* Dont comptes courants intra-groupe à hauteur de 103 454 K€ issus notamment de la mise en place d'un cash pooling au niveau Groupe.

Note 6 : Éléments concernant les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros	
Participations	555 852
Créances rattachées à des participations	15 804
Emprunts obligataires émis	56 406
Emprunts et dettes financières	0
Produits financiers (intérêts et dividendes)	87 789
Charges financières (intérêts)	- 421
Créances	7 864
Dettes	114 828

Note 7 : Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/08 avant affectation des résultats	Affectation des résultats 31/12/08	Variations exercice 2009	Solde au 31/12/09 avant affectation des résultats	Projet d'affectation résultats 2009	Solde au 31/12/09 après affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Écart de réévaluation	182 570	-	8 726	191 296	-	191 296
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	0	-	-	0	-	0
Autres réserves	237 464	20 557	-	258 021	47 286	305 308
Report à nouveau	1 396	- 1 396	1 222	1 222	- 1 222	0
Résultat	56 778	- 56 778	83 681	83 681	- 83 681	0
Provisions réglementées	0	-	-	0	-	0
	488 702	**- 37 617**	**93 629**	**544 714**	**-37 617**	**507 098**
			Variation			
CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION	**451 085**		**56 012**			**507 098**

Note 8 : Produits à recevoir

En milliers d'euros	
Dividendes	0
Intérêts courus sur comptes financiers, DAT	3
État, impôts et taxes	3 882
Autres	28

Note 9 : Charges à payer

En milliers d'euros	
Intérêts courus sur emprunts	3
Fournisseurs, factures non parvenues	357
Personnel, organismes sociaux, État, impôts et taxes	134
Divers	69
Jetons de présence	1

Note 10 : Composition du capital

En euros	Nombre de titres	Valeur nominale
– Actions		
Situation au début de l'exercice	7 836 800	1,0
Situation en fin d'exercice	7 836 800	1,0
– Obligations convertibles et titres similaires	**-**	**-**

Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	
Production vendue de services France	2 280
Production vendue de services UE	281
Production vendue de services hors UE	319
TOTAL	**2 880**

Note 12 : Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
- Avals, cautions reçues	20 817	1 960
- Lignes de crédit non utilisées	125 500	76 250
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**146 317**	**78 210**

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
- Avals, cautions données liés à des participations	7 850	7 189
- Avals, cautions données autres	3 400	3 400
- Intêrets sur emprunts restant à courir	3	122
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**11 254**	**10 711**

Note 13 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0

Note 14 : Rémunérations attribuées aux dirigeants

En milliers d'euros	
Rémunérations allouées	
– aux membres des organes de direction	65
– aux membres des organes de surveillance	68
Engagements de retraites souscrits	N/A

Note 15 : Effectif au 31 décembre 2009

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	4	2	6

Note 16 : Stock-options au 31 décembre 2009

Plans d'options d'achat après ajustement suite à la séparation du Groupe (en euros)

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Prix d'exercice de l'option ajusté	Date limite de levée des options
01/12/2003	62	20 150	**20 088**	128,00	**125,05**	31/12/2010
31/03/2006	96	36 200	**29 292**	185,00	**185,00**	31/03/2011
02/04/2008	112	29 550	**29 550**	155,00	**155,00**	31/01/2014

Situation des options non exercées

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)	Date d'échéance des plans
01/12/2003	125,05	13 868	**365**	31/12/2010
31/03/2006	185,00	29 292	**455**	31/03/2011
02/04/2008	155,00	29 550	**1 492**	31/03/2014

Mouvements sur les plans d'options

	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1er janvier	80 778	156,08	60 416	154,92
Options attribuées			29 550	
Options annulées	- 1 789		- 5 058	
Options exercées	- 6 279		- 4 130	
Options non exercées fin de période	**72 710**	**161,37**	**80 778**	**156,08**
Options exerçables fin de période	**13 868**	**125,05**	**21 936**	**118,93**

Note 17 : Actions propres

En milliers d'euros		31/12/08	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/09
Stock-options	K €uros	40 421	0	- 493	0	39 928
	nombre	*250 106*	*0*	*- 6 279*	*0*	*243 827*
Contrat de liquidité	K €uros	1 215	433	- 701	0	947
	nombre	*7 124*	*3 310*	*- 4 352*	*0*	*6 082*
Auto-détention	K €uros	0	0	0	0	0
	nombre	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
TOTAL ACTIONS PROPRES	**K €uros**	**41 636**	**433**	**- 1 194**	**0**	**40 875**
	nombre	***257 230***	***3 310***	***- 10 631***	***0***	***249 909***

Note 18 : Liste des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale

Somfy SA	Tête de Groupe	Cluses
Somfy SAS		Cluses
Spirel SAS		St-Rémy-de-Maurienne
Simu SAS		Gray
Somfy Development SAS		Cluses
CMC SARL		Cluses
Domis SA		Rumilly
NMP SAS		Cluses
BFT France		Marseille
BFT Languedoc		Nîmes
Zurflüh Feller Holding		Autechaux Roide
Zurflüh Feller SAS		Autechaux Roide
Zurflüh Feller Montage		Autechaux Roide
MSD		Autechaux Roide
Cerf		Autechaux Roide

Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Résultat	Impôt		
		Base	Taux	Montant
1. Résultat courant				
Résultat de l'exercice	79 902	79 902		27 486
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme		0		0
– revenus de titres de participation		- 79 052		- 27 194
– autres		- 2 255		- 776
Impôt théorique		*- 1 405*	*34,4 %*	*- 483*
2. Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice	- 125	- 125		- 43
Ajustements fiscaux				
– plus ou moins-values à long terme		- 148	0	- 51
– déductions		0		0
– réintégrations		474		163
Impôt théorique		*200*	*34,4 %*	*69*
Impôt théorique total		**- 1 205**		**- 414**
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal				8 879
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal				- 4 974
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements…				
RÉSULTAT NET				**83 681**

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	79 902	483	80 386
Résultat exceptionnel	- 125	- 69	- 194
	79 777	**414**	**80 191**
Impôt/résultat d'ensemble groupe fiscal			- 4 974
Somme des impôts versés par les sociétés du groupe fiscal			8 879
Impôt/rappel sur exercices antérieurs et dégrèvements…			0
Impôt théorique			- 414
RÉSULTAT NET			**83 681**

Note 20 : Liste des filiales et des participations

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Filiales (34 % au moins du capital détenu par la société)						
Cotherm	8 000	1 956	64,99 %	3 135	0	3 400
DSG	4 250	- 469	99,90 %	266	0	0
Somfy SAS	20 000	69 013	100,00 %	24 433	307 493	20
Spirel	56	3 168	100,00 %	- 7 840	15 829	0
CMC	8	712	100,00 %	843	0	0
Somfybat	6 830	6 138	100,00 %	796	0	0
Somfy Development	5 906	- 3 686	100,00 %	262	454	293
Somfy Ltd	142	1 714	100,00 %	- 142	10 059	0
Somfy PTY Limited	298	2 841	100,00 %	1 396	9 178	0
Somfy N.V.	348	3 038	100,00 %	780	19 771	0
Somfy Brasil Ltda	74	1 100	99,00 %	259	4 757	0
Somfy GmbH	1 500	8 193	100,00 %	2 410	94 883	350
Somfy Kft	866	- 426	100,00 %	- 156	2 191	0
Somfy SPOL SRO	- 15	410	100,00 %	397	7 729	0
Somfy Sp.Zoo	151	2 425	100,00 %	529	4 164	0
Somfy Roumanie	60	- 33	100,00 %	- 49	458	0
Somfy JOO	264	3 166	100,00 %	316	4 376	0
I-Blind	3 050	- 2 945	100,00 %	- 55	2 834	0
Somfy Italia	2 000	24 196	95,00 %	969	17 242	0
Somfy Espana SA	93 100	2 470	100,00 %	1 554	17 592	0
Somfy Systems Inc.	8 948	14 488	100,00 %	- 65	37 966	0
Somfy AG	32	1 541	100,00 %	1 770	14 574	0
Somfy AB	82	1 446	100,00 %	34	11 229	0
Somfy PTE Ltd	528	736	100,00 %	486	2 884	0
Somfy Co Ltd	199	913	100,00 %	377	4 567	0
Lian Da	7 076	- 4 336	80,00 %	- 4 519	4 202	0
Somfy Middle East Co Ltd	72	9 775	100,00 %	2 525	17 990	0

En milliers d'euros	Capital et prime	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu en %	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Somfy Mexico SA DE CV	28	1 175	99,75 %	311	3 131	0
Somfy K.K.	244	1 433	100,00 %	- 446	7 368	0
Promofi BV	91	- 14 626	100,00 %	16 942	0	17 000
Simu SAS	5 000	14 743	99,99 %	4 536	58 174	0
Somfy ULC Canada	2 299	598	85,30 %	618	4 100	0
Gaviota	4 548	19 677	46,50 %	2 248	41 163	0
Firstinnov	50	91	40,00 %	- 519	0	0
NMP SAS	29 326	0	100,00 %	0	0	0
Yorkshire Technology Ltd & Control	21	41	100,00 %	51	1 055	0
CIAT Group	84 305	0	40,00 %	0	0	0
Financière Nouveau Monde	8 425	- 666	87,53 %	- 464	0	0
Arve Finance	2 500	0	40,00 %	- 50	0	0
Somfy SIA	519	333	100,00 %	- 193	713	0
Oxygen	1 646	- 140	40,00 %	- 527	272	0
Somfy Pty Limited Afrique du Sud	244	0	100,00 %	0	0	0
Axis	399	- 120	39,97 %	0	0	0
Simu RT	379	334	100,00 %	- 87	966	0

En milliers d'euros	
Prêts et avances consentis aux sociétés ci-dessus et non encore remboursés	14 801
Montant des cautions et avals donnés aux sociétés ci-dessus	7 850
Dividendes des sociétés ci-dessus versés au cours de l'exercice	75 236

Note 21 : Inventaires des titres de participations au 31 décembre 2009

En milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1. Titres de participation				
29 995	titres DSG	4 218	4 218	-
119 994	titres Vimart	63	23	-
1 000 000	titres Somfy SAS	8 286	8 286	-
30 000	titres Somfy GmbH	4 555	4 555	-
3 000	titres Somfy AB	534	534	-
1 500	titres Promofi BV	1 084	1 084	-
230	titres Somfy Systems Inc.	10 167	10 167	-
1 900 000	titres Somfy Italia SRL	2 271	2 271	-
50	titres Somfy AG	152	152	-
660	titres Somfy K.K.	194	194	-
35 000	titres Somfy Espana SA	93 161	93 161	-
13 995	titres Somfy N.V.	334	334	-
35 999	titres Somfy Middle East Co Ltd	72	72	-
100 000	titres Somfy Ltd	144	144	-
499 999	titres Somfy PTY Limited	350	350	-
80 000	titres Somfy JOO	460	460	-
200 000	titres Somfy PTE Ltd	514	514	-
2 051 721	titres Somfy Development	21 665	21 665	-
3 500	titres Spirel	1 374	1 374	-
500	titres CMC	8	8	-
2 099 990	titres Somfy Co Ltd	213	213	-
1	titre Somfy SPOL	152	152	-
7 570	titres Somfy Sp.Zoo	1 423	1 423	-
1	titre Somfy Kft	869	869	-
399	titres Somfy Mexico SA DE CV	44	44	-
269 000	titres Somfy Brasil Ltda	149	149	-
250 000	titres Simu SAS	23 937	23 937	-
51 000	titres FAAC SPA	17 373	17 373	-
1	titre Somfy India	320	320	-
4 393 928	titres agta record	45 780	45 780	70 083
544	titres Gaviota	22 157	22 157	-
426 825	titres I-Blind	3 207	3 207	-
44 000	titres Lian Da	5 821	5 821	-
51 994	titres Cotherm Participations	5 200	5 200	-
21 348	titres Somfy SRL Roumanie	60	60	-
2 380	titres Somfy ULC Canada	1 679	1 679	-
700	titres Yorkshire Technology Ltd et Control	2 230	2 230	-
320	titres First Innov	2 200	0	-
29 326	titres NMP SAS	29 326	29 326	-
270 000	titres Financière Performance	2 700	2 700	-
33 600 000	titres CIAT Group	33 600	33 600	-
5 894 996	titres Financière Nouveau Monde	7 295	7 295	-

En milliers d'euros		Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
1 000	titres Arve Finance	1 000	1 000	-
3 663	titres Somfy SIA	822	822	-
3 065	titres Oxygen	1 600	1 600	-
2 600 000	titres Somfy PTY Afrique du Sud	231	231	-
333	titres Axis	350	350	-
860	Somfy Simu RT	860	860	-
379 449	titres Somfybat	10 280	10 280	-
		370 484	**368 244**	**70 083**

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur boursière
2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-
3. Valeurs mobilières de placement			
Actions Propres	40 875	29 681	29 681
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
	40 875	29 681	29 681

DOCUMENTS JURIDIQUES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme précisé à la note intitulée « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis numéro 34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a historiquement opté pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées de manière exclusive. Les titres éligibles dans le cadre de cette option sont relatifs aux sociétés intégrées globalement, dont le coût historique d'acquisition s'élève à M€ 370,5.
- La valeur d'équivalence au 31 décembre 2009 de ces titres s'élève à M€ 555,8, soit un impact favorable sur les capitaux propres de votre société à cette date de M€ 185,4.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 27 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Sylvain Lauria

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. AVEC LA SOCIÉTÉ C.M.C.

Personnes concernées

MM. Jean Philippe Demaël, Nicolas Duchemin et Wilfrid Le Naour.

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux salariés de la société C.M.C., membres du comité de direction et ayant une ancienneté de quinze ans, mis en place en 2006 et modifié par le conseil de surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Ce contrat accorde un droit aléatoire à une retraite additionnelle égale à 0,75 % du salaire de référence multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à vingt ans et à un maximum de 15 % du salaire de référence, celui-ci correspondant à la moyenne de rémunération au titre des trois meilleures années de rémunération limitées à dix Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS), hors primes exceptionnelles, intéressement et participation.

2. AVEC LA SOCIÉTÉ DSG

Personne concernée

M. Paul Georges Despature.

Nature et objet

Régime de retraite complémentaire article 39 ouvert aux cadres de direction et cadres supérieurs de la société DSG, ayant une ancienneté de quinze ans, modifié par le conseil de surveillance du 13 mai 2009.

Modalités

Depuis la mise en place en 2006 du contrat de retraite C.M.C., le régime de retraite de la société DSG a été fermé et n'accepte plus de nouveaux participants. Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite différentielle qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire. Concernant le président du directoire, qui dispose de l'ancienneté maximale, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires. Le salaire de référence est la moyenne des trois meilleures années de rémunération hors primes exceptionnelles, intéressement et participation. Afin de renforcer la limitation des engagements de la société, la retraite maximale servie est elle-même plafonnée à la valeur maxi de quinze Plafonds Annuels de Sécurité Sociale (PASS).

3. AVEC LA SOCIÉTÉ NMP S.A.S.

Personne concernée

M. Wilfrid Le Naour.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale dérogatoire entre votre société et la société NMP S.A.S. (société de reprise de Zurflüh-Feller Holding S.A.S.) avec effet au 1er janvier 2009.

Modalités

La société NMP S.A.S. reste dans l'intégration fiscale Somfy S.A., mais il est procédé au renforcement de ses droits avec cette convention d'intégration fiscale dérogatoire au droit commun par laquelle Somfy S.A. réalloue annuellement à la société NMP S.A.S. l'économie d'impôt dont elle aurait bénéficié, si elle avait été elle-même la tête d'un groupe intégré. Cette convention a été autorisée lors du conseil de surveillance du 12 novembre 2009.

Nature et objet

Indemnisation de la société NMP S.A.S. dans le cadre de l'intégration fiscale.

Modalités

Allocation d'une somme de € 326.000 à la société NMP S.A.S. au titre de l'indemnisation par votre société du déficit apporté par la société NMP S.A.S. à l'intégration fiscale. Cette convention a été autorisée lors du conseil de surveillance du 26 février 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

AVEC LES SOCIÉTÉS SOMFY S.A.S., SPIREL S.A.S., SIMU S.A.S., SOMFY DEVELOPMENT S.A., C.M.C. S.A.R.L., DOMIS S.A., DOMASTER S.A., ZURFLÜH-FELLER S.A.S., ZURFLÜH-FELLER HOLDING S.A.S, ZURFLÜH-FELLER MONTAGE E.U.R.L., CERF E.U.R.L., MSD E.U.R.L., AUTOMATISMES BFT FRANCE S.A.S., BFT FRANCE S.A.R.L. ET BFT LANGUEDOC S.A.S.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

Votre société a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale en date du 28 juin 2002, pour laquelle votre société est à la tête du périmètre d'intégration. Cette convention d'intégration fiscale s'est poursuivie au cours de l'exercice et a été renouvelée en décembre 2006 pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2007.

Paris et Lyon, le 27 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Somfy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes « 2-Faits marquants » et « 10-Regroupement d'entreprises et acquisition d'intérêts minoritaires » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent, d'une part, l'allocation définitive du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables du groupe Zurflüh Feller et du groupe Sirem et, d'autre part, l'évaluation définitive de la valeur d'équivalence du groupe CIAT, et les retraitements rétrospectifs des comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui en résultent ;
- la note « Règles et méthodes comptables, a) Base de préparation des états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société Somfy S.A. a appliquées à compter du 1er janvier 2009 et qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du compte de résultat.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la sincérité de la présentation qui en a été faite.
Les notes h) et 14) de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 27 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Somfy S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Sylvain Lauria

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Somfy S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Lyon, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

LEDOUBLE S.A.
Frédéric Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Sylvain Lauria

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2009, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 760,8 M€ soit une hausse de 1,5% en termes réels et un retrait de 4,0% à données comparables.

La branche Somfy Activités a réalisé un chiffre d'affaires de 666,5 M€. La France, l'Allemagne et l'Europe Centrale ont enregistré une progression sur l'exercice. L'Asie-Pacifique et l'Europe du Nord se sont, en revanche, inscrites en recul sur l'année malgré un retour à la croissance au quatrième trimestre. L'Amérique et l'Europe du Sud n'ont réussi qu'à limiter leur tendance baissière sur le dernier trimestre et terminent l'exercice en baisse sensible.

De son côté, Somfy Participations enregistre un chiffre d'affaires de 94,2 M€. Les trois filiales consolidées globalement se sont inscrites en recul sur l'année. Deux d'entre elles, Zurflüh Feller et Cotherm, ont renoué avec la croissance au quatrième trimestre. Sirem n'est parvenue qu'à atténuer en fin d'année la tendance négative observée sur les mois précédents.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à 124,1 M€, soit 16,3% du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant de Somfy Activités s'établit à 114,7 M€ en 2009, soit un recul de 2,7% par rapport à 2008. Celui-ci masque une bonne tenue de la marge brute et une réduction des frais généraux. Les budgets de recherche et développement ont été maintenus à un niveau élevé afin de conforter l'avance du Groupe. Plusieurs acquisitions et prises de participations tactiques ont été réalisées durant l'exercice.

La branche Somfy Participations, qui bénéficie de la consolidation en année pleine de Zurflüh Feller et de Sirem, dégage un résultat opérationnel courant en progression de 3,1 M€.

Le résultat net consolidé atteint 87,6 M€. Il tient compte d'une amélioration sensible du résultat financier, due notamment à la comptabilisation des dividendes de FAAC. À l'inverse, les éléments non courants ont été affectés par les projets de réorganisation industrielle.

L'excédent financier net ressort à 13,0 M€ en fin d'exercice et la situation nette à 719,0 M€.

Sur cette base, et, pour tenir compte de l'environnement conjoncturel, le Directoire propose la distribution d'un dividende net unitaire de 4,80 €.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres, de procéder à la nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants consécutivement à l'expiration de leurs fonctions et de vous prononcer sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance.

Projet de résolutions
Assemblée générale mixte du 12 mai 2010

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net attribuable au Groupe de 88 176 000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution
(Affectation des résultats de l'exercice 2009 et fixation du dividende)

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 s'élevant à 83 681 150,76 €, augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 1 221 801,60 €, soit la somme totale de 84 902 952,36 €, comme suit :

• attribution aux actionnaires d'un dividende net de 4,80 € par action, soit 4,80 € x 7 836 800 actions	37 616 640,00 €
• dotation à la réserve facultative	47 286 312,36 €
	84 902 952,36 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,80 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur les revenus en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait mis en paiement le 27 mai 2010 ; pour bénéficier du versement de ce dividende, les titres devront avoir été inscrits en compte le 21 mai 2010.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nombre d'actions rémunérées*	7 612 749	7 583 022	7 582 258
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	39 586 294,80 €	41 706 621,00 €	36 394 838,40 €
Dividendes par action	5,20 €	5,50 €	4,80 €

* Hors actions détenues par Somfy privées de droit au dividende.

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution
(Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution
(Renouvellement de Ledouble SA et de Ernst & Young et Autres aux fonctions de Commissaires aux comptes titulaires)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de :
- Ledouble SA, Commissaire aux comptes titulaire,
- Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont nommés jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution
(Nomination de CFCA et d'Auditex aux fonctions de Commissaires aux comptes suppléants)

L'Assemblée générale décide de nommer :
- CFCA (36 avenue Hoche – 75008 Paris), Commissaire aux comptes suppléant,
- Auditex (11 allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie), Commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes suppléants sont nommés jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2016, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième résolution
(Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2010)

L'Assemblée générale fixe à 80 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Huitième résolution
(Autorisation de rachat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :
- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 200 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 156 736 000 €.
L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.
Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées.
Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.
Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution
(Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes :

- Donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 11 mai 2012, la durée de validité de la présente autorisation,
- Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution
(Modification de l'article 8 intitulé "Modifications du capital")

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer la dernière phrase du paragraphe 5 de l'article 8 des statuts relative à la souscription d'actions à titre réductible par le texte suivant : "Les actionnaires pourront également être admis à souscrire ces actions à titre réductible dans les conditions prévues par la loi".
Le reste de cet article demeure inchangé.

Onzième résolution
(Modification de l'article 9 intitulé "Libération des actions")

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts relatif à la modalité d'information des souscripteurs par le texte suivant : "Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date arrêtée pour chaque versement, dans les conditions et modalités fixées par le Directoire".
Le reste de cet article demeure inchangé.

Douzième résolution
(Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification de l'article 12 intitulé "Droits et obligations attachés aux actions")

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide d'abroger l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et, en conséquence, de supprimer les trois derniers paragraphes de l'article 12 des statuts.
Le reste de cet article demeure inchangé.

Treizième résolution
(Changement de la limite d'âge des membres du Directoire et modification de l'article 15 intitulé "Directoire")

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de porter de 65 à 70 ans la limite d'âge applicable aux membres du Directoire et, en conséquence de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 des statuts comme suit : "Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 70 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance".
Le reste de cet article demeure inchangé.

Quatorzième résolution
(Modification de l'article 19 intitulé "Organisation – Fonctionnement – Attributions du Conseil de Surveillance")

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer les alinéas 2 et 3 du paragraphe relatif aux exclusions de la prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Conseil de Surveillance participant aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et de remplacer le texte de l'alinéa 1er par "la vérification et le contrôle des comptes sociaux et consolidés".

Quinzième résolution
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.

somfy

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Cluses, le 24 février 2010

Paul Georges DESPATURE
Président du Directoire de Somfy SA

SOMFY SA
Bureaux : 13, chemin du Levant - 01210 Ferney-Voltaire - France - Tél. +33 (0)4 50 40 48 49 - Fax +33 (0)4 50 40 19 61
www.somfy.com

Siège social : 50, avenue du Nouveau Monde - BP 152 - 74307 Cluses cedex - France - Tél. +33 (0)4 50 96 70 00 - Fax +33 (0)4 50 96 70 89
S.A. au capital de 7 836 800 € - RCS Bonneville 476 980 362

Conception et réalisation : W & CIE
Crédit photos : photothèque Somfy, Getty Images, Masterfile, Arnaud Childeric, Guy Gallice, X
Reportages photos : agence VU : Mexique, Nicola Okin Frioli - Valence (France), Franck Ferville - Portugal, Navia

Ce document est imprimé par un imprimeur labellisé “Imprim’Vert”.
Ce rapport est réalisé sur un papier composé de 60 % de pâte recyclée et 40 % de pâte dont les fibres proviennent de forêts gérées de manière durable et équitable dans une usine certifiée ISO 14001.

somfy

Somfy SA
50 avenue du Nouveau-Monde
BP 152 - 74307 Cluses Cedex - France
Tél. : +33 (0) 4 50 96 70 00
www.somfy.com